L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1633 - VENDREDI 11 JUIN 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



DOSSIER

SPÉCIAL BÂTIMENTS

Pages 20 à 29

L'adaptabilité, un maître-mot !



Crédit photo Waltefaugle

Outil essentiel dans la vie d'une exploitation, le bâtiment agricole ne cesse de s'adapter aux besoins évolutifs de celles et ceux qui l'utilisent au quotidien. La première partie de notre dossier vous montrera la capacité de ces structures à épouser les besoins les plus spécifiques mais vous découvrirez également que les constructeurs ont dû s'adapter à la crise sanitaire et à la hausse des matières premières.

Pages 20 à 28

Élections régionales

Pages 16-17

Nous avons interrogé les candidats

Côte d'Or

› Jeunes Agriculteurs

Honneur aux dames



Nièvre

› Maraîchage

L'espace test du Marault inauguré



Yonne

› Soufflet agriculture

Des conseils adaptés fournis aux agriculteurs







Sommaire

Côte d'Or
04 • Race Brune : Belles demoiselles
05 • Vu sur internet : « *Cherchez l'erreur* »
06 • Bovins allaitants : Montrer son travail, c'est le début de la valorisation
07 • Jeunes agriculteurs : Honneur aux dames

Nièvre
08 • Journées Nationales de l'Agriculture : Coup de projecteur sur les exploitations
09 • Inauguration : L'espace test du Marault à l'honneur
10 • Rapport FDSEA 2/2 : Échanger pour avancer
11 • Élections départementales : La liste complète des candidats

Yonne
12 • Soufflet agriculture : Des conseils adaptés fournis aux agriculteurs
13 • Initiative : Le tour de France des fermes bios
14 • Plan de relance : Des pépinières icaunaises lauréates
15 • Élections départementales : Quels candidats dans l'Yonne ?

Région et ailleurs
16-17 • Élections régionales : Nous avons interrogé les candidats
18 • Réaction syndicale : Élections régionales, crise agricole et suicide des agriculteurs
19 • Élections régionales : L'agriculture biologique à l'épreuve des programmes

Dossier
20-28 • Spécial bâtiments

Filières
29 • Cultures Lutte biologique : Contre les pucerons verts du tournesol, les auxiliaires en première ligne

Infos Services
30 • Économie et gestion
31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-39 • Annonces légales
39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Viticulture

L'avenir de la vigne bourguignonne se prépare

Le programme de recherche RootBourgogne a permis d'identifier des porte-greffes prometteurs pour le vignoble bourguignon. Une avancée dans la recherche alors que le récent épisode de gel avait mis en lumière la faiblesse croissante d'une partie du vignoble.

Changement climatique, transition écologique, dépérissements… les enjeux pour la viticulture sont nombreux, en Bourgogne comme dans tout le vignoble français. Partout, les viticulteurs vont devoir s'adapter et relever des défis multiples pour une viticulture durable répondant également aux enjeux économiques et sociétaux. Le matériel végétal constitue l'un des leviers clés d'adaptation, tout comme les pratiques culturales ou oenologiques. Devant le double constat de la sous-utilisation de la diversité des porte-greffes en Bourgogne (étude 2013) et du dépérissement de l'un des 5 porte-greffes implanté largement dans notre vignoble (le 161-49C), le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) a convoqué des experts et réalisé une synthèse bibliographique inédite. Le résultat est compilé dans un guide gratuit, qui identifie les porte-greffes qui pourraient être plantés dans les cinquante prochaines années en Bourgogne. Il est destiné aux techniciens et aux viticulteurs bourguignons qui y trouveront des pistes de réflexion et, pourquoi pas, des idées d'expérimentation. Ce document décrit les caractéristiques de 20 porte-greffes pouvant présenter un intérêt pour le vignoble bourguignon. Ils sont ainsi classés :

10 porte-greffes d'un grand intérêt, méritant d'être testés ou expérimentés rapidement : soit parce qu'ils ont eu de bons résultats dans le programme de recherche RootBourgogne mené par l'Inrae UMR EGFV pour le BIVB, soit parce qu'ils montrent une bonne tolérance à la sécheresse et à la chlorose ferrique.



Le guide est disponible gratuitement pour les professionnels en téléchargement sur l'extranet des vins de Bourgogne : http://bit.ly/guide-porte-greffes

4 porte-greffes d'intérêt dont l'expérimentation est intéressante. Cependant, celle-ci doit être menée avec un partenaire technique, car les plants sont difficiles à acquérir (3 porte-greffes étrangers et 1 porte-greffe français peu disponible chez les pépiniéristes).

6 porte-greffes moins intéressants dans le contexte de l'évolution climatique, mais qui sont déjà expérimentés en Bourgogne et pourraient présenter une solution alternative dans des contextes pédo-climatiques très précis.

Certains porte-greffes pourraient favoriser un débourrement plus tardif, protégeant ainsi la vigne des gels de printemps comme celui que nous venons de subir. D'autres, pour leur résistance à la sécheresse, seront des alliés indispensables dans les prochaines décennies.

la météo présentée par Dijon Céréales

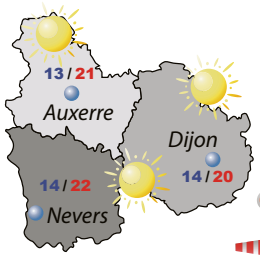
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 11 Juin

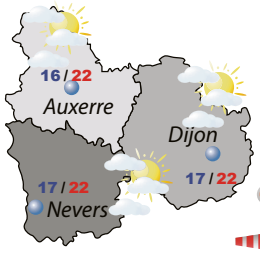


Ensoleillé
Le soleil sera bien présent tout au long de ce vendredi. Les vents seront modérés.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 20 à 22°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Barnabé
Soleil : 05h49 - 21h53
Lune : 06h18 - 23h12

Samedi 12 Juin

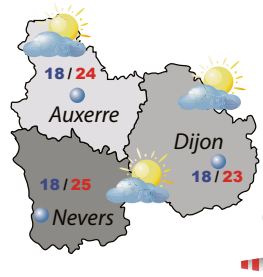


Agréable
Un temps agréable s'annonce, avec un soleil accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 21 à 23°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Guy
Soleil : 05h49 - 21h53
Lune : 07h06 - N.C.

Dimanche 13 Juin



Beau temps
Le soleil persistera et restera accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 17 à 19°C
T° maxi : 23 à 25°C
Vents : Nord 10 km/h

Saint Antoine
Soleil : 05h49 - 21h54
Lune : 08h02 - 00h02

Prévisions à 7 jours

Lundi 14 Juin au Mercredi 16 Juin

Quelques passages nuageux et de belles éclaircies en perspective.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 10 à 12°C T° maxi : 20 à 22°C

Du Jeudi 17 Juin au Dimanche 20 Juin

Un temps couvert et pluvieux s'annonce pour ces prochains jours.

Vents : Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini : 12 à 14°C T° maxi : 15 à 17°C

clin d'œil



Carburant agricole

Maintien des acquis, mais nouveau report de la mise en place…

La crise économique touchant de plein fouet le secteur des travaux publics, par le ralentissement de l'économie et la raréfaction des matériaux, le gouvernement vient d'annoncer un nouveau report de la suppression du Gazole non-routier (GNR) au 1er janvier 2023. Quelles sont les conséquences pour les exploitants agricoles ? Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA, répond.



Luc Smessaert estime que l'arrivée d'un gazole agricole constituera une avancée.

Pour le vice-président de la FNSEA, Luc Smessaert le choix du gouvernement, de suivre les injonctions économiques d'un secteur lourdement touché par la crise peut se comprendre. *« Malgré la nécessité de la transition écologique, il est capital que cette évolution s'adapte au rythme de ces entreprises. Mais une fois de plus»*, précise-t-il, *«ce calendrier a été pensé et acté en dehors des réalités techniques et économiques. Tant que des alternatives décarbonées n'existeront pas, à un coût économiquement viable pour les entreprises, ces transitions à marche forcée ne pourront prospérer. Les marges des entreprises de nos secteurs ne doivent pas servir de variables d'ajustement ! Des innovations abordables et opérationnelles devraient être le seul moteur à ces transitions, qu'elles concernent le carburant, les produits phytosanitaires ou les intrants ! Cette suppression du GNR, et donc le surcoût occasionné par l'achat de gazole blanc, ne devait concerner directement que les entreprises réalisant des travaux publics. L'impact pour les exploitants agricoles était donc faible, dans la mesure où peu d'entre eux réalisent ce genre de prestations. Par ailleurs, il est important de rappeler que ces mesures ne touchent pas la taxation spécifique du carburant pour usage agricole : le GNR employé par les exploitants agricoles pour leurs travaux agricoles et forestiers continuera d'être taxé, au final, à 3,86 € par hectolitre, une fois le remboursement partiel perçu. »*

Attendre l'arrivée d'un gazole agricole

La suppression du GNR devait également se traduire par la fin du remboursement partiel de Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Qu'en sera-t-il finalement ? « *L'intégration du remboursement partiel de TICPE réservé aux usages agricoles et forestiers était une mesure découlant directement de la suppression du GNR»*, précise Luc Smessaert. *«Avec désormais un seul usage autorisé, ce gazole « agricole » n'avait plus de raison d'être taxé différemment selon les usages. Il faudra donc attendre la suppression effective du GNR, le 1er janvier 2023, pour voir arriver ce gazole agricole, taxé dès l'achat, à la pompe, à 3,86 € de TICPE par hectolitre. Cette avancée n'est pas négligeable, car cela représente environ 1 500 € de trésorerie supplémentaire, pour une consommation de 100 hectolitres annuels ».*

« Prétendue concurrence déloyale »

Le risque c'est que la liste de matériel et le registre de suivi connaissent le même sort… *« Ces deux mesures avaient pour ambition de lutter contre une prétendue concurrence déloyale des exploitants agricoles envers les entreprises de travaux publics. Il s'agit d'un non-sens, car d'une part, les exploitants qui ont fait le choix de cette diversification réalisent ces prestations dans le strict cadre de la loi, et bien souvent, ils le font par nécessité, dans la mesure où les entreprises de travaux publics rechignent à se déplacer en campagne pour de faibles volumes de prestations. Il a donc été voté, sans concertation aucune avec les acteurs du monde rural, la mise en place d'un registre de suivi des prestations de travaux publics réalisées par des exploitants agricoles, et l'élaboration d'une liste de matériels typés « travaux publics », donc inéligibles aux usages agricoles ou forestiers, donc à la taxation ad hoc. À ce jour, il est acté d'un report de ces mesures au 1er janvier 2023 également, alors même que le bien-fondé et l'utilité de ces mesures sont questionnés de toutes parts, et que le monde agricole ne s'est pas opposé fermement au report de la mise en place du gazole agricole détaxé à l'achat, par solidarité envers les entreprises des travaux publics. Si l'État avait employé la moitié des moyens mis en œuvre dans cette réforme à l'application des textes actuels, la question de cette liste et de ce registre ne se poserait même pas… »*

en bref

Photovoltaïque APCA et FNSEA plaident la particularité agricole pour les contrats

L'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture et la FNSEA demandent au gouvernement d'intégrer la particularité agricole dans le projet de révision tarifaire photovoltaïque présenté le 2 juin. « *Il est nécessaire que les particularités des projets agricoles soient prises en compte : la FNSEA et l'APCA poursuivront leur combat pour exclure les bâtiments à vocation agricole du dispositif* » de révision, lancent les organisations dans un communiqué le 4 juin. Ce projet de révision « *menace de faillite plus de 500 producteurs* ». Le gouvernement prévoit de « *revoir la rémunération de certains contrats d'achat de l'électricité pris au titre des arrêtés tarifaires de 2006 et 2010* », indique le ministère de la Transition écologique dans un communiqué du 2 juin. Il s'agit de tarifs photovoltaïques qui avaient été conclus à des niveaux incitatifs pour les producteurs pendant cette période pionnière de l'électricité photovoltaïque. Mais la révision prévoit aussi « *une clause, dite de sauvegarde, visant à maintenir la viabilité des producteurs et prévoit à ce titre une possibilité d'analyse individuelle des dossiers* », précise le ministère. C'est sur le respect de cette clause que la FNSEA et l'APCA attendent le gouvernement dans la consultation publique qui vient de commencer.

Petites retraites agricoles La proposition de loi Chassaigne remaniée en commission

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté, le 8 juin, la proposition de loi du député André Chassaigne (PCF) sur la revalorisation des pensions de retraites agricoles les plus faibles, amputée de trois articles. Exit les articles 4 et 5 sur la création d'une taxe additionnelle pour financer la réforme. Exit, aussi, l'article 2 sur l'élargissement de l'accès au Complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire (CDRCO) aux conjoints collaborateurs et aux aides familiaux. Les députés centristes Nicolas Turquois et Jacqueline Dubois ont argué que ceux qui cotisent moins (les aides familiaux et conjoints collaborateurs) ne peuvent avoir la même retraite que ceux qui cotisent plus (les exploitants). L'article premier visant à aligner la Pension majorée de référence des conjoints collaborateurs et aides familiaux (PMR2) sur celle des chefs exploitants (PMR1) a été conservé, ce qui permettra un gain moyen mensuel de 62 € pour les bénéficiaires. Mais il a été au passage amendé pour supprimer la convergence entre la PMR et les règles plus favorables du Minimum contributif (Mico, en vigueur dans le régime général) que souhaitait M. Chassaigne.

Grains Récolte prévue à la hausse en orge d'hiver mais au plus bas en colza

Le service statistique du ministère de l'Agriculture (Agreste) a publié le 8 juin ses premières estimations de récolte de grains, montrant des orges d'hiver en forte hausse, le colza au plus bas sur 20 ans. « *La production de colza d'hiver, inférieure à 3 Mt, serait la plus faible depuis 2001* », selon une note. Pourtant, son rendement est attendu en légère hausse, à 30 q/ha (contre 29,3 q/ha l'an dernier). Mais les surfaces accusent un net repli (-11,5 % sur un an). La région Centre-Val-de-Loire se distingue avec une production de colza en hausse de 6,9 % sur un an, quand les régions de l'Est subissent un fort recul : -58 % en Lorraine et -46 % en Champagne-Ardenne. « *La production d'orges d'hiver est estimée en forte hausse (+19,3 % sur un an), à 7,7 Mt, grâce à une hausse des surfaces et surtout des rendements* », d'après Agreste. La sole serait en légère progression sur un an (+2,7 %), mais inférieure à la moyenne quinquennale (-9,4 %). Le rendement, à 64,1 q/ha (contre 55,2 q/ha en 2020) dépasserait la moyenne 2016-2020 (62,0 q/ha).



Race Brune

Belles demoiselles

Brune Expansion organisait une vente de génisses issues du schéma BGS Création, vendredi dernier à Villers-Patras.

Les journées Châtillonnaises et le concours inter-régional de la race Brune ont été annulés pour la deuxième année consécutive. Pour maintenir un événement, les éleveurs ont organisé une petite vente de génisses avec le soutien de la ville de Châtillon-sur-Seine. Le rendez-vous était donné à Villers-Patras sous un bâtiment d'élevage de l'EARL des Corveottes, où se sont également tenues les assemblées générales du syndicat d'éleveurs, de Brune Expansion et de la fédération Gen Brune.

Sept génisses et deux embryons d'un très haut niveau génétique étaient mis aux enchères. Ces huit lots ont tous trouvé preneur pour une belle moyenne de 3 142 euros. La première brune à se présenter a réalisé la top vente de cette journée. Reine, née au Gaec Changarnier (Montmoyen) a atteint les sommets avec une enchère à 3 600 euros. Cette fille de Narcotic sur Isold TB85 possédait l'Isu le plus élevé de cette vente, elle rejoindra l'EARL de la Maie (Meurthe-et-Moselle) et l'élevage d'Alain Terrillon (Griselles) qui se sont associés dans cette transaction.

En ce qui concerne les autres ventes, Rizya (Dobry Byk x Loustic), génisse du Gaec des Ardelons (Semur-en-Auxois), a été achetée par le Gaec Loosli (Chazeuil) et le Gaec Colzon (Moloy) pour la somme de 3 300 euros. Rumeur (O Malley x Anibal TB89), née au Gaec Colson, a fait l'objet d'une enchère gagnante à 2 850 euros de la part du Gaec Gardey (Beaumont-sur-Vingeanne, élevage de Simmental à haut potentiel qui a fait là sa première acquisition en race Brune).

Ravenne (O Malley x Isold), née à l'EARL Saint Roch à Pothières, reste également en Côte-d'Or et rejoint le Gaec Changarnier pour 3 250 euros. Roulette (Huge x Verdi), née au Gaec Loosli, prend la direction de l'EARL Sainte Élisabeth (Aube) pour 3 250 euros également.

Seules deux génisses n'étaient pas nées en Côte-d'Or. Le Gaec Schertz (Moselle) a vendu Rosalbane (O Malley x Jaguar CH) 2 450 euros au Gaec Sureau-Clerget (Courcelles-Frémoy). Enfin, le Gaec des Sirchaux (Meuse) a cédé Rosana (Hayssli x Anibal) au Gaec de Chanac (Lozère) pour 3 300 euros.

Le Côte-d'orien Alain Terrillon présentait pour sa part un lot de deux embryons Arcas sexés sur Tessa OB. La mise a été remportée par le Gaec de Boblet (Morbihan) pour 1 200 euros, investissement qui offrira l'opportunité à l'acheteur de faire naître les pleines sœurs de Pipeur OB, un des meilleurs taureaux brun d'origine européen en génomique disponible au catalogue BGS.

AG



Rizya, de Pascal Meunier, rejoint les Gaec Loosli et Colson.



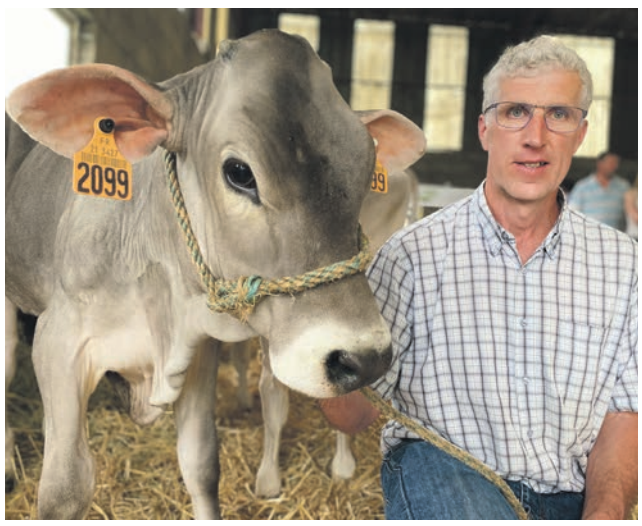
Emeric Looli avec Roulette, partie dans le département de l'Aube.



Reine, née chez Laurent Changarnier, top-vente avec une enchère à 3 600 euros.



Ravenne, de Sébastien Petitjean, rejoint les rangs du Gaec Changarnier.



Rumeur, du Gaec Colson, désormais propriété du Gaec Gardey.



Rosalbane (Gaec Schertz) prend la direction du Gaec Sureau-Clerget.



Rosana (de Bertrand et Chantal Morel, Meuse), a été acquise par un éleveur de Lozère. Le Côte-d'orien Alain Terrillon (au centre de la photo) a vendu un lot de deux embryons dans le Morbihan.

Une autre vente : En Simmental, également

Le Groupement de producteurs Simmental organise Geni'Sim 2021 depuis le 31 mai. Cette vente en ligne concentre soixante trois génisses inscrites à l'Organisme de sélection. Treize de ces animaux sont issus de deux élevages de Côte-d'Or : l'EARL Trésillard Devulder de Noiron-sur-Bèze (dix génisses, notamment en bio) et le Gaec Chevalier de Saint-Martin-du-Mont (trois génisses pleines, AOP Époisses). Des enchères étaient proposées jusqu'à vendredi dernier afin de valoriser au mieux les meilleures offres. Depuis, et jusqu'à cette fin de semaine, des achats « *fermes* » sont appliqués, comme l'explique Jean-Baptiste Geoffray, technicien à Simmental France : « *la première proposition est à chaque fois la bonne, l'acheteur acquiert aussitôt l'animal de son choix. Le lot est intéressant : il comprend des génisses de tout âge, à différents prix et différents niveaux génétiques. L'offre est particulièrement élevée en bio. Les animaux qui ne seront pas commercialisés cette fin de semaine resteront sur notre interface internet pour laisser davantage de temps aux acheteurs pour se positionner et prendre leur décision. Malgré deux ventes de troupeaux cet hiver, dans les élevages Aubry et Thurel, nous avons encore beaucoup de demandes en ce moment* ». Renseignements : simmentalfrance.fr

Vu sur internet

« Cherchez l'erreur »

Un élu de la Chambre d'agriculture a fait le « *buzz* » avec une publication Facebook.



La photo d'Aurélien Viellard, prise dans le Val de Saône, a été partagée plus de 2 100 fois. Une bande enherbée a été mise en place dans son champ d'orge d'hiver pour respecter la réglementation des zones de non-traitement « riverains ». Le propriétaire de la parcelle voisine, lui, a traité son aire grillagée dans le même temps.

Il ne s'imaginait pas avoir autant de succès avec sa photo. *« En tout cas, ce n'était pas le but recherché… »*, confie Aurélien Viellard, qui voulait juste pointer du doigt les dérives d'un système : *« ces nombreuses interactions sur internet montrent que je ne suis pas le seul à penser que les ZNT riverains sont une aberration de plus dans notre profession, même si respecter l'environnement et le voisinage sont deux actions tout à fait louables »*. Cet agriculteur de Labergement-lès-Seurre – par ailleurs président du pôle *« Formation, installation, transmission, emploi »* de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or – exploite un champ de 3,5 ha d'orge d'hiver sur sa commune, entouré de plusieurs habitations : *« devant la réglementation des ZNT, j'avais le choix entre semer de l'orge sur l'intégralité de la parcelle mais sans traiter celle-ci sur une bande externe de trois mètres, ou bien de mettre en place une bande enherbée sur cette même largeur. J'ai choisi cette seconde option car sans insecticide, la JNO transmise par les pucerons ne pardonne rien. J'en ai fait personnellement les frais il y a deux ans, comme bon nombre de collègues d'ailleurs. Aujourd'hui, je sacrifie donc une dizaine d'ares de production sur lesquels rien ne sera récolté, alors que je paye un fermage sur l'intégralité du champ. Je n'ai donc que des charges et aucun revenu sur cette surface, dans le seul but de respecter le voisinage »*.

Force est de constater que les traitements ne semblent pas perturber ce voisin : *« les couleurs sur la photo parlent d'elles-mêmes, cherchez l'erreur… Un particulier a effectivement traité son grillage pour entretenir sa propriété. Je ne lui en veux pas, ce n'est pas son action que je déplore ici, mais bien les aberrations environnementales françaises que nous subissons. La bande enherbée est donc entourée de deux zones traitées… Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Aujourd'hui, je m'interroge sur la pertinence de mon dispositif végétalisé qui, encore une fois, est censé éviter la dérive des produits phytosanitaires que j'utilise… Dans notre cas, nous serions passibles d'une peine de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende si nous traitions cette zone. Ce sont toujours les agriculteurs qui trinquent et à qui on met la pression. En face de ça, on ne sanctionne toujours pas ce genre de pratique chez les particuliers. Encore une fois, je n'en veux pas à mon voisin, je regrette juste cette hiérarchisation de la politique environnementale ! Paris, Dreal, DDT… C'est-à-dire des têtes soi-disant pensantes dans les étages dorés des ministères : ces fonctionnaires militants écolos veulent que le linge ressorte plus blanc que blanc ! La profession agricole s'est obligée à proposer une charte de bon voisinage pour encadrer ce procédé et limiter la distance à trois mètres avec les habitats. Nous avons « gagné » deux mètres avec nos propositions car la largeur initiale était de cinq mètres »*.

AG

Productions végétales

Moissons 2021, on y croit…

Le président de Dijon Céréales évoque les prochaines moissons avec un certain optimisme.



Didier Lenoir espère de belles récoltes d'ici quelques semaines.

« *La moisson, on ne la voit belle qu'une seule fois* » : cette citation couramment utilisée dans nos campagnes se vérifie très régulièrement. Mais Didier Lenoir, président de Dijon Céréales, ne veut pas en entendre parler cette année : *« Les grandes cultures, surtout celles d'hiver, présentent globalement un bel aspect en ce début du mois de juin. Même si rien n'est encore fait, j'ai envie d'être confiant pour la suite. De l'optimisme, nous en avons tous besoin après ces derniers mois difficiles en bien des points, notamment sur le plan sanitaire »*.

L'agriculteur basé à Charmes, près de Mirebeau-sur-Bèze, observe les bienfaits d'un mois de mai pluvieux dans de nombreuses cultures et secteurs du département : *« la bonne nouvelle, c'est que tout le monde a été arrosé cette année. L'eau a permis à plusieurs cultures de se refaire après le gel. Des difficultés persistent toutefois dans des parcelles de colza et de moutarde. Aussi, de nombreuses cultures de printemps sont très souvent hétérogènes. Mais la situation globale est tout de même tout autre qu'il y a un an, il faut s'en féliciter… Les conditions sont actuellement favorables avec le retour de la luminosité et de la chaleur, c'est un autre point positif. Les cultures sont relativement saines malgré les précipitations que nous avons eues. Espérons que cela continue ainsi, avec bien sûr quelques pluies. Cela va sans dire, il faudrait éviter une forte canicule jusqu'à la récolte. Le potentiel serait alors forcément impacté, encore davantage dans les terres les plus superficielles. Des orages, de la grêle ? Il y en aura toujours, mais ces aléas seront toujours localisés. Si tous les facteurs sont à peu près normaux, ces moissons ne devraient pas être décevantes à l'échelle du département, surtout que les cours céréaliers sont favorables. Eux aussi »*.

AG

Bovins allaitants

Montrer son travail, c'est le début de la valorisation

En recevant des élèves d'une école primaire dans le cadre de l'opération Made in Viande, Cédric Bazin montre aussi qu'il ne néglige aucune voie de valorisation de ses productions.

C'est dans le cadre de la 6ème édition des Rencontres Made in Viande, organisées notamment par Interbev, que l'EARL Bazin a accueilli, le 28 mai, une classe de CP-CE1 de l'école de Saint-Aubin, dans le sud de la Côte-d'Or. «*Ces élèves sont les consommateurs de demain,* souligne Cédric Bazin. *C'est important de leur montrer un élevage producteur de viande*». Située à La Rochepot son exploitation fait de la production charolaise avec 90 vêlages par an, sur 80 hectares de cultures auxquels s'ajoutent 3 hectares de vignes hautes en vente de raisin. L'exploitation est en conversion bio depuis octobre 2019. Montrer ce qu'il fait est pour Cédric Bazin une composante essentielle de sa stratégie globale de diversification des voies de valorisation sur lesquelles il s'appuie. Il s'est lancé en vente directe en 1996 et ce mode de commercialisation se développe beaucoup depuis 6 ans, la crise sanitaire ayant encore renforcé cette tendance. «*Je propose des colis de 5 à 15 kg mais aussi de la vente au détail, tous les mois, à chaque découpe*». De cette manière, l'EARL passe une bête par mois. Aux enfants, le 28 mai, il a montré l'exploitation, l'alimentation des animaux, a proposé un petit jeu sur la reconnaissance des graines et les enfants pouvaient poser toutes les questions qu'ils voulaient. Il leur a aussi présenté une vidéo sur tout le processus d'enrubannage, de la fauche au filmage.

Combattre les stéréotypes

«*En communiquant sur ce que je fais,* poursuit Cédric Bazin, *je contribue à changer leur regard par rapport à ce qu'ils entendent ou voient en général sur la viande. C'est un peu le même but que l'on poursuit en faisant de la vente directe. En faisant venir des gens à la ferme, on discute, on a des échanges. Ainsi, on explique comment on travaille, pourquoi certains peuvent passer en bio et d'autres non. L'agriculture française est diverse et belle, il ne faut pas s'installer dans des stéréotypes*». Cette diversité, il la cultive justement dans les voies de valorisation qu'il emprunte : Label rouge, avec la coopérative Cyalin, vente directe (une vache par mois et six veaux dans l'année), marque du pays beaunois Le Goût d'ici (avec des bêtes vendues au Leclerc de Beaune ou au Bistrot Burger de Dijon), ou encore restauration collective avec la Sogeres. Des solutions qui, pour certaines, permettent d'obtenir des prix rémunérateurs mais ce n'est pas encore le cas pour tous les canaux. «*La vente au détail,* souligne-t-il, *c'est aussi une évolution qui me paraît importante pour valoriser encore mieux mon élevage. Mais cela impose un travail important en termes de logistique. Mon épouse va le prendre en charge, tout en développant l'accueil à la ferme*». Dans le prolongement logique de ces diverses voies de valorisation, l'EARL Bazin servira aussi de cadre à une série de marchés de producteurs, dont le premier va se tenir le 20 juin : il devrait rassembler huit producteurs parmi lesquels un maraîcher, un producteur de fromages de chèvres, un brasseur, deux viticulteurs et la viande de l'EARL. Deux autres sont programmés le 11 juillet et le 29 août. La manifestation devrait se poursuivre ainsi de manière mensuelle, avant l'ouverture d'un magasin.



Pour Cédric Bazin, chercher des voies alternatives de valorisation de ses productions est un impératif, mais qui passe aussi par la pédagogie sur son métier, auprès des plus jeunes, futurs consommateurs.

Berty Robert

Baigneux-les-Juifs

En mode Diesel

La SCA de déshydratation de la haute Seine (Déshy'21) connaît son pic d'activité annuel avec la première coupe de luzerne. Les rendements, « poussifs » il y a quelques semaines, progressent nettement ces derniers jours.



Les engins agricoles affluent à l'usine.

Les hostilités ont été lancées le 10 mai à l'usine de déshydratation de Baigneux. Comme les années précédentes, un peu plus de 1 500 ha de luzerne sont à récolter. Les 19 salariés et huit saisonniers de la coopérative sont à pied d'œuvre pour accomplir le meilleur travail possible, avec l'espoir de réaliser trois coupes dans la saison. «*Tout dépendra encore une fois de la météo, il faudra nécessairement des orages cet été*», rappelle Jean-Luc Longechamp, directeur de l'usine, qui revient ici sur le début de la campagne : «*nous avons commencé avec près de deux semaines de retard à cause du temps. Les premiers rendements ont été décevants, autour de 2,4 t/ha, avec des parcelles qui n'avaient pas encore bénéficié pleinement de la pluie du mois de mai. Ces mêmes parcelles, très arrosées depuis, sont aujourd'hui très prometteuses pour la deuxième coupe. Nous espérons bien entendu de nouvelles précipitations au cours de l'été*».

La SCA enregistre de bien meilleurs rendements depuis plusieurs jours : «*nous arrivons dans des parcelles qui, elles, ont profité de la pluie des dernières semaines. L'ensoleillement que nous avons actuellement est propice au développement des plantes et aussi à la qualité de la récolte. La moyenne approche les 3,6 t/ha en ce moment. Plusieurs parcelles dépassent même les 4 t/ha, il serait bien que cela continue ainsi. Les conditions de récoltes sont également nettement plus favorables qu'en début de campagne, car nous avions commencé sous la pluie*».

La première coupe devrait se terminer entre le 20 et 25 juin. Cette récolte sera bien entendu abordée lors de l'assemblée générale de la coopérative, programmée lundi 21 juin à partir de 10 heures à la salle des fêtes de Baigneux.



L'intégralité de la première coupe est transformée en granulés de 6 mm.

AG

Jeunes agriculteurs

Honneur aux dames

Le calendrier 2022 de JA21 est déjà en fabrication, les photos ont été réalisées la semaine dernière du côté de Pouilly-en-Auxois. Nouveauté de cette édition : douze des treize figurants sont des femmes.



JA21 prépare déjà son calendrier de la nouvelle année.

Jamais deux sans trois : les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or préparent un nouveau calendrier. Celui de 2022, après ceux de 2020 et 2021. *« Nous sommes très tôt dans l'année, c'est vrai, mais l'idée est de profiter du beau temps, des beaux paysages, des animaux et des cultures avant les moissons pour faire de beaux clichés. Lors de nos deux dernières éditions, les séances photos s'étaient déroulées en début d'hiver : les conditions étaient très différentes »*, indique Marjolaine Perraudin. Le nouveau calendrier s'est encore inspiré des *« Dieux du stade »*, ou plutôt, des *« Déesses du stade »*, comme l'explique l'animatrice de JA21 : *« oui, les filles se prêtent au jeu cette année et bonne nouvelle : nous les avons trouvées assez facilement ! Toutes travaillent dans une ferme ou suivent des études agricoles. Une seule figurante n'est pas agricultrice, elle est l'amie d'un JA. Un grand nombre de cantons de notre département sont représentés. Un seul garçon figure dans ce calendrier : il est même en première page, c'est tout l'inverse de l'an passé ! »*. La séance photo s'est tenue la semaine dernière à Meilly-sur-Rouvres sur l'exploitation de Flora Loiseau, avec la participation de Christophe Fouquin, photographe professionnel à Remilly-sur-Tille. *« Il y avait une bonne ambiance et tout s'est bien passé. L'ensemble des noms des participantes ne sera pas dévoilé avant la sortie du calendrier prévue fin octobre, début novembre. L'objectif est de garder du suspense pour le jour J, enfin si nous y arrivons... Ce n'est pas gagné car des photos ont déjà fuité ! »*, ajoute Marjolaine Perraudin.

Silence, on tourne

Un autre rendez-vous JA21, cette fois-ci dédié à un travail vidéo, s'est déroulé en ce début de semaine. Suite à une nouvelle annulation de la fête départementale, le réseau syndical a décidé de communiquer sur les produits agricoles de Côte-d'Or, de la fourche à la fourchette : *« nous préparons trois vidéos qui seront diffusées sur internet le 25 juin, le 25 juillet et 25 août, l'objectif est de montrer le travail au quotidien des JA et de faire le rapprochement avec la consommation. Yannick Fanet assure l'animation, la société Aéropix réalise la vidéo. Nous venons de commencer par un élevage, nous sommes allés ensuite dans un restaurant. La prochaine vidéo parlera de la culture de l'orge et nous nous rendrons dans une brasserie. La troisième étape sera dédiée au lait et à la filière Époisses »*.

AG

Bienvenue Chloé

L'équipe administrative de JA se renouvelle et vient d'accueillir Chloé Moureau. Cette jeune femme de 21 ans, originaire d'Autun, est la nouvelle référente installation du réseau. Après un Bac scientifique, un DUT Génie biologique option agronomie et une licence professionnelle ADNT (Agronomie spécialité agriculture, durabilité, nouvelles technologies), Chloé Moureau a effectué deux CDD à Beaune au sein de la Fredon puis de la CAVB. Un autre remplacement sera bientôt effectué à JA21 : début août, Marjolaine Perraudin partira en congés maternité. Des entretiens sont actuellement réalisés pour un CDD de six mois.



Chloé Moureau succède à Alicia Lenoir au poste d'animatrice installation.

À noter

Fonds urgence suite au gel du printemps

Plusieurs épisodes successifs de gelées dans la première quinzaine du mois d'avril ont provoqué des dégâts majeurs sur les cultures en Côte d'Or, plus particulièrement pour les productions fruitières (arboriculture et petits fruits dont cassis) et viticoles. Pour accompagner les entreprises agricoles les plus affectées, le premier ministre a annoncé une série de mesures qui seront appliquées dans les prochaines semaines. Sans attendre la mise en œuvre de ces mesures, le ministère de l'Agriculture met en place une aide d'urgence, plafonnée à 5 000 euros, pour les exploitations touchées par le gel et en grande difficulté de trésorerie. Outre la situation économique de l'entreprise, des critères locaux ont été retenus lors d'une cellule d'urgence départementale pour le choix et la priorisation des bénéficiaires de l'aide. Ainsi, l'aide d'urgence sera versée en priorité aux exploitations suivantes :

- agriculteurs concernés par des productions fruitières : arboriculture et petits fruits dont cassis,
- agriculteurs en arboriculture, petits fruits ou vignes, installés depuis moins de 5 ans ou bien ayant déjà été touchés par des épisodes climatiques aux cours des dernières années.

Si vous considérez être dans cette situation, vous pouvez déposer une demande d'aide en ligne jusqu'au dimanche 13 juin via l'outil « mes démarches simplifiées » : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-urgence-gel-21. Pour plus de précisions, vous pouvez contacter la DDT de Côte-d'Or : ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr ou à l'un des numéros suivants 03 80 29 40 08, 03 80 29 44 82, 03 80 29 44 47).

DDT



▸ Brèves

Arrêté Interdiction de plantation/ replantation d'essences forestières dans le Morvan

Le 1er juin, Alain Lassus, président du Conseil départemental, a signé un arrêté proscrivant la plantation ou replantation d'essences sur le territoire du Morvan. 12 communes sont concernées : Brassy, Ouroux-en-Morvan, Chaumard, Montsauche-lès-Settons, Dun-les-Places, Saint-Agnan, Alligny-en-Morvan, Moux-en-Morvan, Gien-sur -Cure, Planchez-en-Morvan, Lavault-de-Frétoy et Arleuf. Les parcelles touchées par cette interdiction sont : les terres agricoles, les landes, les friches et les massifs forestiers inférieurs à 10 ha. Le Conseil départemental explique que cet arrêté n'est pas opposable aux producteurs de sapins de Noël et qu'il *«étudie la possibilité d'autoriser, à titre exceptionnel et sous certaines conditions, des projets de semis, plantations et replantations, notamment dans le cadre du volet forestier du plan de relance de l'État»*. Pour rappel, cet arrêté intervient alors que les communes citées plus haut avaient sollicité le Département afin d'engager l'élaboration d'une réglementation de leurs boisements. Durant cette procédure, qui devrait durer 18 mois, le législateur a pourvu le Département de la compétence d'imposer « une interdiction totale de plantation d'essences forestières ». Selon le Conseil départemental, cette réglementation a pour but de *«favoriser une meilleure répartition des terres entre la forêt, les productions agricoles, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural»*. Pour tout renseignement : www.nievre.fr

Attention Démarchage malveillant

La Préfecture de la Nièvre met en garde ses administrés sur des sociétés pratiquant un démarchage *«abusif, par téléphone, fax ou mail, voire par du porte à porte»*. Selon la Préfecture, ces personnes malveillantes se présenteraient comme des agents de la Direction départementale des territoires ou de la préfecture. Le communiqué précise qu'elle serait *«agressive et persuasive, celle-ci soutient qu'elle a détecté un problème de conformité sur l'ERP ciblé, puis oriente vers un professionnel. Une facture pro-forma pour un «montage de projet de dérogation» et une demande de règlement via un IBAN sont envoyées»*. Ainsi la Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA) préconise de : consulter les sites internet gouvernementaux, de se méfier des méthodes jugées agressives et surtout de ne jamais communiquer ses coordonnées bancaires.
Pour plus d'informations : www.nievre.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques / Bâtiment-Construction-Accessibilité / Accessibilité).

Journées Nationales de l'Agriculture

Coup de projecteur sur les exploitations

Organisées du 18 au 20 juin, les Journées Nationales de l'Agriculture ont été instituées notamment à l'initiative du réseau #Agridemain et la FNSEA, pour répondre à l'enjeu de valorisation de l'agriculture. Privés de Salon de l'Agriculture, la profession et le grand public se retrouveront avec plaisir à l'occasion de ce grand rendez-vous national. À cette occasion, le samedi 19 juin, quatre exploitations nivernaises ouvrent leurs portes, ainsi que le Musée du Charolais.



Les quatre événements organisés par la Chèvre'rit d'Amandine, le Gaec Aurousseau, Muriel Harand avec Romaric Gobillot et enfin Jean-Charles Zwaenepoel. (Réalisation de la carte : FDSEA / JA 58)

Ces journées sont l'occasion de mettre en avant toutes les activités liées au monde agricole.

Entre les visites de musées, d'abattoirs ou entreprise de transformation, les démonstrations pédagogiques, c'est aussi le moment pour les agriculteurs d'ouvrir leurs exploitations au public !

Dans ce cadre, la FDSEA et les JA de la Nièvre se joignent au réseau #Agridemain et Make. org Foundation pour participer à cette initiative nationale.

Le samedi 19 juin après-midi et soirée, quatre exploitations jouent le jeu et partageront leur quotidien en expliquant leurs métiers, depuis les semis jusqu'à l'alimentation des animaux, le rôle des haies et la contribution de l'agriculture à la biodiversité, l'irrigation du maïs…

Mettre en avant son quotidien

«Ces Journées sont une belle opportunité pour parler de nos pratiques, en toute transparence, afin que les préjugés et autres contre-vérités soient annihilés» explique Stéphane Lafranchise qui, avec Amandine son épouse, ouvre les portes de La Chèvre'rit d'Amandine, à Garchy. Stéphane Aurousseau qui organise également un événement avec ses associés du Gaec, Quentin et Karine, le 19 juin, rebondit : *«En accueillant sur notre ferme, en expliquant nos productions, nos méthodes de travail, nous voulons contribuer à éclairer les visiteurs sur la réalité de l'agriculture afin que le récit qui en est fait soit le plus proche possible de la réalité, ni idéalisé, ni dramatisé»*.

Ces instants permettront aussi d'échanger entre agriculteurs : *«Le public, et d'autres agriculteurs n'ont pas toujours les bonnes informations. De ce fait, présenter nos exploitations par une visite puis discuter des diverses problématiques que nous rencontrons, comme le prix de vente au kilo de carcasse ou encore la contractualisation, est indispensable pour partager et transmettre les bons messages»* détaille Romaric Gobillot, polyculteur-éleveur à Asnois et participant aux Journées Nationales de l'Agriculture. Jean-Charles Zwaenepoel, céréalier et éleveur de chevaux à Varennes-les-Narcy, prendra lui aussi part à ces journées avec l'Association Des Racines et des plaines : *«C'est un moment privilégié entre agriculteurs et voisins. Cela fait 30 ans qu'on s'éloigne les uns des autres. Ces journées représentent une chance de montrer ce que nous faisons tous les jours, de le faire comprendre et d'affirmer qui nous sommes vraiment»*.

Travailler la communication

Si sur le papier ouvrir les portes d'une exploitation semble simple, en pratique cela ne semble pas être forcément le cas. *«Les agriculteurs ne sont pas tous à l'aise pour prendre la parole en public, ce qui est compréhensible puisque ce n'est pas leur métier»* raconte Stéphane Lafranchise. Jean-Charles rajoute que *«Certains agriculteurs ne communiquent pas beaucoup par manque de temps, notamment»*. Stéphane poursuit : *« Il faut absolument sortir de nos zones de confort pour montrer ce que sont vraiment nos métiers. On peut le faire avec nos mots, en toute simplicité. Il faut rester soi-même et tout se passe bien»*.

CHLOÉ MONGET

Les autres événements

Pour la Nièvre, en plus des visites évoquées plus haut, d'autres rendez-vous auront lieu durant les trois jours.
Par exemple, le Domaine de Villargeau à Pougny organise un pique-nique, le Musée de l'Élevage et du Charolais à Moulins-Engilbert propose des visites et la Cuma Terr'eau avec l'antenne de la Nièvre de la fédération régionale des Cuma Bourgogne Franche-Comté dévoilera les techniques de compostage et de toastage de protéagineux.
L'intégralité du calendrier des Journées Nationales de l'Agriculture se retrouve sur https://openagenda.com/jna2021

Inauguration

L'espace test du Marault à l'honneur

Le 26 mai dernier, l'espace test maraîchage du Marault a été inauguré ; l'occasion pour les participants de rappeler le but de ce cadre.



Didier Ramet, Jocelyne Guérin, Alain Lassus et James Radenne ont remercié toute l'équipe du Marault pour leur investissement dans cet Agropole.

«Cet espace est important car il permet de continuer d'ouvrir l'esprit des exploitants sur d'autres productions» détaille Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre à l'occasion de l'inauguration de l'espace test maraîchage du Marault.

Les terres : une denrée rare

Dirigé par James Radenne, maraîcher, cet événement était pour lui l'occasion de rappeler la difficulté d'accès aux terres pour les nouveaux arrivants : *«le soutien du Département pour le prêt de ces terrains est une belle opportunité pour une personne hors cadre familial, comme moi, souhaitant s'installer dans la Nièvre. Les terres agricoles nivernaises sont de plus en plus prisées et il devient complexe pour les jeunes exploitants de s'établir à cause de cela»*. Le président du Conseil départemental, Alain Lassus rebondit : *«l'accès aux terres est indispensable pour laisser une place aux jeunes afin, notamment, de pérenniser et diversifier nos cultures. D'ailleurs, cette diversification s'inscrit dans un grand plan territorial pour trouver une autonomie alimentaire. Certes, consommer local peut ne pas régler toutes les difficultés des agriculteurs nivernais, mais cela peut contribuer à les aider»*. Outre le soutien du Département pour les terres et le matériel, James Radenne a également été épaulé et continue à l'être par Bio Bourgogne, le Gabni ainsi que Semeurs du Possible.

La diversité comme fer de lance

Diversifier les cultures et les pratiques voilà en l'essence le chemin que prend l'Agropole du Marault. Jocelyne Guérin, présidente de cette dernière, développe : *«le Conseil départemental a travaillé pour trouver un autre chemin à suivre tout en incluant les enjeux environnementaux, écologiques et sociétaux actuels. Il donne une chance à des porteurs de projet, comme James, qui ont une réflexion singulière et novatrice sur leur domaine d'expertise. Cet espace est une vitrine qui illustre parfaitement l'engagement de la Nièvre dans l'utilisation de nouvelles techniques de productions»*. Didier Ramet ajoute que *«la diversification (maraîchage, élevage, végétal) sera un moteur pour porter le rayonnement de la Nièvre»*.

Pour la suite

Les terres sont attribuées à James pour 3 ans. À l'issue, si le test fonctionne, il pourra rester là afin de poursuivre son activité. À terme, il voudrait vendre sa production sur place comme présenté dans son portrait à retrouver dans le numéro 1622 de Terres de Bourgogne. Si son espace test est le second à avoir été mis en place, après la Baratte à Nevers, il ne semble pas être le dernier puisque Jocelyne Guérin, en qualité de maire de Luzy cette fois, a évoqué l'établissement prochain d'un projet similaire dans sa commune.

CHLOÉ MONGET



James a présenté sa production en cours, sous les serres.

Le marché La Belle Nièvre

En parallèle de l'inauguration de l'espace test, un marché de producteurs avait lieu au Marault. Tous labellisés La Belle Nièvre, ou en cours d'agrément, les producteurs étaient 18 à participer à cet événement. *«Il faut aller au contact du public pour nous faire connaître et la Belle Nièvre est une marque qui nous distingue un peu des autres producteurs français. C'est un moyen de valoriser notre production et de toucher de nouveaux clients»* raconte Benoît Joly représentant l'Association Natur'Amognes, basée à Druy-Parigny, associant 4 éleveurs et producteurs de produits transformés à base de bœuf. *«Le fait que ce label soit porté par le Département est rassurant pour nous et permet d'obtenir de la visibilité pour notre production»* détaille Joël Garceau, apiculteur du Domaine de Baugy à Balleray avec son épouse Martine. Pour Lucile Champagne, exploitante au Gaec de la Ferme des Desrues, La Belle Nièvre est l'occasion *«de faire partie d'un ensemble mettant la Nièvre en avant. C'est très enrichissant de participer à ce genre d'initiatives qui mettent en lumière notre territoire et nos produits, comme Agriclocal par exemple (dont nous faisons également partie)». «Nous avons un produit très spécifique et unique dans la Nièvre»* explique la Safranière du Nivernais Morvan située au lieu-dit la Fontaine (Alluy), avant d'ajouter *«La Belle Nièvre est une manière de donner de la valeur ajoutée à notre production que nous avons établie voilà 11 ans. L'initiative du conseil départemental avec La Belle Nièvre est très louable et nous espérons qu'elle portera ses fruits»*. Avec une année difficile à cause des restrictions sanitaires, pour certains La Belle Nièvre est aussi un moyen de sortir de tout cela *«De nombreux marchés ont été annulés l'an dernier, ce qui ne nous a pas aidés à écouler nos stocks. Avec La Belle Nièvre, nous avons une clef supplémentaire pour aller de l'avant. C'est également une manière de faire connaître et reconnaître la Nièvre, sa production ainsi que ses appellations dans les départements limitrophes et ailleurs»* poursuit Marie-Christine Veneau, exploitante viticole des coteaux du Giennois à l'Earl Veneau à Saint-Père. Elle conclut : *«ce marché des producteurs est une véritable bouffée d'air frais après l'année compliquée que nous avons tous passé»*.



Le public était au rendez-vous pour le marché des producteurs labellisés La Belle Nièvre.



Une étiquette rappelle aux consommateurs que les produits sont estampillés La Belle Nièvre.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Rapport FDSEA 2/2

Échanger pour avancer

La FDSEA poursuit son engagement auprès des éleveurs en 2020 et met en place nombre de projets pour l'avenir. Retour sur l'activité 2020 de votre FDSEA, qui a été active sur les questions de défense syndicale autant que sur l'accompagnement de projets d'avenir.



(Crédit photo : FDSEA)

La fête des moissons: réussite emblématique de la communication directe avec le grand public.

Durant l'année 2020, la FDSEA a fait front avec les éleveurs pour obtenir un prix plus juste pour leur production bovine. Elle s'est aussi adaptée à la crise sanitaire en proposant notamment des vidéo-conférences (avec pour thèmes la PAC, la captation du carbone, l'emploi et l'environnement afin de toujours garder le lien avec les agriculteurs).

Section bovine : des actions fortes

«Malgré une consommation de viande bovine française qui a augmenté durant le confinement, le prix du broutard n'a pas pour autant augmenté» explique Romaric Gobillot, président de la section bovine. Il ajoute que «*suite à l'appel de la Fédération Nationale Bovine (FNB) à faire de la rétention de bovin en ferme, le cours est reparti à la hausse, pour atteindre les 4 euros du kg de carcasse. C'est la preuve qu'une action commune a un impact sur nos opérateurs et la distribution*».

Éleveur et engagé: une initiative porteuse de sens et rémunératrice

La démarche Éleveur et Engagé vit dans la Nièvre grâce à l'initiative d'un groupe d'éleveurs, accompagnés par les JA et la FDSEA, qui ont formalisé un engagement de volume et de prix avec le magasin Leclerc de Coulanges-les-Nevers, avec une rémunération intégrant les coûts de production. « *C'est une superbe initiative qui permet à un groupe d'éleveurs d'avoir une valorisation de leur produit. Collaborer avec des personnes voulant bien travailler la viande, avec les bons délais de maturation par exemple, est une très bonne chose pour nous* », précise Romaric Gobillot.

Alerter les élus sur les prix en viande bovine

Toujours dans un souci de partage sur les difficultés rencontrées par les exploitants, deux journées d'informations à destination des élus ont eu lieu, une à Tronsanges en juillet et une seconde à Châtin en septembre: « *Nous avons évoqué bien des sujets comme le prix du broutard qui n'est pas au rendez-vous ou encore la loi Egalim qui n'est pas appliquée comme elle devrait l'être* » développe Romaric. Il poursuit : « *Certaines problématiques ont été entendues, ce qui a permis un dégrèvement des taxes foncières de 50 % pour la calamité sécheresse*». Il conclut : « *Un engagement de la majorité donne donc accès à des évolutions* ».

Des idées plein les têtes

«*La FDSEA accompagne les initiatives locales, beaucoup de projets sont mis au point par les agriculteurs. On peut par exemple citer celui d'un système commun de stockage de la paille avec panneaux photovoltaïques. Ce qui permettrait d'acheter de la paille lorsqu'elle est la moins chère* » détaille Chantal Pelletier, Secrétaire Générale de la FDSEA. Une autre idée a aussi été mise au jour : un magasin de producteurs en région parisienne pour apporter plus de valeur ajoutée aux produits nivernais. Chantal explique qu '« *il est nécessaire de communiquer avec un public différent afin de faire découvrir la Nièvre* ».

Communiquer pour mieux régner

La communication est donc devenue un point majeur dans les actions menées par la FDSEA. Parmi celles-ci, des producteurs ont présenté, dans cinq classes de 3e, leurs produits et leurs systèmes de production. «*Nous avons eu des échanges fort intéressants avec les jeunes et nous avons fait tomber nombre de stéréotypes sur nos manières de travailler* » précise Chantal. Dans une optique similaire, certains agriculteurs se sont engagés dans l'opération « *On vous nourrit* » sur les réseaux sociaux afin d'expliquer le lien entre « *le champ, le pré, l'agriculteur et le produit fini dans l'assiette* » met-elle en lumière. Elle termine : «*la communication est un axe que l'on ne peut pas mettre de côté si l'on veut faire connaître nos métiers et les valoriser* ».

CHLOÉ MONGET ET LUCIE LECOINTE

La Nièvre, vedette de la fête des moissons

En 2020, malgré la crise sanitaire, 16 fêtes des moissons ont eu lieu dans toute la France. À elle seule, la Nièvre en a comptabilisé la moitié ; une excellente manière de valoriser l'agriculture et les métiers qui en découlent. Pour Chantal Pelletier, Secrétaire Générale de la FDSEA « *il faut reproduire cet engagement et apporter de nouveaux ambassadeurs* ».

Emploi

Moissons 2021: dérogation au temps de travail

En tant qu'organisation syndicale représentative des employeurs agricoles, la FRSEA BFC a demandé à la DREETS* une dérogation à la durée hebdomadaire du travail pour effectuer les moissons dans les meilleures conditions.

La loi fixe des durées maximales de travail, hebdomadaires ou journalières à ne pas dépasser. Ainsi, l'exécution d'heures supplémentaires ne peut avoir pour effet de porter à plus de 48 heures la durée de travail au cours d'une même semaine. Cette durée maximum, couplée au manque de main d'œuvre qualifiée, peut s'avérer inadaptée aux périodes de récolte telles que les moissons. C'est pourquoi la FDSEA 58 telle que la loi l'y autorise en tant que syndicat représentatif des employeurs agricoles, a demandé à la DREETS via la FRSEA BFC, la possibilité de déroger ponctuellement à cette durée maximum.

Application

Par une décision du 19 mai 2021, la DREETS nous a fait part de son accord à ce dépassement. Ainsi, entre le 15 juin et le 15 août 2021, toutes les exploitations agricoles nivernaises auront la possibilité pour les travaux de moissons, de porter la durée hebdomadaire de travail à 60 heures pendant quatre semaines consécutives ou non, pour tous les salariés majeurs permanents ou saisonniers. En compensation, les employeurs devront accorder en plus du paiement des heures supplémentaires aux taux prévus par la convention collective, un repos compensateur de 50% de la durée du travail comprise entre 48 heures et 60 heures hebdomadaires. Les heures effectuées au-delà de 48 heures et les repos accordés devront être consignées et tenus à disposition de l'inspecteur du Travail compétent pendant une durée d'au moins un an. En fin de période, une enquête sera adressée aux employeurs afin de dresser un bilan régional de l'utilisation de cette dérogation pour transmission à la DREETS.

Si vous souhaitez utiliser cette possibilité de dérogation sur votre exploitation, contactez votre service emploi au 03 86 93 40 94. Charlotte Leclerc, juriste en droit social vous indiquera les démarches à effectuer.



Durant la période de moisson, des dérogations sont possibles pour allonger la durée du temps de travail.

* Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ont remplacé les DIRECCTE depuis le 1er avril 2021.

SERVICE EMPLOI FDSEA 58

Élections départementales

La liste complète des candidats

Les prétendants aux élections départementales sont désormais connus*. Le premier tour est fixé au 20 juin.



L'assemblée du Conseil Départemental de la Nièvre à Nevers.

Dans le cadre des élections départementales (du 20 au 27 juin), 70 binômes ont déposé leurs candidatures à la préfecture de la Nièvre pour les 17 cantons. Tous les binômes sont constitués d'une femme et d'un homme. Pour rappel, les élections départementales permettent de nommer les conseillers départementaux (pour un mandat de 6 ans), qui voteront ensuite pour un président.
Les compétences du conseil départemental sont : l'action sociale (protection de l'enfance, RSA, promotion de la santé), l'aménagement du territoire (voiries, transports), l'éducation (gestion des collèges), l'environnement (la protection des milieux naturels, la gestion des eaux), la culture et le patrimoine (Archives départementales, musées), le développement local, le logement, le tourisme, le financement des SDIS, etc.

Voici la liste des candidatures pour la Nièvre :

Canton de la Charité-sur-Loire (5801)
Valérie Beaulieu - Olivier Perret (RN) / Blandine Delaporte - Thierry Guyot (DVG) / Monique Choquel – Emilien Court (UGE) / Françoise Radoux - Dominique Wiatr (DVC)

Canton de Château-Chinon (5802)
Michèle Dardant – Patrice Joly (SOC) / Martine Claine - Daniel Merger (RN) / Georges Flecq - Chantal-Marie Malus (DVC) / Jean Max Glorifet - Évelyne Vermenot (COM)

Canton de Clamecy (5803)
Anne-Marie Bachollet - Nicolas Bourdone (COM) / Laurence Chevalier - Janny Simeon (DVG) / Anouck Camain - Christophe Deniaux (DVC) / Julien Guibert - Laetitia Mercier (RN)

Canton de Corbigny (5804)
Michèle Lelong - Jean-Charles Rochard (DVC) / Fabien Bazin - Séverine Bernard (SOC) / Charlène Dumont - Thierry Pauron (DVG) / Évelyne Schweyer - Benjamin Sugin (RN)

Canton de Cosne-Cours-sur-Loire (5805)
Anne-Marie Chene - Franck Michot (DVC) / Dominique Coupé - David Marie (RN) / Jean-Louis Billet - Carole Tabbagh-Gruau (UGE)

Canton de Decize (5806)
David Colas - Théa Guillier (DVC) / Valentin Mouzon - Sabine Pascal (RN) / Justine Guyot - Frédéric Roy (DVG)

Canton de Fourchambault (5807)
Sandrine De Carvalho - Marc Lauvernier (UDI) / Stéphanie Bézé - Alain Herteloup (SOC) / Nathalie Chippaux - François Longueville (COM) / Anaïs Lyon - Stéphane Somazzi (RN) / Patricia Gaudry - Michel Monet (DVG)

Canton de Guérigny (5808)
Éric Guyot - Flore Lereu (SOC) / Corinne Bouchard - Jean-Luc Gauthier (DVD) / Dominique Lavenir - Isabelle Thillier (UGE) / Christel Pellat - Thomas Perret (RN)

Canton d'Imphy (5809)
Gérard Daguin - Coralie Douarne (COM) / Daniel Barbier - Joëlle Julien (DVG) / Gérard Fontaine - Élisabeth Grenin (DVC) / Élodie Malichaud - Étienne Somazzi (RN)

Canton de Luzy (5810)
Sébastien Descreaux - Véronique Mallet (DVC) / Marie-Hélène De Almeida - Jacques Gonnet (RN) / Jocelyne Guérin - Michel Mulot (DVG)

Canton de Nevers-1 (5811)
Maryse Augendre - Jean-Paul Fallet (SOC) / Didier Bourotte - Sandra Pardal (UGE) / Bruno Benchemakh - Anne Lelièvre (DVD) / Xavier Morel - Anne Wozniak (DVC) / Pierre-Michel Benoit - Pauline Vigneron (RN)

Canton de Nevers-2 (5812)
Laurence Barao - Jérome Malus (DVC) / Daniel Bourgeois - Sylvie Dupart Muzerelle (UGE) / Damien Baudry - Sylvie Patissier (RN)

Canton de Nevers-3 (5813)
Martine Gaudin - Wilfrid Séjeau (UGE) / Pierre Bisschop - Carole Boirin (LR) / Jean-Marc Bily - Georgette Granet (RN) / Philippe Cordier - Mireille Gaudion (DVC)

Canton de Nevers-4 (5814)
Solange Brossard - Richard Impenge (DVG) / Jimmy Derouault - Catherine Lopes Pires (UGE) / Philippe Marcel Joseph Morel - Florence Vard (DVC) / Véronique Khouri - Michel Suet (DVC) / Bruno Franchini - Bozena Gorecka- Plet (DVD) / Michelle Chariere - Raoul Danet (RN) / David Aublin - Émilie Chamoux (FI)

Canton de Pouilly-sur-Loire (5815)
Patrick Bondeux - Pascale De Mauraige (DVD) / Sabrina Gaudry - Yves Ravet (DVG) / Hervé Aimé - Lucile Ronceray (RN)

Canton de Saint-Pierre-le-Moûtier (5816)
Marie-France De Riberolles - David Verron (DVD) / Corentin Gelot - Céline Roy (RN) / Thierry Favarcq - Vanessa Louis-Sidney (DVG) / Jocelyne Chauré - Jean-Luc Gauthier (DVG)

Canton de Varennes-Vauzelles (5817)
Julien Bernard - Leïla Sedira (RN) / Élisabeth Dachy - Christophe Dambrine (DVC) / Eliane Desabre - Lionel Lecher (UG) / Christine Celle - Jean-François Dubois (DIV) / Patricia Delorme-Lambert - Paul Leger (DIV) / Laurent Chauvot - Josette Fricou (DVD)

* Sous réserve des recours éventuels.

CHLOÉ MONGET

Glossaire

EXG : Extrême gauche
COM : Parti communiste français
FI : La France Insoumise
SOC : Parti Socialiste
UG : Union à gauche
RDG : Parti radical de gauche
DVG : Divers gauche
ECO : Écologiste
UGE : Union à gauche des écologistes
DIV : Divers
REG : Régionaliste
GJ : Gilets jaunes
UCG : Union au centre et à gauche
REM : La République en marche
MDM : Modem
UC : Union au centre
DVC : Divers centre
UCD : Union au centre et à droite
UDI : Union des Démocrates et des Indépendants
LR : Les Républicains
UD : Union à droite
DVD : Divers droite
DSV : Droite souverainiste
RN : Rassemblement National
UXD : Union Extrême droite
EXD : Extrême droite

▸ Agenda

14 /06 à Saint Benin d'Azy assemblée générale du Drive Fermier 58
L'assemblée du Drive Fermier 58 se déroulera à la salle des fêtes de Saint Benin d'Azy à partir de 14 h. Il y sera question de : la présentation du rapport d'activité 2020, l'approbation du budget de l'association pour l'exercice en cours, la fixation du montant des cotisations, le renouvellement des membres du Conseil d'administration, les divers projets. Le renvoi du coupon-réponse de participation est obligatoire pour y assister. Contact et renseignements : drive.fermier.nievre@gmail.com .

27/06 à Dornes Marché Fermier Bio
La Ferme des Desrues accueil un marché de producteurs au sein de ses bâtiments de 9 h 30 à 18 h. Les visiteurs pourront y trouver de la viande, des légumes, du fromage, des fruits ou encore des confitures et du jus de fruits.
Contact – 06 63 66 82 47

06/08 à Neuvy-sur-Loire Chantier de génie écologique
La Fédération des Chasseurs de la Nièvre organise une visite de l'étang de Marvy qui a été asséché afin de subir d'importants travaux de restauration, dans le cadre d'un Contrat Natura 2000. Durant la rencontre sera expliqué le fonctionnement de l'étang ainsi que de sa roselière (classée parmi les trois premières Roselières de Bourgogne).
Contact – 03 86 36 93 16 ou fdc-58@wanadoo.fr

▸ Formations

17/06 Moulin Engilbert.
Le 17/09 à Tannay, 23/09 à Saint Pierre le Moutier Préparer sa cessation d'activités
Contacts et inscriptions - 03 86 93 40 47 ou christophe.bossaron@nievre.chambagri.fr

17/06 **lieu à définir.** Sécuriser son système fourrager
Contact : Charles Duvignaud - 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

18/06 à Pourcelanges.
Compostage et toastage de protéagineux
Contact : Anne-Lise Segaud - 06 08 81 82 85 ou anne-lise.segaud@cuma.fr

05/10 Apprendre à rédiger son document unique d'évaluation des risques
Renseignements et inscriptions – 03 86 93 40 94.

Soufflet agriculture

Des conseils adaptés fournis aux agriculteurs

Le mercredi 2 juin, le groupe Soufflet agriculture organisait une visite des plates-formes d'essais, à Champlay, afin de présenter les résultats d'expérimentations sur diverses variétés de culture d'hiver. Au total, ce sont 109 variétés, blés, orges et colzas confondus, qui sont testés par Soufflet, dans le but de fournir des conseils les plus adaptés possibles à chaque agriculteur.



Le groupe Soufflet agriculture a organisé une visite des plates-formes d'essais, à Champlay, pour parler des résultats d'expérimentations sur diverses variétés de culture d'hiver.



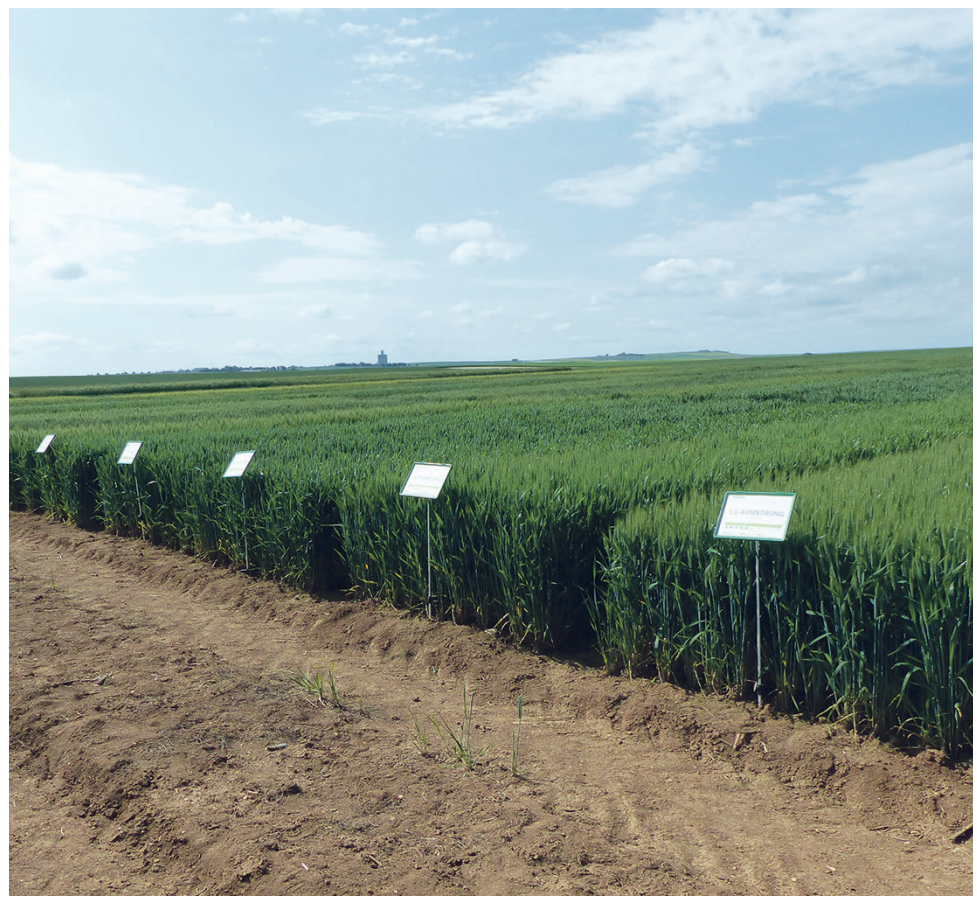
Emmanuel Bonnin a présenté les résultats des essais de blés aux agriculteurs présents.

Adapter son conseil en fonction de l'agriculture qu'il y a en face, c'est le leitmotiv du groupe Soufflet agriculture. Le mercredi 2 juin, Soufflet a organisé une visite des plates-formes d'essais, situées à Champlay. *«Nous présentons aux agriculteurs, les variétés de cultures d'hiver que nous avons testées, dans les mêmes conditions qu'eux, pour avoir un œil sur leur aspect, leurs possibles maladies et nous expliquons ce que nous avons choisi (comme variétés) par rapport aux résultats des années antérieures»*, indique Emmanuel Bonnin, technicien du groupe Soufflet agriculture.

Alors, quelles sont les variétés testées par Soufflet ? *«Il y a 28 blés tendres, deux blés durs, 13 triticales, six orges de printemps semés à l'autonome, 32 orges d'hiver et 28 colzas»*, liste le technicien de chez Soufflet. Soit au total 109 variétés testées. *«Mais nous faisons du tri. Par exemple, dans les colzas, il n'y a que quatre ou cinq variétés que nous allons conseiller car elles sont les plus adaptées au contexte de l'Yonne. Il y en a qui seront mieux en Champagne, ou en Seine-et-Marne. Cela dépend des types de sol»*.



La société Bayer est intervenue pour parler de la qualité des blés.



Au total, les résultats de 109 variétés (blés, orges et colzas confondus) étaient mis en avant.

Montrer l'évolution génétique des variétés

L'objectif de cette visite est aussi de parler des différents obstacles que peuvent rencontrer ces cultures, dans le département. *«Sur les orges, nous leur (aux agriculteurs) parlons de variétés tolérantes aux pucerons car les pucerons à l'automne sont très présents (et font des dégâts importants sur les cultures). C'est un moyen, par la génétique agronomique, de gérer l'insecte, sans être obligé de traiter. Car le but est aussi cela : de moins utiliser de traitement»*, continue Emmanuel Bonnin.

C'est aussi de montrer l'évolution génétique des variétés. *«Sur les 30 variétés de blés, il y en a une de 1988. L'idée est de mettre en avant le progrès génétique et comment les variétés se comportent dans les diverses conditions météorologiques de l'année»*.

Lors de cet événement, la société pharmaceutique et agrochimique Bayer est venue parler de la qualité des blés, *«par rapport à la fusariose (un champignon) sur lequel il y a des normes de commercialisation drastiques»*, explique le technicien de chez Soufflet. *«Bayer parle aussi de l'ergot, un autre champignon, qui va aller se développer en cette période, s'il pleut, qui est entretenu par les vulpins ou les bords de parcelles de ray-grass et qui va se mettre à la place du grain. La qualité est une problématique importante pour notre secteur»*, conclut-il.

De quoi enrichir grandement les connaissances des agriculteurs présents pour que ces derniers puissent produire dans les meilleures conditions possibles, les variétés les plus adaptées à leurs terres et leurs territoires.

CHRISTOPHER LEVÉ

Initiative

Le tour de France des fermes bios

Pendant 17 jours, Alexandre Roby et Thomas Vandenbergue ont parcouru la France à la découverte des fermes en agriculture biologique. Partis de Dordogne, ces beaux-frères ont fait un arrêt dans l'Yonne, à la coopérative la Cocébi, ainsi que sur l'exploitation de Julien Bourgeois, de Jean-Charles Faucheux et celle de Bérengère Millot et Jean-Baptiste Bourdon.



Thomas Vandenbergue

Les deux beaux-frères ont visité 29 fermes bios lors de leur tour de France.



Thomas Vandenbergue

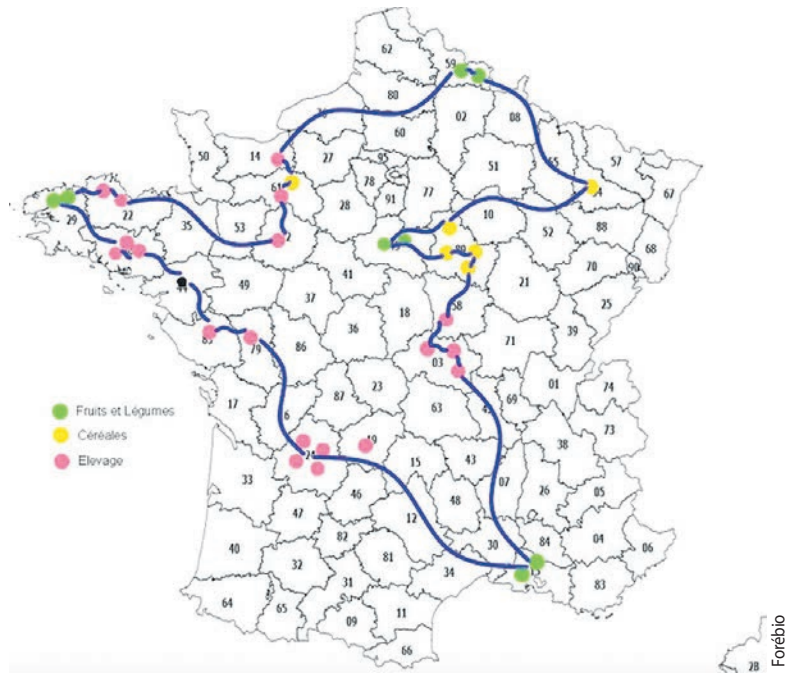
Des fermes aux activités variées, des grandes cultures à l'élevage, en passant par le maraîchage.

L'un est photographe, l'autre en cours d'installation en agriculture biologique. Outre le lien familial qui les unit (ils sont beaux-frères, ndlr), c'est la passion pour les voyages et la découverte de nouvelles contrées qui les anime. *«Avec Thomas, nous nous sommes mis en tête de faire un tour de France. Mais on voulait un objectif. Après avoir parlé avec mon père, qui est administrateur à Forébio, il m'a indiqué que Forébio cherchait une banque d'images pour présenter ses fermes. Thomas étant photographe professionnel, le projet a tout de suite été adopté»*, indique Alexandre Roby, le jeune agriculteur en cours d'installation.

Durant 17 jours, les deux *«voyageurs»* ont visité 29 fermes dans 18 départements du pays. Dont l'Yonne. *«Nous avons visité la coopérative la Cocébi, à Nitry et l'exploitation de Julien Bourgeois»*, poursuit-il. Ils ont également rencontré Bérengère Millot et Jean-Baptiste Bourdon, du Jardin bio du Bois Ram'eau situé à Sergines, ainsi que Jean-Charles Faucheux, agriculteur retraité à Lucy-sur-Yonne. *«Nous avons essayé de voir en moyenne deux agriculteurs par groupement que représente Forébio, dans chaque département et dans diverses activités : grandes cultures, élevage et maraîchage»*.

«Montrer ce que représente l'agriculture bio»

Quant aux objectifs en allant à la rencontre de ces agriculteurs ? *«Le premier, c'est d'ouvrir les fermes au public et montrer ce que représente l'agriculture bio. Le second, c'est la transmission des fermes, c'est donner aux gens l'envie de s'installer. Aujourd'hui, il y a moins d'installations que d'arrêts, cela commence à devenir inquiétant. En étant du milieu et en étant en cours d'installation (sur la ferme de son père, éleveur bio depuis 20 ans en Dordogne, ndlr), c'est un sujet qui forcément m'interpelle. Le but de tout cela est de donner l'envie de faire ce métier, montrer qu'il y a beaucoup de branches diverses dans l'agriculture et que l'on peut s'y épanouir»*, détaille Alexandre Roby. *«Toutes les personnes que nous avons rencontrées sont vraiment passionnées par ce qu'elles font et nous l'ont fait partager avec envie. Nous avons été hébergés dans les fermes la majorité du temps, la notion de partage était vraiment présente»*.



Le parcours de Thomas Vandenbergue et Alexandre Roby durant les 17 jours de voyage.

L'agriculteur l'assure, *«nous avons appris beaucoup de choses sur l'agriculture biologique en France, même moi qui suis du milieu. Les problématiques ne sont les mêmes nulle part»*, constate-t-il.
Le voyage s'est terminé le 27 mai, là où il avait commencé, à La Chapelle-Montmoreau, un village en Dordogne.

CHRISTOPHER LEVÉ

Agriculture biologique

La rotation au cœur d'une exploitation en AB

Le jeudi 3 juin, une visite d'exploitation en grandes cultures, en agriculture biologique, était organisée par l'association de la Plaine du Saulce, en partenariat avec Bio Bourgogne, chez Tommy Chevallier à Montallery.

«Cette journée a pour objectif de présenter une exploitation en agriculture biologique, qui fonctionne. Et de sensibiliser les agriculteurs en conventionnel ou ceux qui ont la volonté de se convertir, à l'agriculture biologique. C'est montrer une exploitation qui tourne depuis dix ans en bio, avec une surface conséquente (400 ha) et qui s'en sort bien. C'est essayer de donner envie à ceux qui s'intéressent à l'agriculture biologique», indique Sandrine Vatinelle, animatrice de l'association de la Plaine du Saulce.
Lors de cette visite d'exploitation chez Tommy Chevallier, à Montallery, le but était également de parler de la rotation, ce qui est le plus important en agriculture biologique. *«On a regardé comment celle-ci fonctionne sur cette exploitation. Mais aussi quels leviers l'agriculteur met en place et quelles réflexions il a pour le choix de ses cultures»*, poursuit Adrien Lurier, conseiller à Bio Bourgogne. *«On regarde aussi les marges brutes qui sont faites par culture. Ce qui est assez important en agriculture biologique, c'est regarder la marge brute à la rotation, notamment du fait que la luzerne soit indispensable dans les rotations en bio pour gérer à la fois la fertilité du sol, ramener de la matière organique et gérer les adventices. C'est une culture qui fait des marges assez faibles mais qui a un réel apport dans les rotations. Donc on veut aussi faire relativiser les choses par rapport aux marges»*.



Les agriculteurs intéressés ont pu observer la partie stockage - triage de l'exploitation de Tommy Chevallier.

L'importance du triage

Pour Sandrine Vatinelle, en agriculture biologique, *«l'important est de contractualiser. C'est être sûr, avant la plantation, de la vente de son produit»*.
L'exploitation de Tommy Chevallier possède une partie stockage - triage très utile pour certaines cultures. *«Ici, il y a une grosse diversité de cultures notamment avec du petit épeautre, du grand épeautre ou de l'avoine, qui ont des marchés qui demandent de pouvoir trier car souvent ils travaillent en direct avec des meuniers. Il faut donc pouvoir amener de la qualité directement»*, reprend Adrien Lurier.
Une exploitation en agriculture biologique qui est donc un parfait exemple de réussite et de possibilité de diversification des cultures.

CHRISTOPHER LEVÉ

Plan de relance

Des pépinières Icaunaises lauréates

Le vendredi 29 mai, Henri Prévost, Préfet de l'Yonne, s'est rendu à Chéu pour visiter les pépinières Naudet et Millon faisant partie des lauréats de l'appel à projets des investissements productifs dans la filière graines et plants, du plan France relance.



Henri Prévost (à droite) a rencontré les gérants des pépinières Naudet (à gauche) et Millon, basées à Chéu.

Le Préfet de l'Yonne, Henri Prévost, était à Chéu le vendredi 29 mai, pour visiter les deux pépinières Icaunaises, Naudet et Millon, qui font partie des 97 lauréats de l'appel à projets pour les investissements productifs dans la filière graines et plants, du plan France relance. Une enveloppe de 5,5 millions d'euros était prévue au niveau national pour la modernisation et l'augmentation des capacités de production de ces exploitations.



Le Préfet de l'Yonne a pris connaissance des différents types de plants produits par la pépinière Naudet.

L'objectif de cette enveloppe est de financer des outils et des matériels performants afin de rencontre le plus compétitif possible les acteurs de la filière face aux enjeux et défis climatiques.

S'adapter aux aléas climatiques

Ce soutien à l'investissement intervient pour les pépiniéristes forestiers (comme les pépinières Naudet et Millon) dans le but de leur permettre une meilleure gestion de l'eau, une production dans de meilleures conditions, l'amélioration de leurs savoir-faire et une protection renforcée face aux aléas climatiques de plus en plus importants ces dernières années. Chose qui ne devrait pas s'arranger à l'avenir.

Aussi, cette enveloppe est également à destination des entreprises de reboisement visant à améliorer le transport et la conservation des plants.

Durant tout l'après-midi, le Préfet de l'Yonne a pu échanger avec les gérants et membres des deux pépinières et comprendre le fonctionnement d'une filière importante du département, mais aussi du paysage français.

CHRISTOPHER LEVÉ

▸Agenda

26/06 Journée portes ouvertes au CFA agricole

Le samedi 26 juin, de 9 heures à 16 heures, a lieu une journée portes ouvertes au CFA agricole de l'Yonne (à Venoy). L'occasion pour le public de venir découvrir les formations par apprentissage, pour les jeunes de 15 à 29 ans, dans les domaines du cheval, du paysage, de la viticulture et de l'agriculture. Les personnes intéressées pour venir à cette journée doivent s'inscrire par mail à cfa.yonne@educagri.fr ou par téléphone au 03 86 45 15 23.

▸À noter

FDSEA Commande groupée de GNR « spéciale moissons »

Depuis de nombreuses années, la FDSEA de l'Yonne propose à ses adhérents des commandes groupées de fioul. Chaque semaine, ou tous les quinze jours selon la période, cette mutualisation permet aux adhérents d'économiser en moyenne 40 à 50 euros par m^3 commandé. Cette année, à l'approche des moissons, la FDSEA de l'Yonne a décidé d'organiser un appel d'offres « gros volumes », le lundi 14 juin et invite l'ensemble de ses adhérents à passer commande pour cette date.
En effet, plus les volumes sont importants, meilleurs sont les prix.
Contact : Véronique Léger, au 03 86 49 48 20.

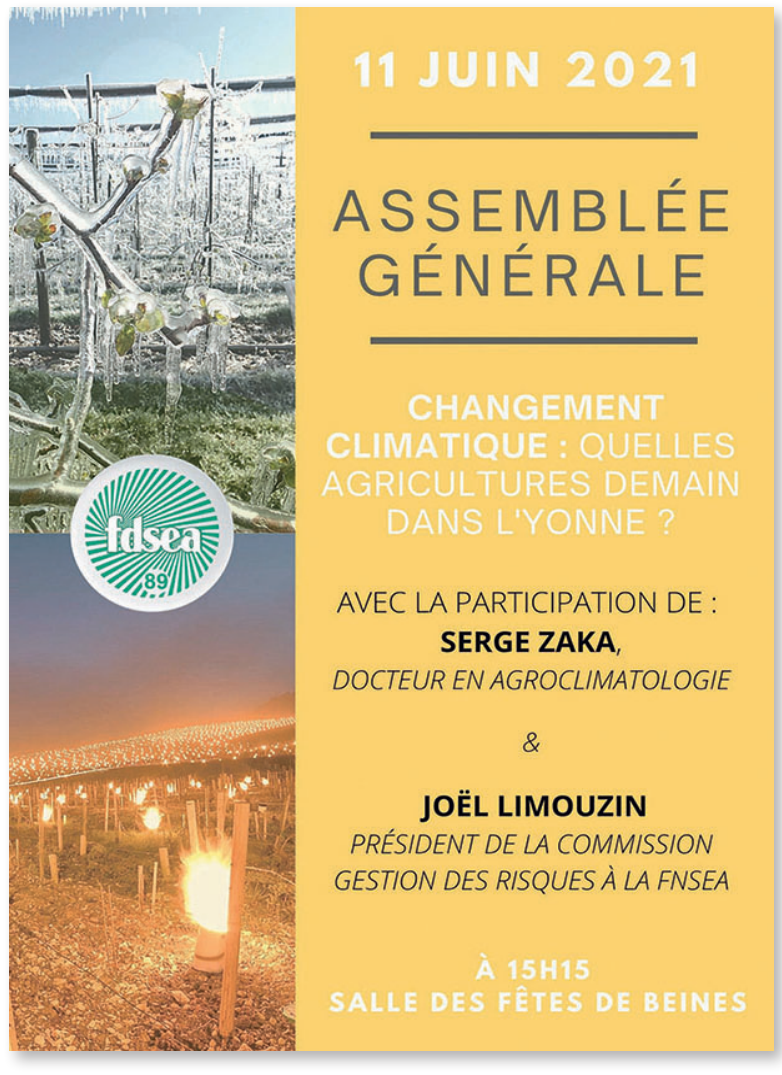
FDSEA

Une assemblée générale pour se projeter dans l'avenir

Le réchauffement climatique est au cœur de l'actualité, mais aussi des préoccupations agricoles. Les sécheresses consécutives, l'excès d'eau en hiver et dernièrement les fortes gelées printanières affectent les productions Icaunaises.
La FDSEA de l'Yonne a souhaité orienter son assemblée générale sur ce sujet capital et d'envergure.

Si l'agriculture est fortement impactée, elle est aussi source de solutions et a son rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Serge Zaka, agroclimatologue sera invité pour échanger avec sur l'avenir et l'évolution de ce climat dont tout le monde dépend. Joël Limouzin, de la FNSEA, sera également présent pour évoquer avec l'assemblée les outils de gestion des risques et leurs évolutions. Avec eux, les solutions que l'agriculture peut mettre en place et porter seront abordées.
Le changement climatique va modifier les cultures, les pratiques et il est urgent de mettre en place des outils adaptés pour accompagner tous les agriculteurs du département à ces évolutions. La FDSEA de l'Yonne souhaite permettre à ses adhérents de mieux comprendre ces phénomènes climatiques et mieux s'en prémunir. Le syndicat ne souhaite pas se résigner mais bel et bien se tourner vers le futur pour que l'agriculture trouve sa place dans les solutions multiples qui s'offrent à tous. Les agricultures de demain qui continueront de produire l'alimentation indispensable à la souveraineté alimentaire du pays et qui seront parties prenantes dans la lutte contre le réchauffement climatique doivent se penser tous ensemble.

FDSEA DE L'YONNE



Élections départementales

Quels candidats dans l'Yonne ?

Le premier tour des élections départementales aura lieu le 20 juin. Ce sont au total 80 binômes, composés à chaque fois d'une femme et d'un homme, qui candidatent, dans les 21 cantons du département.

Le premier tour des élections départementales approche (il aura lieu le 20 juin) et les candidats des 21 cantons Icaunais sont désormais connus. Ils sont au total 80 binômes, composés à chaque fois d'une femme et d'un homme.

Les voici :

Canton d'Auxerre 1 : Sophie Fèvre et Christophe Laverdant (DVG) / Jean-Philippe Bailly et Halima Georgette Gutsche (DVC) / Christian Fasquel et Juliette Hamelin (RN) / Karine Boileau-Guinot et Yves Le Goff (ECO) / Michel Ducroux et Emmanuelle Miredin (UD).

Canton d'Auxerre 2 : Arminda Guiblain et Magloire Siopathis (DVD) / Alexandre Brochier et Rachel Chadelat (RN) / Vulfran Benard et Marie-Noëlle Lohodey (FI) / Malika Ounes et Patrick Picard (DVC).

Canton d'Auxerre 3 : Eglantine Borgnat et Rachid El Idrissi (DVG) / Christophe Bonnefond et Isabelle Joaquina (LR) / Michèle Fasquel et Aloïs Garnier (RN) / Laurence Bondoux et Andrew Walkden (UG).

Canton d'Auxerre 4 : Delphine Billon et Pascal Henriat (DVD) / Mathieu Debain et Fanny Turpin (DVC) / Pascal Blaise et Marie-Pierre Croenne (RN) / Christiane Antenni et Denis Roycourt (ECO).

Canton d'Avallon : Aurélie Farcy et Pascal Germain (DVC) / Jordan Heitzmann et Sonia Patouret (DVD) / Xavier Courtois et Cloria Jaolaza (DVD) / Fanny Bouvier et Dylan Rozet (DSV) / Sylvain Monnier et Marie-Solange Werner (RN) / Patrice Beaupin et Hélène Lipietz (UGE).

Canton de Brienon-sur-Armançon : Jérôme Delavault et Catherine Maudet (UC) / Jean-François Olivier et Henriette Picasse (RN) / Agnès Cluzel et Bernard Thevenon (UG).

Canton de Chablis : Sylvie Charpignon et Patrick Gendraud (LR) / Anissa Berraho et Hervé Constans (RN) / Danièle Brouin et Gilles Sackepey (UG).

Canton de Charny-Orée-de-Puisaye : Irène Eulriet et Jean-Pierre Raout (DVD) / Patricia Grasset et Jean-Christophe Letierce (RN) / Mahfoud Aomar et Chantal Mantez (DVD) / Sylvie Bornet et Richard Prost (UG).

Canton du Coeur-de-Puisaye : Philippe Blot et Marie-Pierre Bourrellier (DVC) / Isabelle Barassin et Pascal Bourgeois (DVD) / Annick Bethuel et Daniel Grenon (RN) / Gilles Abry et Isabelle Froment-Meurice (UD) / Victor Costa et Claire Laroche-Fontaine (UGE).

Canton du Gâtinais-en-Bourgogne : Aurélie Dufour et Yoann Toupet (FI) / Christian Deschamps et Delphine Gremy (DVD) / Jean-Luc Henry et Vanessa Hernandez (RN) / Christine Aita et Loïc Barret (DVD).

Canton de Joigny : Annie Kermin et Jean-Charles Kermin (EXG) / Philippe Burier et Frédérique Colas (UG) / Cyril André et Elodie Rebillon (RN) / Natacha Cauchois et Christophe Delaunay (UCD) / Clément Pointeau-Langevin et Erika Roset (DVD).

Canton de Joux-la-Ville : Colette Lerman et André Villiers (UCD) / Monique Bel et Philippe Veyssière (UGE) / Philippe Radet et Nancy Verdier (RN).

Canton de Migennes : François Boucher et Marie-Agnès Evrard (UD) / Karine Chicanne et Moïse Menant (RN) / Anna Meyroune et Marc Sérandat (UG).

Canton de Pont-sur-Yonne : Laurence Leblanc et Roman Luboué (RN) / Laurie Coutouly et François Goglins (UG) / Grégory Dorte et Dominique Sineau (DVD).

Canton de Saint-Florentin : Gérard André et Marie-Laure Capitain (DVD) / Catherine Cheuillot-Gaudeau et Eric Rosamel (RN) / Thierry Corniot et Elodie Roy (DVG).

Canton de Sens 1 : Nicolas Lermithe et Virginie Touzelet (UG) / Ghislaine Pieux et Gilles Pirman (UD) / Angélique Burgos et Benoit Prély (RN).

Canton de Sens 2 : Jean-Luc Givord et Clarisse Quentin (UD) / Gaëtann Bureaux et Jérôme Thiriet (UGE) / Dominique Chappuit et Jean-Benoit Gyssels (UC) / Raymonde Levacher et Cyril Petit (RN).

Canton de Thorigny-sur-Oreuse : Ludovic Massard et Annik Vilbois (RN) / Steve Campagne et Michèle Crouzet (UC) / Catherine Bardeau et Alexandre Bouchier (UD) / Alain Job et Marion Lafontan (DVG).

Canton du Tonnerrois : Anne Jérusalem et Lucas Manuel (DVD) / Sandrine Camus-Neyens et Jérémy Hénon (RN) / Cédric Clech et Catherine Tronel (DVC).

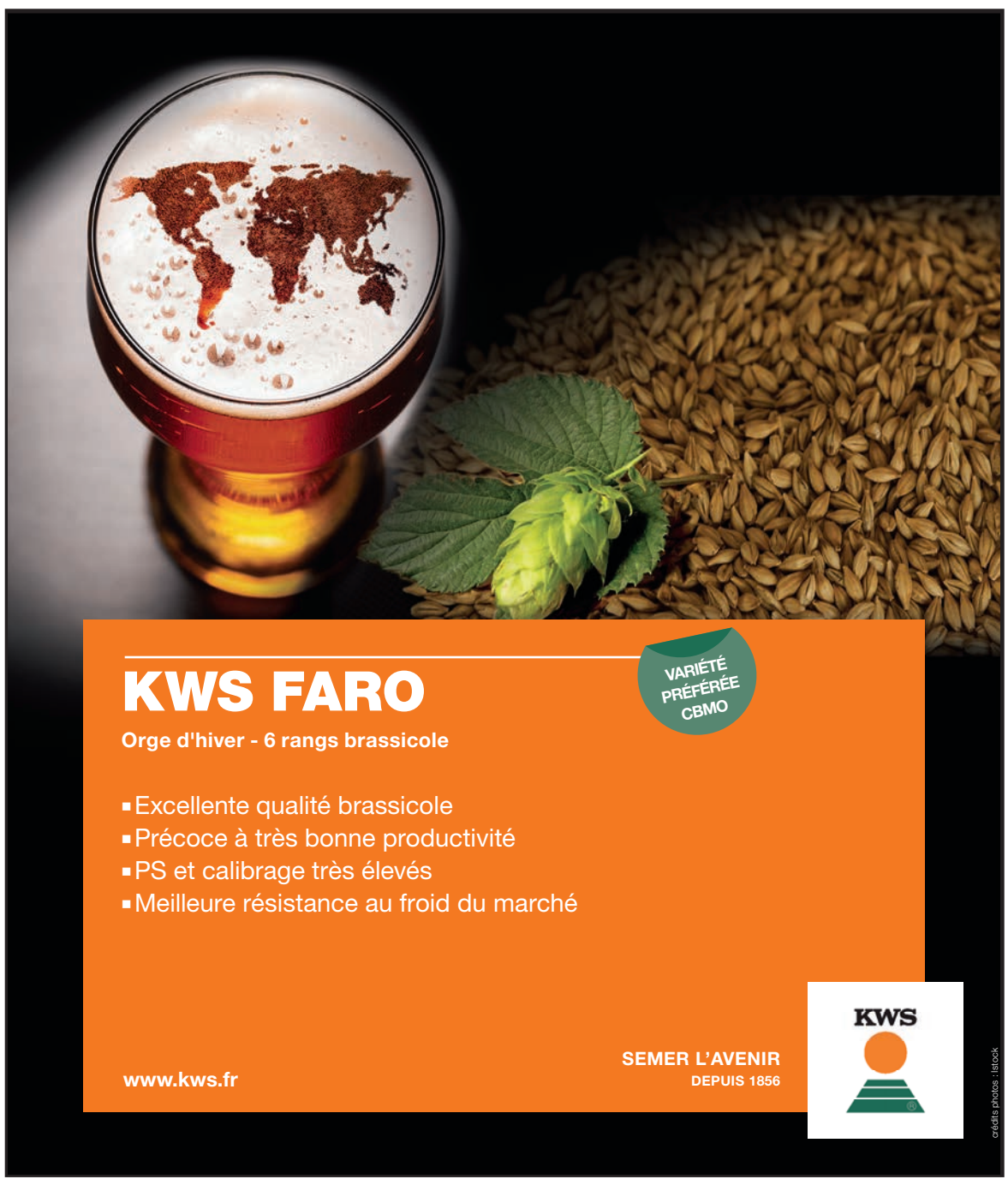
Canton de Villeneuve-sur-Yonne : Audrey Lopez et Xavier Rosalie (RN) / Elisabeth Frassetto et Lionel Terrasson (DVD) / Hélène Fercocq et Bruno Gervier (DVG).

Canton de Vincelles : Najiba Hadjalli et Yves Vecten (DVG) / Odile Berthier et Philippe Vigouroux (DVD) / Léandre Croenne et Sandra Matéos (RN) / Isabelle Michaud et Jean-Luc Minier (DVG).

CHRISTOPHER LEVÉ



80 binômes composés d'une femme et d'un homme candidatent, dans les 21 cantons du département.



ÉLECTIONS RÉGIONALES

Le premier tour des élections régionales aura lieu le 20 juin. Face à cette échéance, les rédactions des journaux agricoles de Bourgogne Franche-Comté (L'Exploitant agricole de Saône-et-Loire, la Haute-Saône agricole et rurale, le Jura agricole, La Terre de chez nous et Terres de Bourgogne) ont travaillé ensemble pour vous livrer ce panorama des politiques agricoles qu'entendent mener les candidats.

Nous avons interrogé les candidats

A l'approche des élections régionales, nous avons voulu soumettre les candidats en lice à deux questions très simples afin de connaître leurs orientations, pour ce qui concerne l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. La première question était :
- Quelle serait, si vous étiez élu à la présidence de la Région, votre première mesure en faveur de l'agriculture ?
Et la seconde :
- Que souhaiteriez-vous structurer au sein de l'agriculture régionale ?

Nous avons soumis ces deux questions aux têtes de listes suivantes : Marie-Guite Dufay (PS), Bastien Faudot (Le Temps des Cerises), Stéphanie Modde (Ecologistes), Julien Odoul (Rassemblement national), Gilles Platret (LR), Claire Rocher (Lutte ouvrière), Denis Thuriot (République en marche).

Bastien Faudot (Le Temps des Cerises) et Claire Rocher (Lutte ouvrière) n'ont pas donné suite à notre sollicitation. Voici les réponses des autres candidats.

Liste "Notre région par cœur"

Marie-Guite **Dufay**



Quelle serait votre première mesure en faveur de l'agriculture régionale ?
Dès mon élection, il faudra finaliser la prochaine Pac et notamment l'enveloppe Feader dédiée à chaque région. Sur le 2e pilier la question du renouvellement, à la main des régions sera déterminante.
En effet, près d'un exploitant sur deux a plus de 50 ans en BFC. L'enjeu de l'installation est donc capital. La région aura en responsabilité la DJA, j'ai donc pris plusieurs engagements : garantir le même niveau d'accompagnement que lors de la dernière programmation, bonifier d'avance encore l'installation en AB ou sur une zone en difficulté agronomique ou social.
Soutenir l'installation, c'est investir dans nos campagnes et rendre nos territoires plus attractifs car un jeune qui s'installe va participer au dynamisme économique et social des territoires. Soutenir l'installation, c'est sauvegarder nos services publics, les écoles et les petits commerces de nos campagnes. Outre l'avenir des agriculteurs et de leurs familles, c'est donc de manière plus large celui de nos territoires ruraux qui est actuellement en jeu.
Cette question est d'ailleurs liée au foncier. Car pour aider un jeune à s'installer il faut déjà qu'il puisse en avoir les moyens. C'est pourquoi, je contractualiserai avec la Safer et l'établissement public foncier afin de mettre en place des outils : une garantie de fermage pour faciliter la location ou un système de portage, sorte de location-vente, pour limiter l'investissement de départ.

Que souhaitez-vous structurer au sein de l'agriculture régionale ?
Répondre à la demande des syndicats agricoles avec la création d'une marque régionale qui garantit au consommateur des produits locaux et de qualité mais surtout qui rémunère à sa juste valeur l'agriculture. On s'est inspiré de la démarche *« c'est qui le patron »* des produits comme le lait, les œufs ou le steak haché pour commencer.
Rapprocher encore la Bourgogne et la Franche-Comté. J'ai pour ambition de faire émerger une filière protéique de proximité afin de mettre en évidence la complémentarité de nos territoires entre production animale et végétale. C'est l'opportunité de reconquérir notre souveraineté alimentaire et de rapprocher notre agriculture entre l'élevage et les grandes cultures.

Liste "Pour une région qui vous protège"

Julien **Odoul**

Quelle serait, si vous étiez élu à la présidence de la Région, votre première mesure en faveur de l'agriculture ?
Je souhaite instaurer le 100 % viandes et légumes issus de productions locales dans les cantines des lycées. Nous nous sommes positionnés sur cet engagement tout au long du mandat qui tire aujourd'hui à sa fin. On constate malheureusement qu'aujourd'hui, nous n'en sommes même pas à 50 %. C'est un signal fort pour nos agriculteurs, pour la valorisation de nos filières d'excellence et pour la santé de nos lycéennes et lycéens, qui seront ainsi habitués à des produits de qualité.

Que souhaiteriez-vous structurer au sein de l'agriculture régionale ?
Il faut valoriser toutes les productions de nos terroirs par la création d'une marque *« Fabriqué en Bourgogne Franche-Comté »*. Nous voulons ainsi faire en sorte que nos productions soient protégées et soutenues. Il y a aujourd'hui d'innombrables appellations très locales telles que le comté, le chablis ou le charolais mais nous voulons qu'on avance en équipe pour toute la Bourgogne Franche-Comté. Il y a une identité à faire valoir au-delà de ces appellations. Par ailleurs, je souhaite que la Région soit motrice pour aider à l'installation de biométhane dans les exploitations agricoles. Pour moi, la méthanisation présente un grand intérêt écologique. Il faut subventionner et soutenir massivement les agriculteurs qui souhaitent s'engager sur cette voie. L'idée étant que cela puisse constituer un complément de revenus pour eux et qu'on puisse ainsi fournir du gaz « vert » localement. Enfin, par rapport à l'insécurité qui touche aussi les exploitations agricoles, je souhaite que la Région finance des équipements en matériel de vidéo protection pour ces exploitations, afin de lutter contre les vols, les agressions.



Liste "Pour la Bourgogne et la Franche-Comté"

Gilles **Platret**



Quelle serait votre première mesure en faveur de l'agriculture régionale ?
Mon parcours personnel (petit-fils d'un polyculteur, fils d'un boucher-emboucheur) m'amène à avoir les yeux ouverts sur les problématiques du monde agricole. Ma volonté d'aider les agriculteurs à vivre décemment est totale. C'est pour ça que des agriculteurs figurent sur nos listes. Les problématiques agricoles deviendront donc prioritaires.
Jusqu'à présent, l'agriculture a été insuffisamment soutenue par le Conseil régional, avec un budget agricole limité à 1 % du total, ce qui est très inférieur aux régions voisines. Cela doit changer.
Pour cela, nous commencerons par créer un Parlement de l'agriculture régionale qui se réunira au moins deux fois par an et rassemblera les représentants des filières, les Chambres d'agriculture et les syndicats. Il nous aidera à définir les grands axes de la politique agricole de la Région et à mettre les moyens financiers nécessaires pour défendre le monde agricole, trop attaqué par des activistes très politisés que nous devons absolument combattre.

Que souhaiteriez-vous structurer au sein de l'agriculture régionale ?
Le revenu agricole doit devenir l'une des priorités du Conseil régional. Les élus doivent œuvrer à ce que le travail de l'agriculture soit suffisamment rémunérateur, ce qui est loin d'être toujours le cas aujourd'hui.
La notion de filière est fondamentale. Là où une filière existe, les marges sont généralement plus importantes au bénéfice des agriculteurs. Le Conseil régional travaillera donc, à structurer des filières qui, réduisant les intermédiaires, garantiront un revenu décent à ses membres.
La Région agira aux côtés des agriculteurs pour coordonner et renforcer la recherche agronomique, pour développer les réserves d'eau et mieux accompagner financièrement les aléas météorologiques récurrents, pour protéger les troupeaux des prédateurs (comme le loup, que nous ne devons absolument plus tolérer dans les zones d'élevage), pour aider l'investissement dans les exploitations, pour peser dans les négociations régionales avec la grande distribution (en plaçant la Région autour de la table), pour aller chercher à Bruxelles des aides hors-Pac (elles existent, d'autres Régions en ont fait profiter leurs agriculteurs).
Il nous faudra aussi un effort de communication sans précédent. Nous créerons un salon régional de l'Agriculture, de la viticulture et de la sylviculture. Le tout en familiarisant nos jeunes à la qualité de nos produits : notre objectif, c'est qu'au moins 80 % des produits servis dans les cantines des lycées (gérées par la Région) soient issus demain de l'agriculture régionale.

Liste "La Région partout et pour tous - Majorité présidentielle"

Denis **Thuriot**



Quelle serait, si vous étiez élu à la présidence de la Région, votre première mesure en faveur de l'agriculture ?
Face au changement climatique qui se confirme depuis plusieurs années et qui impacte toutes les productions, je mettrai en place une commission de travail réunissant l'ensemble des acteurs afin de définir des priorités en fonction des productions. Il faudra aider la viticulture à lutter contre le gel. Aider l'élevage par la construction de bâtiments afin d'optimiser les stocks les années où la nature est généreuse. Aider les grandes cultures par la construction de bâtiments de stockage afin d'optimiser les marchés par du stockage à la ferme les années où les cours mondiaux sont au plus bas. L'eau d'hiver doit être l'eau d'été par des retenues, en intensifiant la récupération des eaux pluviales et en aidant les forages. Il faudra sécuriser les producteurs en circuit court par des moyens humains et matériels appropriés afin d'assurer l'approvisionnement des consommateurs. Il faudra aussi faciliter la transition énergétique, par le biais du photovoltaïque sur les toitures des bâtiments en accompagnant les coûts de raccordement et par la méthanisation. On doit accompagner la recherche pour améliorer la génétique face aux différents aléas sur les variétés (graminées, légumineuses, oléagineux, protéagineux...) et des plantations (viticulture, arboriculture). Nous souhaitons bonifier les aides régionales en faveur des JA en complément des aides européennes et françaises afin d'assurer la pérennité de notre agriculture. Enfin, nous accompagnerons les projets de transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement en aidant à l'acquisition de matériel spécifique.

Que souhaiteriez-vous structurer au sein de l'agriculture régionale ?
Nous souhaiterions conforter ou améliorer l'ensemble de nos filières soit à l'export (vin, céréales...) ou sur le marché intérieur et les marchés de proximité (viande, lait, farines, œufs...). La richesse de nos vins qui participent au rayonnement de la région BFC a l'international pourrait être copiée par d'autres produits en promouvant la marque BFC. Il faudra enfin créer de la valeur ajoutée qui reste au producteur en associant la Région à la loi Egalim par exemple.

Liste "Ecologistes et solidaires"

Stéphanie **Modde**


© Edouard Barra

Quelle serait, si vous étiez élue à la présidence de la Région, votre première mesure en faveur de l'agriculture ?
En lien avec l'agence de l'eau : réaliser un inventaire de toutes les zones de captage d'eau ; y installer de la polyculture bio et guider les agriculteurs installés vers la conversion en bio. L'agriculture est le pivot central de nôtre région : indispensable à une alimentation de qualité, mais tout autant à la vie des territoires. Elle est la vitrine de notre gastronomie et garante de nos paysages. Malheureusement, nombre d'agriculteurs et agricultrices ont été pris dans la spirale du « produire toujours plus » qui condamne l'agriculture familiale tout autant que les animaux, les sols et les rivières.

Que souhaiteriez-vous structurer au sein de l'agriculture régionale ?
Les écologistes proposent très « simplement » de nous tourner ensemble vers un nouveau modèle agricole qui vit en équilibre avec son territoire. En facilitant l'installation de jeunes y compris sur de plus petites surfaces, en finançant des outils communs pour cultiver (Cuma) mais aussi pour transformer (légumeries) et diffuser (appui aux réseaux de distribution qui s'engagent dans les circuits courts et la juste rémunération du producteur) et enfin en nous appuyant sur la restauration collective, nous contribuerons à garder les jeunes qui reprennent l'exploitation des parents, ou d'autres repreneurs. Des financements seront fléchés sur la formation, l'accompagnement des paysans et sur le développement systématique d'espaces test sur tous les bassins de vie. Nous amplifierons les circuits d'abattage à la ferme et la modernisation des abattoirs qui mailleront l'ensemble du territoire ; afin de protéger les humains (cadences, Troubles musculo-squelettiques-TMSMS) et les animaux (stress, chocs…) Pas à pas, au rythme de chacun, nous accompagnerons la transition vers le bio et la disparition (reconversion professionnelle le cas échéant) des élevages industriels et monocultures fortement consommatrices de produits phytosanitaires de synthèse.
Enfin, comme bien des éleveurs que nous rencontrons, nous pensons que nous pouvons œuvrer à la cohabitation avec le loup car il est essentiel lui aussi à la bonne santé de nos forêts et espaces sauvages : financement des moyens de protection, filets, chiens de protection ainsi que le partage d'expérience et la formation dès les CFPPA.

Réaction syndicale

Élections régionales, crise agricole et suicide des agriculteurs

La FRSEA de Bourgogne Franche-Comté rappelle les propositions formulées dans le cadre de la campagne pour les élections régionales. Elle appelle aussi au respect de la profession agricole, parfois marquée par une vraie détresse sociale.

Dans le cadre des prochaines élections régionales, la FRSEA et les JA Bourgogne Franche-Comté ont élaboré des propositions pour l'agriculture de la région. Ces priorités ont été présentées aux différentes listes, mardi 1er juin, à Cordesse en Saône-et-Loire, sur une exploitation en polyculture élevage viande bovine. Les grands enjeux agricoles ont été abordés :
- la souveraineté alimentaire et les filières agricoles,
- le renouvellement des générations,
- l'agriculture en équilibre avec ses territoires et son milieu.

Cinq listes ont participé à cette rencontre : avec Marie Guite Dufay pour la liste PS, PCF, PRG, Daniel Prieur pour la liste de Gilles Platret «Les Républicains», Olivier Jacquand pour la liste Denis Thuriot «En Marche», Claire Mallard pour la liste de Stéphanie Modde «EELV» et Laurent Miermont pour la liste Bastien Faudot «GRS LFI DVG».

Par contre, Claire Rocher de LO s'est excusée et Julien Odoul (RN) a décliné l'invitation.

À cette occasion, les principaux sujets ont été débattus et, en particulier, la question du revenu des agriculteurs. Par ailleurs, la récente polémique sur les propos de Julien Odoul nous oblige à réaborder la douloureuse question du suicide en agriculture. Les agriculteurs français ont la mortalité par suicide la plus élevée de toutes les catégories sociales. Face à ce drame qui n'est plus un tabou, mais reste souvent révélateur d'une grande détresse, nous demandons aux responsables politiques de faire preuve de responsabilité. Ce n'est pas avec des tweets, des pirouettes ou des propos déplacés que l'on trouvera des réponses adaptées à ce phénomène préoccupant. Ce fléau qui touche le monde agricole a de multiples facteurs. Aussi, sur ce sujet sensible, il est important de mettre en place des mesures adaptées avec :
- l'accompagnement des agriculteurs en difficulté et des jeunes exploitants en phase d'installation, la connaissance des différents dispositifs et, en particulier, les plateformes d'écoute ;
- la coordination des acteurs de la prévention en matière de risques psychosociaux ;
- le financement de dispositifs qui permettent aux agriculteurs d'être remplacés en cas d'épuisement professionnel ;
- la diffusion d'informations générales non stigmatisantes sur le mal-être de certains agriculteurs ;
- la communication positive sur l'agriculture auprès du grand public.

Nous savons que les causes sont multifactorielles et restent difficiles à hiérarchiser, malgré l'omniprésence de la question du revenu et du sentiment de dénigrement social. Les élus de la nation doivent montrer l'exemple. Les accusations dont fait l'objet le monde agricole sont profondément ressenties comme une injustice. La première mission des agriculteurs est de nourrir la population. Nous ne devons pas aggraver le sentiment d'abandon déjà fortement présent dans l'esprit paysan, mais bien mettre en valeur l'importance stratégique de la souveraineté alimentaire pour la France comme pour l'Europe.

FRSEA Bourgogne Franche-Comté



▶ Brèves

Retraites L'Assurance retraite et l'Agirc-Arrco proposent des entretiens aux actifs de Bourgogne Franche-Comté

L'Agirc-Arrco et l'Assurance retraite organisent une nouvelle édition commune des Rendez-vous de la retraite du 28 juin au 3 juillet. Durant cette semaine, les actifs de tous les âges sont invités à faire le point sur leur situation personnelle par téléphone ou dans l'un des 19 points d'accueil situés en Bourgogne Franche-Comté. Plus d'une centaine de conseillers retraite seront mobilisés pour proposer gratuitement plus de 2 400 entretiens pour répondre à toutes leurs questions. Le chômage partiel aura-t-il des conséquences sur la retraite ? Faut-il engager des démarches lorsque l'on change de secteur professionnel ? Quel est l'impact d'un congé parental sur mes cotisations ? Une expérience professionnelle à l'étranger est-elle comptabilisée dans le calcul des droits à la retraite ? La retraite est le reflet des parcours personnels et professionnels. Qu'on en soit proche ou non, les Rendez-vous de la retraite sont l'occasion d'échanger avec un conseiller sur sa situation personnelle, pour ajuster ses choix de carrière ou préparer sereinement son départ. Inscrivez-vous sur www.rdv-retraite.fr

Énergie Campagne de financement participatif pour un projet agrivoltaïque

TotalÉnergies et un collectif d'agriculteurs lancent la campagne de financement participatif pour le projet innovant de démonstrateur agrivoltaïque situé à Channay, en Côte-d'Or, près de Châtillon-sur-Seine. Cette campagne se fait via la plateforme Lendosphere. D'un montant total de 50 000 euros, elle permettra aux investisseurs de contribuer au développement d'une solution innovante combinant production agricole et production d'électricité verte. Cette opportunité d'investissement est réservée jusqu'au 7 juillet aux habitants des communes de Channay et Nicey. Elle sera ensuite ouverte aux habitants des 12 communes présents dans un rayon de 5 km autour du projet (Arthonnay, Bragelogne-Beauvoir, Channes, Cruzy-le-Châtel, Gigny, Gland, Griselle, Laignes, Marcenay, Molesme, Vertault, Villedieu). Puis, à partir du 17 juillet, à ceux de la communauté de communes du Pays Châtillonnais et, enfin, à ceux de la Côte-d'Or entre le 27 juillet et le 7 août – date de clôture de la campagne. Le démonstrateur qui sera financé permettra de mesurer les bénéfices apportés par la technologie de panneaux verticaux développés par Next2Sun, partenaire de TotalÉnergies (ombrages, protection des aléas climatiques, etc.), qui pourra ensuite être étendue sur de nouveaux projets agrivoltaïques. Il sera composé de deux parties : une zone avec 14 rangées de panneaux verticaux et une zone sans panneaux, servant de zone témoin. Les agriculteurs et TotalÉnergies se sont associés avec des experts. Un groupe de travail réunissant la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, la coopérative Dijon Céréales, le bureau d'étude agronomique Agrosolutions ainsi que le pôle innovation en agroécologie AgrOnov a été créé. Il a élaboré un protocole qui, pendant toute la durée de l'expérimentation, permettra d'établir des données de suivi et d'analyse. www.lendosphere. com/channay

Santé Service en ligne de la MSA pour obtenir une attestation de vaccination

Depuis le 27 mai, en plus de l'attestation de vaccination papier, les assurés de la MSA vaccinés contre la Covid-19 peuvent obtenir leur attestation de vaccination par internet grâce au service en ligne disponible sur « Mon espace privé MSA ». Ce service est développé par l'Assurance maladie. Accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone, l'accès au service en ligne nécessite une identification avec FranceConnect. Une fois identifiés, les assurés n'ont plus qu'à cliquer sur le bouton *«Continuer sur Attestation Vaccin - Assurance Maladie»* pour obtenir leur attestation. Elle peut ensuite être téléchargée ou imprimée. Les utilisateurs de smartphone peuvent également l'intégrer à l'application TousAntiCovid en flashant le QR code qui figure sur l'attestation. Les assurés ont toujours la possibilité de demander leur attestation auprès de leur médecin traitant ou de leur centre vaccination.
Plus d'information sur : https://bourgogne.msa.fr/lfy/web/msa-de-bourgogne/vaccination-covid19



Élections régionales

L'agriculture biologique à l'épreuve des programmes

Les réseaux Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté ont rencontré les représentants des listes en course pour les élections régionales des 20 et 27 juin. Alors que le secteur exprime sa déception vis-à-vis des arbitrages liés à la future Politique agricole commune, les approches des candidats étaient très attendues.



A Saint-Jean-de-Losne, en Côte-d'Or, les représentants des listes engagées dans la campagne des élections régionales (à l'exception du Rassemblement national) ont livré leur vision de la place du bio dans l'agriculture régionale.

Au lendemain d'une manifestation parisienne destinée à exprimer leur mécontentement face aux arbitrages de la future Politique agricole commune (Pac) qu'ils estiment défavorables (voir encadré), les agriculteurs bios de Bourgogne Franche-Comté (BFC) fédérés au sein des réseaux Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté, s'étaient donné rendez-vous à Saint-Jean-de-Losne. La petite ville de Côte-d'Or servait de cadre, le 3 juin, à une réunion dont l'objectif était de connaître la position des différentes listes impliquées dans la campagne des élections régionales des 20 et 27 juin sur l'agriculture biologique. Chacune avait envoyé un représentant, à l'exception du Rassemblement national. *« Il est important pour nous de voir comment nous pourrons collaborer avec la future majorité régionale, quelle qu'elle soit, et de poser des jalons pour l'avenir »* affirmait en préambule Philippe Camburet, agriculteur de l'Yonne et nouveau président de la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab).

Un tournant ?

Ces élections et les négociations de la Pac interviennent dans un contexte où l'agriculture bio semble être parvenue à un tournant. Elle a cessé d'être marginale (215 000 ha en BFC), a changé d'échelle et cette mutation génère, en son sein, des débats et des divergences de vues, quant aux pistes à emprunter pour l'avenir. Philippe Camburet rappelait que la Fnab prône la différenciation *« parce que toutes les bios ne se ressemblent pas »*. C'est donc dans ce cadre qu'étaient attendus les différents points de vue des représentants des listes. Le soutien à l'agriculture bio est partagé par les candidats présents, mais la représentante de la liste République en marche, Sarah Hassan (Saône-et-Loire), rappelait que *« si le bio est un moteur, il faut garder en tête la diversité des modes de production. Le bio porte un projet de société en lien avec les enjeux de la transition agroécologique, mais nous constatons aussi qu'il y a des agriculteurs qui ne trouvent pas leur compte dans le bio. Nous voulons être là pour tous. À la Région nous voulons disposer des outils qui permettront la mutation des agriculteurs et nous aiderons à la structuration et la commercialisation du bio »*. Du côté de la liste Le Temps des Cerises, représentée par Juliette Guespin, par ailleurs conseillère à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, on situe les ambitions sur un projet sociétal très marqué : lutte contre l'agrandissement des fermes, contre la spécialisation des territoires, accompagnement financier des repreneurs. *« Nous prônons un arc social et écologique en BFC »* soulignait la jeune femme qui poursuivait : *« nous voulons prolonger les aides à la conversion bio sur 5 ans et remettre en place les aides au maintien »*.

Rétablir des aides au maintien

Des aides qui, comme le rappelait Stéphane Woynaroski (Côte-d'Or), représentant l'équipe sortante de Marie-Guite Dufay *« n'ont pas été supprimées par nous au départ, mais par l'État qui s'est désengagé en 2017 ! Nous souhaitons rouvrir l'aide au maintien sur la période de transition entre les deux Pac, de 2021 à 2023 »*. La liste PS sortante propose également l'instauration d'un « *Pass conversion biologique* ». *« Nous ambitionnons*, ajoutait Stéphane Woynaroski, *50 % de produits bio dans les cantines des lycées, mais le problème réside dans le fait que les gestionnaires de ces cantines dépendent de l'Éducation nationale, et pas de la Région…»* Pour sa part, Daniel Prieur (Doubs), représentant Gilles Platret (LR), faisait le constat de la place prise par le bio depuis cinq ans : *« En BFC, ce type d'agriculture est une véritable solution pour les gens qui ont des terres au potentiel relativement limité. Nous pensons qu'il faut s'appuyer sur les Projets alimentaires territoriaux (PAT) pour aller plus loin. La Région n'est pas là pour dire ce que l'on doit faire mais pour faciliter des microprojets territoriaux. Si nous sommes élus, nous créerons un parlement de l'agriculture où tout le monde aura sa place afin de définir des orientations »*. Selon Pascal Blain (Jura - liste Écologistes et Solidaires) le but est d'aller vers l'autonomie alimentaire de la Région et pour cela, *« la politique des petits pas sur le bio est hors de propos. La conversion au bio est une priorité, une urgence et nous voulons aussi inverser la tendance de l'agrandissement »*. Une volonté d'autonomie qui, selon Philippe Camburet, pourrait se heurter au manque d'outils de transformation régionaux, notamment les abattoirs. Juliette Guespin avançait également l'idée d'une prise en charge, par la Région, du surcoût à l'achat de produits bio, afin de permettre un accès le plus large possible des consommateurs. Face à toutes ses pistes, Laure Beauffigeau-Darphin, agricultrice bio en Côte-d'Or, rappelait une chose : le bio, ce n'est pas du conventionnel auquel on se serait contenté de retirer tout produit chimique. C'est d'abord une approche systémique de l'agriculture. Un rappel d'une complexité qui doit s'appuyer sur des choix politiques, mais qui ne peut pas être développée de manière simpliste.

BERTY ROBERT

Des arbitrages justifiés

Brice Guyau, vice-président de la commission bio de la FNSEA, revient, dans une tribune, sur les arbitrages de la Pac qui, de son point de vue, ne sont pas en défaveur de l'agriculture biologique : ***« La répartition du budget de la Pac est un sujet complexe : elle prend en compte l'ensemble des situations, en bio et en conventionnel. L'arbitrage est une question d'équilibre, pour accompagner l'activité de tous les agriculteurs français, il ne doit pas défavoriser certains au profit d'autres (...). Depuis plusieurs semaines, les arbitrages de la Pac (…) s'accompagnent de vives réactions sur la question du financement de l'accompagnement de l'agriculture biologique (…) Rappelons que le budget annuel Feader dédié à l'agriculture biologique passe de 250 millions d'euros sur la programmation en cours à 340 millions d'euros dans la prochaine programmation, et ceci sans prendre en compte le budget des éco-régimes dont bénéficieront les agriculteurs bios de manière automatique. Cela représente une hausse de 36 %, pour un budget total de 1,7 milliard d'euros. Cette hausse vise à accompagner un nombre plus important de conversions (...). Pointons également que le financement actuel a entraîné une grande hétérogénéité des soutiens au travers de l'aide au maintien et est à l'origine de distorsions entre régions. Dans la programmation en cours, les agriculteurs bios peuvent bénéficier d'une aide au maintien dans le cadre du second pilier, sous réserve de financement par leur région. La plupart des régions ont fermé l'aide au maintien à partir de 2017 ou mis en place un plafond (...). La nouvelle architecture environnementale et le passage à un éco-régime accessible à l'ensemble des agriculteurs bio ne devrait pas entraîner de variations conséquentes des soutiens. Les agriculteurs bios, du fait du respect d'exigences environnementales, devraient être directement éligibles à l'éco-régime et donc accéder à l'ensemble des aides du premier pilier. Cependant, l'interdiction de double financement dans le règlement financier européen ne permet pas de financer pour le même engagement des actions par des voies différentes : la certification biologique donnant l'accès à l'éco-régime de niveau supérieur, du fait du respect du cahier des charges et ce dès la première année de conversion, le simple fait de respecter ce cahier des charges ne permet pas d'ouvrir d'aide au maintien dans le cadre du 2nd pilier. Pour pallier la perte de l'aide au maintien, les agriculteurs bios pourront bénéficier d'un crédit d'impôt dès lors qu'au moins 40 % de leur chiffre d'affaires provient de productions certifiées bios.(...)Toutefois, il est légitime de se poser la question d'une aide complémentaire dans le second pilier de type reconnaissance des externalités positives de l'agriculture biologique. Des engagements MAEC supplémentaires ou des investissements peuvent être financés dans le 2nd pilier en plus de l'éco-régime. Avec 8 % de surfaces (...) l'agriculture biologique a réussi son essor et a rencontré son marché. Il faut veiller à maintenir cette valorisation ayant aussi une approche économique. Le prix payé au producteur doit permettre de prendre le relais pour couvrir les charges après les cinq années de soutien à la conversion».***



ET SI VOTRE VÉHICULE PROFESSIONNEL VOUS CONDUISAIT VERS UN AVENIR PLUS PROPRE ?

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Découvrez nos offres pour financer un véhicule plus respectueux de l'environnement.

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Offres de financement soumises à condition et réservées aux personnes agissant pour les besoins de leur activité professionnelle. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale, prêteur.
06/2021 – H39167-1 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images.

Les professionnels s'adaptent, dans

Confrontées aux impératifs de la crise sanitaire, les entreprises spécialisées dans la conception et la construction de bâtiments agricoles ont dû s'adapter. Elles le font aussi face à une autre réalité actuelle : la hausse des matières premières, liée là aussi à la crise sanitaire et à une demande qui ne faiblit pas.


Crédit Waltefaugle

Malgré la crise sanitaire, les chantiers de construction de bâtiments agricoles ont pu se poursuivre en adaptant leur fonctionnement.

Depuis un peu plus d'un an, l'économie dans son ensemble a appris à composer avec un contexte inédit : celui d'une pandémie planétaire. Après le choc d'une mise à l'arrêt qui n'a épargné aucune zone dans le monde, il a fallu rapidement trouver des solutions permettant de poursuivre l'activité. S'adapter, c'est le lot de toute entreprise mais il faut reconnaître que là, la marche était un peu haute. Le domaine du bâtiment agricole a pourtant fait preuve, dans ce climat plein d'incertitudes, d'une résistance et d'une adaptabilité certaines. *« Le mardi 17 mars 2020, premier jour du confinement, nous avons décidé de ne pas fermer »* explique franchement Benoît Chaudron, gérant de Crai (Constructions, réalisations agricoles et industrielles), entreprise de construction de bâtiments agricoles basée en Côte-d'Or, à Semur-en-Auxois, qui emploie 40 personnes, dont 10 dans la société Crai Énergie, spécialisée dans l'activité complémentaire du photovoltaïque. Avec un chiffre d'affaires annuel de 8 millions d'euros, dont près de la moitié sur le secteur du bâtiment agricole, on peut comprendre la nécessité de réagir très vite face à une situation d'arrêt économique jamais rencontrée dans le passé. Décider de ne pas fermer l'entreprise était une chose, mais il fallait, derrière, trouver une alternative pour la poursuite de l'activité. « *Sur l'atelier* », poursuit Benoît Chaudron, « *nous avons mis en place une organisation de travail en 2 x 8, ce qui permettait d'avoir moins de personnes en même temps dans les locaux et moins de croisements de personnel. Mécaniquement, on doublait la surface par personne ce qui facilitait le respect des distanciations. Tous les gens des bureaux ont été mis en télétravail* ».

Mesures d'adaptation

C'est le même impératif de la poursuite d'activité qui a dirigé Didier Cannac dans ses choix. Il est le directeur général de Waltefaugle, une société de bâtiment en charpente métallique basée en Haute-Saône, qui emploie 200 personnes pour un chiffre d'affaires annuel de 48 millions d'euros, dont la moitié en bâtiments agricoles. *« Nous sommes comme les agriculteurs »*, précise-t-il : *« la crise sanitaire n'a pas interrompu leur activité, donc nous avons suivi. Sur les bâtiments, notre activité n'a pas baissé, bien au contraire. Nous sommes notamment tirés par l'attractivité du photovoltaïque »*. Ce maintien de l'activité fut malgré tout une bonne nouvelle dans ce climat si particulier, marqué par le confinement, car ces professionnels de la construction ont d'abord craint une baisse. Rapidement, là aussi, Waltefaugle a mis en place des mesures d'adaptation : *« l'entreprise »*, poursuit Didier Cannac, *« comme partout, s'est convertie aux gestes barrières. Nous avons aussi la chance de disposer d'un atelier très vaste, de 45 000 mètres carrés et même avec 100 personnes à l'intérieur, cela laisse la possibilité d'avoir de l'espace entre les gens. Nous avons été bloqués quelques semaines, mais nous avons pu assez rapidement reprendre une production normale »*. Au-delà de la fabrication, c'est sur la conduite des chantiers que les contraintes de la crise sanitaire se sont faites le plus ressentir. Chez Crai, les choix opérés se sont traduits de la manière suivante : *« nous avons mis un véhicule par personne »*, décrit Benoît Chaudron, *« et nous avons supprimé le passage à l'entreprise le matin : nous alimentions les chantiers en direct. La transition s'est faite très rapidement »*.

« Je tire mon chapeau aux équipes »

Chez Waltefaugle, on a fait passer certains services en télétravail et les équipes de montage n'ont pas connu d'arrêt : *« très souvent »*, décrit Didier Cannac, *« sur des chantiers de bâtiments agricoles, nos personnels sont relativement peu nombreux et il n'y a pas de co-activité. Naturellement, nous avons dû gérer les éventuels problèmes de cas contact. Des cas se sont posés de manière très ponctuelle. Le plus compliqué pour les équipes de montage, depuis un an, et avant le déconfinement, c'était la prise de repas froids à l'hôtel ou sur les chantiers… je leur tire mon chapeau parce qu'ils font des métiers qui sont déjà compliqués dans un contexte normal mais là, avec l'obligation de limiter les contacts, c'était encore plus dur. Quand vous exercez un métier très physique, pour le montage d'un bâtiment, passer presque un an à manger des sandwichs, ce n'est vraiment pas l'idéal. Quand il pleut, que vous mangez vos sandwichs dans la camionnette et que le soir, à l'hôtel, vous mangez la même chose, ça peut devenir très long… Nos équipes ont eu beaucoup de mérite. Sur les chantiers, la règle c'était de limiter autant que possible les rapprochements physiques, dans les transports, il y a obligation de porter le masque. Au début de la crise, lors du premier confinement, on a multiplié les moyens de transport pour avoir moins de personnes par véhicule. Mettre en place ces mesures et les faire*


Crédit Waltefaugle

La hausse des coûts de nombreuses matières premières, au premier rang desquelles figure l'acier des charpentes, a été brutale pour les entreprises.

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE
Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr
Fosse à lisier
Panneaux de stabulation
Murs de silo

TRANSPORTS GUILLOT
benne - plateau grue - sable
granulats - graviers
Tél : 03 86 80 08 15
Port : 06 75 47 21 07
email : transportsguillot@orange.fr
Z.A. Cognot -Ravin
28 rue Fertrive - 89400 Cheny

BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTION MÉTALLIQUE
CHARPENTE
COUVERTURE
BARDAGE
Dépt. 58/89
Jean-Luc GENTY
06.85.03.81.95
info@barbot.fayat.com
barbot-charpente.fayat.com

un contexte de forte demande

appliquer n'a pas été facile tous les jours mais globalement, la conduite des chantiers n'a pas été trop perturbée ». Au-delà de ces aspects, la survenue du confinement a parfois entraîné des réflexions positives sur les organisations de travail : *« le confinement est arrivé alors que nous étions en train de changer de serveur informatique »*, souligne Benoît Chaudron. *« On en a donc profité pour se doter d'outils facilitant aussi le télétravail. Plus globalement, l'organisation prévue pour faire face au confinement, nous avons finalement décidé de la conserver parce que nous nous sommes rendu compte qu'elle apporte une plus grande souplesse de fonctionnement. Nous sommes parvenus à tirer du positif de cette situation et la crise sanitaire nous a obligés à nous interroger sur notre organisation de travail »*.

Demande forte, offre réduite

L'autre difficulté du moment, en partie liée à la crise sanitaire, c'est la hausse des matières premières. Acier, mais aussi béton, bois ou même panneaux photovoltaïques, tous les matériaux de construction sont concernés et les entreprises doivent là aussi faire face. Au départ, le déclenchement de la crise sanitaire mondiale s'est traduit par une réaction de prudence de la part de producteurs qui pensaient que l'activité allait s'arrêter. Ils ont donc stoppé les laminoirs, l'extraction de minerai, toute l'origine de la chaîne conduisant à la production d'acier. Sauf que l'activité ne s'est pas arrêtée et qu'au contraire, elle se maintient à un niveau élevé de demande. Une offre réduite face à une demande forte : il n'en fallait pas plus pour faire exploser les prix, même si, pour nos professionnels du bâtiment, on ne peut totalement écarter un autre facteur : la volonté spéculative, qui joue également un rôle dans cette situation. Toujours est-il que cette hausse est très pénalisante, comme le confirme le dirigeant de Waltefaugle : *« Elle s'est déclenchée à Noël 2020. Sans prévenir, il y a eu un emballement phénoménal des prix de l'acier, dans un premier temps. Par rapport aux prix du 15 décembre 2020, sur les profilés d'acier ou les tôles galvanisées, les hausses sont au minimum de 60 %, voire plus de 100 % dans certains cas ! En trente ans d'expérience, je n'ai jamais connu ça, et aussi rapidement puisque la hausse s'est faite sur seulement quatre mois »*. *« Sur l'acier nous avons pris 42 % d'augmentation »*, confirme de son côté le gérant de Crai. *« Pour ce qui concerne les chantiers qui étaient déjà signés, nous n'avons pas actualisé mais nous supportons le coût de l'augmentation. Nous n'avons cassé aucun marché, on espère juste que cet effort de notre part agira comme un investissement sur le long terme. À présent, nous ajustons nos prix en fonction de la matière. Nous sommes soumis à ces fortes hausses sans savoir où nous allons. Ce qui nous surprend, c'est l'intensité de la hausse, sa rapidité. En 2008-2009, on était arrivés à 1 000 euros la tonne d'acier, aujourd'hui, nous sommes nombreux, dans la profession, à penser que l'on va à nouveau atteindre ce niveau »*. La nécessité d'absorber la hausse des coûts de matière première sans pouvoir la répercuter sur des chantiers engagés avant qu'elle se déclenche est une donnée économique importante avec laquelle ces entreprises doivent composer : *« Vis-à-vis de nos clients »*, précise Didier Cannac, *« se pose un problème financier parce que nous assumons les engagements pris au moment du devis mais sur des prix qui ne correspondent plus à la réalité, ce qui nous coûte de l'argent. On est une entreprise saine, donc on peut passer ce cap mais il y a un risque de casse dans la profession »*. La dernière fois que de telles hausses s'étaient produites sur ces matériaux, c'était avant la crise de 2009, mais elles s'étaient alors étalées sur 18 mois. Là, quatre mois auront suffi. Une brutalité qui a pris tout le monde de court. Autre problème : cette logique de hausse dure. Didier Cannac estime qu'elle va se poursuivre sur toute l'année 2021. *« Il y a de la demande »*, renchérit-on chez Crai, *« tout le monde a du travail, donc il n'y a pas de raison que ça retombe, à un horizon proche, en tout cas »*. Depuis mars, la hausse s'est propagée aux matériaux de couverture et de bardage, aux murs préfabriqués, aux fixations… En couverture et bardage, il y a aujourd'hui des pénuries. Il y a de grandes incertitudes sur les délais de livraison de ces matériaux. Benoît Chaudron reconnaît néanmoins que si les prix ne baissent pas, ils ont tendance à se stabiliser et n'augmentent plus de manière vertigineuse comme on l'a observé durant quatre mois. *« On fait le dos rond… »* conclut-il.

Berty Robert



Crédit Crai

Confrontées aux contraintes de la crise sanitaire, les entreprises ont été conduites à réfléchir à leur organisation de travail. Certaines solutions qui ont alors émergé vont finalement être maintenues car elles sont jugées satisfaisantes pour le fonctionnement global.

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque

BECKER Frères *Le PRO de la tôle*



58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

CAMÉRAIL
Elevage & Sécurité



Et toujours la surveillance des vêlages

Protégez vous des intrus

Une caméra qui détecte et qui alerte !



Alain GIMET : 06 07 43 69 12



POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION



ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. **03 88 53 08 70** - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr

wolf SYSTEME

Agent Régional : **GUINCHARD SARL**
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. **03 81 49 30 12** - **Guinchard.wolf@wanadoo.fr**

Agroforesterie Des haies autour des bâtiments et des parcours pour réduire les aléas climatiques

Les haies d'arbres offrent de multiples services quand elles sont implantées intelligemment autour des bâtiments d'élevage ou le long des parcours des animaux. Elles permettent par exemple d'éviter la surchauffe en période de fortes chaleurs, de briser les vents dominants, de clôturer un lieu ou de fournir du fourrage.



Ce bâtiment orienté Est-Ouest est entouré de différents types de haies. Au sud (à droite de la photo), une haie d'arbres de haute tige a été implantée pour fournir de l'ombre au bâtiment d'ici quelques années. Au nord, le parcours des volailles est parsemé de petites haies offrant de l'ombre aux différentes heures de la journée.

La fréquence des périodes caniculaires augmentant, la question du confort des animaux dans les bâtiments va se poser de manière encore plus forte dans les années à venir. On sait par exemple que sur un troupeau laitier, de forte chaleur entraîne une baisse de la production de lait estimée entre 10 et 20 % par l'Institut de l'élevage. Le confort des animaux et des hommes réside dans le maintien d'une température en dessous de 30 °C à l'intérieur des bâtiments. Il existe de multiples façons de réduire la température dans les bâtiments (ventilation, arrosage, brumisation, etc.). On y pense peut-être moins, mais la haie d'arbres brise-soleil est aussi un très bon moyen d'abaisser la température dans les bâtiments ou dans les prés. *« La haie bioclimatique concerne autant l'humain que le bâti »*, explique Bernard Farinelli, auteur du livre Planter des haies de biodiversité, édité en 2019 chez Terran. *« Les constructions paysannes traditionnelles et leur environnement immédiat tenaient compte des haies et de leurs propriétés. On redécouvre aujourd'hui les bienfaits des haies avec les changements climatiques en cours »*. La haie apporte ainsi de nombreux services tels que la réduction des odeurs et des poussières, des vents, le maintien des sols, la production de nectar pour les pollinisateurs, le gîte et le couvert pour les oiseaux et une faune nombreuse. Elle peut en plus, à terme, être valorisée via du bois énergie ou du bois d'œuvre. Dans le cas d'une haie brise-soleil, elle sera souvent implantée au Sud et/ou à l'Ouest du bâtiment en fonction de l'orientation de celui-ci pour protéger du soleil aux heures les plus chaudes. À l'ombre d'une haie, la température dans un bâtiment peut être inférieure de plus de 10 °C par rapport à un bâtiment en plein soleil. *« Il convient de gérer l'ombre et la chaleur en jouant sur la densité de feuillage (petites et grandes feuilles), les hauteurs pour s'abriter du soleil et de la canicule,* souligne Bernard Farinelli dans son ouvrage. *Les essences à feuilles caduques remplissent un double office : protéger de trop d'ensoleillement l'été grâce à leur feuillage et ne pas empêcher le faible ensoleillement hivernal »*.

Bien implanter une haie

Une haie d'arbres est établie pour longtemps, son implantation doit donc être réfléchie avec soin, préférablement un an avant sa plantation. Déterminer le lieu précis de son emplacement constitue la première étape de l'implantation d'une haie. En fonction du rôle que l'on souhaite lui donner - créer de l'ombre sur le bâtiment et/ou atténuer certains vents dominants - il faut tenir compte de l'orientation du bâtiment, de la distance entre la haie, le bâtiment et le chemin d'accès, la proximité du terrain voisin, la présence de réseaux souterrains ou de fossés et drains, de l'espace disponible. Pour qu'une haie brise-soleil joue son rôle d'ombrage aux heures les plus chaudes de la journée, il faut qu'elle soit assez proche des bâtiments, moins de 10 mètres ou que les arbres adultes atteignent une hauteur importante. Le calcul de l'implantation peut être réalisé avec un paysagiste ou un conseiller de Chambre d'agriculture. Il convient également de prendre en compte les éventuels dépôts de feuilles sur les toitures ou dans les systèmes d'évacuation d'eau pluviale.

Pour les haies brise-vent, les arbres doivent être orientés perpendiculairement aux vents dominants. Elle doit se situer à environ 30 mètres des bâtiments. À cette distance, la protection est idéale lorsque les arbres atteignent une hauteur de 15 m, car les bâtiments se trouvent dans la zone de réduction maximale de la vitesse du vent, soit entre 2 et 4 fois la hauteur de la haie. La haie doit également être plus large de 30 à 60 m que le bâtiment à protéger pour éviter que les vents qui contournent la haie sur les côtés n'atteignent le bâtiment.

Repères Les avantages d'une haie

Les haies bioclimatiques et paysannes ont de nombreux avantages cumulatifs :

- réduction des odeurs,
- diminution des coûts de chauffage pour les haies brise-vent,
- diminution des coûts de ventilation pour les haies brise-soleil,
- protection des animaux contre les fortes chaleurs ou les vents froids,
- atténuation des bruits,
- réduction des temps de déneigement autour des bâtiments ou le long des chemins,
- valorisation et embellissement du paysage,
- réduction des gaz à effet de serre par l'immobilisation de 300 tonnes de CO_2 par km de haie au bout de 40 ans,
- interception de 40 à 50 % des poussières,
- augmentation de la biodiversité végétale et animale,
- fourniture de fourrage en cas de sécheresse.

Zone d'Activités
21360 PONT D'OUCHE
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE
COUVERTURE - BARDAGE
SERRURERIE - ISOLATION
Bâtiments agricoles - Bâtiments Vini-Viticoles - Cuverie



CONSTRUCTIONS METALLIQUES
S.A.S. BAILLY
Tous bâtiments agricoles
Avec pose ou KIT
Conception personnalisée
Photovoltaïque
18240 SAVIGNY EN SANCERRE : 02 48 72 12 93
Site : baillysa.fr : mail@baillysa.fr

Planning des travaux

Plusieurs étapes sont à réaliser avant d'implanter une haie. D'abord, il convient de réaliser une préparation du sol pour l'ameublir sur 15 à 20 cm et éliminer les végétaux concurrents. En cas de terrain compacté, un sous-solage est vivement conseiller pour permettre aux arbres de s'ancrer profondément dans le sol. Dans les terres cultivées, la fertilité des sols est généralement suffisante pour assurer une bonne croissance des végétaux ligneux. Si un amendement est nécessaire, il est conseillé l'application de compost. Il est vivement conseillé d'installer un paillis végétal sur la largeur du sol préparé pour lutter contre la compétition des herbacées et garder l'humidité du sol. Le paillis composé de bois déchiqueté, de paille d'un autre matériau biodégradable va, en se décomposant, nourrir le sol, laisser passer l'eau et servir au développement de la haie. Pour réduire les coûts de la haie, il est possible de préparer soi-même, un an auparavant ses semis d'arbres. On peut également passer commande à un pépiniériste quelques mois avant l'implantation.

Camille Peyrache

À lire : Planter des haies de biodiversité, Bernard Farinelli, Éditions de Terran, 2019.

À savoir Quel entretien ?

Le travail d'entretien d'une haie n'est pas très chronophage. Le long du paillis, il convient de réaliser un fauchage des mauvaises herbes. Le remplacement des arbres morts est l'opération la plus contraignante car elle demande d'acheter de nouveaux plants et de procéder aux remplacements des sujets n'ayant pas réussi à s'implanter. La taille n'est pas obligatoire, cela dépend de la largeur que l'on accorde à la haie.
« Dans le cas des haies brise-vent, elle doit conserver une densité à tous les étages, **détaille Bernard Farinelli dans son livre.** ***Il est ainsi nécessaire de couper presque à ras de nombreux arbustes ou arbres pour qu'ils repartent du pied et s'étoffent. Le recépage stimule la pousse de l'arbre. Pour obtenir une haie dense du bas, il convient de recéper dès la deuxième année, à la fin de l'hiver, avant le redémarrage de la sève ».***



À l'abri de la haie, les bovins profitent du microclimat créé par cette haie dense, qui donne plus de fraîcheur et d'humidité.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

CHAPUIS FRÈRES *Votre spécialiste en aménagement de bâtiments*

- Matériel de traite DELAVAL
- Étude et réalisation d'intérieur de bâtiments d'élevage laitier, allaitant, ovin et caprin
- Racleurs et Mixeurs à lisier MIRO
- Filets brise-vent et rideaux arrière de salle de traite FOUQUET
- Vis souple et silo à aliment
- Abreuvoirs RICO-LA BUVETTE
- Tubulaires JOURDAIN
- Tés en béton pour silos ensilage
- Matelas de couchage DELAVAL

LA BUVETTE MIRO JOURDAIN DeLaval
7, Route de Magny Lambert - 21450 St. Marc-sur-Seine
Alexis Chapuis 07 78 87 26 57 - www.chapuis-freres.fr

GROUPE ROY ENERGIE
EXPERT PHOTOVOLTAÏQUE
AUTOFINANCEZ VOTRE BÂTIMENT GRÂCE AU PHOTOVOLTAÏQUE !
AUTOCONSOMMATION ET/OU REVENTE ?
GROUPE ROY ÉNERGIE A LA SOLUTION

L'EXPERTISE D'UN PROJET CLÉS EN MAIN AU PRIX JUSTE ET JUSTIFIÉ
- Étude et administration
- Construction et installation
- Maintenance et surveillance

100 % DE MAÎTRISE, 100 % D'EXPERTISE POUR 0 % DE SOUS-TRAITANCE
VOTRE ÉTUDE PROJET OFFERTE
UNE ENTREPRISE LOCALE QUI AGIT POUR VOTRE TERRITOIRE !
SIÈGE SOCIAL 36 rue de l'Empereur **45000 ORLÉANS**
02 38 801 801 – WWW.GRE-ENR.FR – contact@gre-enr.fr

Performance énergétique Le bois, un matériau taillé pour la construction

Victime de certains préjugés comme le risque d'incendie, le bois a longtemps été marginalisé dans la construction. Depuis plusieurs années, les constructeurs semblent redécouvrir ce matériau performant au niveau énergétique et environnemental, bien adapté aussi aux bâtiments agricoles.


©Lignatech

Un bâtiment en bois réalisé par Lignatech pour un bûcheron

En 2020, la filière construction-bois a mobilisé quelque 4,8 millions de m^3 de bois. Dans ce secteur, c'est aujourd'hui le douglas qui se taille la part du lion en raison de sa capacité à éloigner champignons et insectes mais aussi à pousser rapidement ce qui permet d'envisager des cultures par cycles de 30 à 35 ans. D'autres résineux comme le sapin ou l'épicéa sont aussi mobilisés pour la construction des charpentes, en revanche les feuillus restent encore peu utilisés hormis pour la fabrication de planchers. En progression constante depuis une quinzaine d'années, le bois représente aujourd'hui environ 10 % du marché de la construction et espère parvenir à bousculer l'hégémonie du béton dans les années à venir.

Des qualités énergétiques exceptionnelles

En moyenne, une maison construite en bois est 10 à 15 % plus chère qu'une maison classique. Pour autant, les qualités énergétiques exceptionnelles de ce matériau permettent sur le long terme de faire des économies. *« Au bout de 10 à 15 ans, on parvient à rattraper le surcoût à la construction du bâtiment en bois. Les qualités intrinsèques du bois nous permettent d'obtenir des bâtiments passifs dont la consommation énergétique se limite à une cinquantaine d'euros par an, soit quatre fois moins que pour une maison en béton classique »*, explique Thomas Chabry, cogérant de l'entreprise de fabrication d'ossatures en bois Lignatech, dans la Loire.



Thomas Chabry, cogérant de l'entreprise de fabrication de maisons en bois Lignatech basée à Saint-Haon-le-Vieux (Loire)

Dans la fabrication en bois, même les déchets sont recyclés, ils peuvent d'ailleurs être utilisés pour fabriquer de la fibre de bois, un matériau isolant qui laisse échapper l'humidité tout en retenant la chaleur. Solide et léger, le bois permet également de satisfaire toutes les audaces architecturales. Il s'adapte d'ailleurs très bien aux bâtiments agricoles, auxquels il donne un aspect authentique très apprécié. *« Contrairement aux idées reçues, le bois ne représente pas un risque d'incendie plus important. Même lorsqu'il brûle, il tient debout quand d'autres matériaux se cassent au-delà d'une certaine température. Même si sa couleur change avec les années, c'est aussi un matériau qui vieillit très bien, il n'y a qu'à voir les temples millénaires en Chine »*, ajoute Thomas Chabry.

De nouvelles perspectives de développement

Si de nombreux constructeurs sont aujourd'hui attachés à utiliser du bois local et à faire travailler de la main-d'œuvre non-délocalisable, on estime encore qu'en 2020, plus de la moitié du bois de construction utilisé en France est importée depuis l'étranger. S'il tient à alerter l'opinion publique sur la fragilité des forêts face au changement climatique, Olivier Picard du CNPF rappelle aussi que le développement de la construction bois en France peut permettre de mieux stimuler nos forêts et donc de contribuer à leur préservation. *« Sur le principe, la construction permet de créer un marché du bois à longue durée de vie et donc un stockage du carbone sur le long terme. Aux forestiers ensuite de cultiver et récolter ces bois dans de bonnes conditions »*. Et d'ajouter : *« Ce qu'il manque aujourd'hui, c'est un réseau industriel français capable de répondre à la demande, que ce soit en résineux ou en feuillus. Le pin d'Alep, bientôt le cèdre, sont de nouvelles essences locales qui pourraient entrer dans la cour des espèces bois-construction. Si ces marchés se développent, la sylviculture suivra »*. La construction en bois n'a décidément pas fini de se réinventer.

PIERRE GARCIA





Élevage ovin Bien s'équiper pour durer

En élevage ovin, une réflexion sur les conditions de travail de l'éleveur s'impose. La santé de ce dernier découle de la bonne organisation du travail. Des équipements de bergeries adéquats sont incontournables.

Les équipements de bergerie sont déterminants dans le confort de travail et la santé de l'éleveur dans la durée. À la conception du bâtiment, *« on pense au bien-être animal, mais on oublie trop souvent le bien-être de l'éleveur »*, constate Jean-François Descloix de Sicarev Coop. La distribution des aliments est un poste clé de la pénibilité du travail. Tout dépend d'abord du type de système d'alimentation fourragère choisi. La présence d'ensilage ou d'enrubannage rend les choses plus compliquées qu'avec du foin, observe le technicien qui incite aussi à penser, dès la conception d'un bâtiment, que le système d'alimentation peut évoluer dans le temps. *« Un tapis d'alimentation peut être une solution intéressante dans un bâtiment étroit »*, fait-il valoir. Pour les concentrés, en comptant 150 à 180 kg distribués par an et par brebis, cela équivaut à 6 000 seaux de 12 kg (70 tonnes !) portés pour un élevage de 450 brebis. *« C'est quatre fois la hauteur de la Tour Eiffel ! »*, illustre Jean-François Descloix. Une charge de travail colossale qui justifie pleinement un investissement dans une vis.

Bénéfice des cases d'agnelage

« Il y a beaucoup à gagner dans les cases d'agnelage », poursuit l'intervenant qui constate que la plupart des éleveurs portent l'eau, le foin et les concentrés aux mères suitées de leurs agneaux à la main… *« Le coût d'un abreuvoir n'est que de 35 € pour deux cases,* fait valoir Jean-François Descloix *et sans aller jusque-là, il est toujours possible d'installer un robinet au plus près des cases »*. Pour le foin, des petits râteliers peuvent être installés dans les cases d'agneaux. En ce qui concerne la mécanisation du paillage, la dérouleuse est préférable à la pailleuse, recommande le technicien.

L'importance des circulations

La circulation des hommes dans la bergerie est un aspect important pour leur santé. Devoir enjamber sans arrêt des barrières en étant chargé de seaux, de flacons… peut rapidement engendrer fatigue, maux et autres douleurs quand ce n'est pas des chutes. L'installation de portillons est recommandée. Même s'il est vrai que la litière accumulée en complique l'usage. *« La présence de couloirs latéraux est un plus, tant pour la circulation des hommes que pour celle des animaux,* fait valoir l'expert. *Mais cela suppose de prévoir un bâtiment plus large avec des couloirs de 1 m voir 1,10 m pour passer aisément avec deux seaux »*.

Contention indispensable

Pour les interventions sur les animaux, la contention est primordiale. Claies, cornadis, parcs de contention en sont les composantes incontournables et remplacent avantageusement palettes, ficelles et bouts de fil de fer… Il faut compter 26 € pour une claie en bois ; 55 € pour une claie à barreaux et 110 pour une claie en aluminium. Il existe des claies pleines qui évitent que les animaux puissent voir à travers. Recommandés dans une bergerie, les cornadis qui bloquent les animaux à l'auge, permettent de réaliser toutes les interventions à l'exception de la tonte et du parage, indiquait le technicien. Compter 16 € pour un cornadis en bois et 45 pour un modèle en métal.



Les cornadis, qui bloquent les animaux à l'auge, permettent de réaliser toutes les interventions à l'exception de la tonte et du parage.

Outil ultime dans l'efficacité et le confort de travail, le parc de contention est indispensable à une bergerie. *« Dans un parc de contention, c'est la brebis qui vient à vous »*, résume Jean-François Descloix. Pour cela, il existe de nombreux équipements ou options : parc d'attente, couloir, bascule, cage de retournement, portillons, porte de tri, cornadis…

Marc Labille

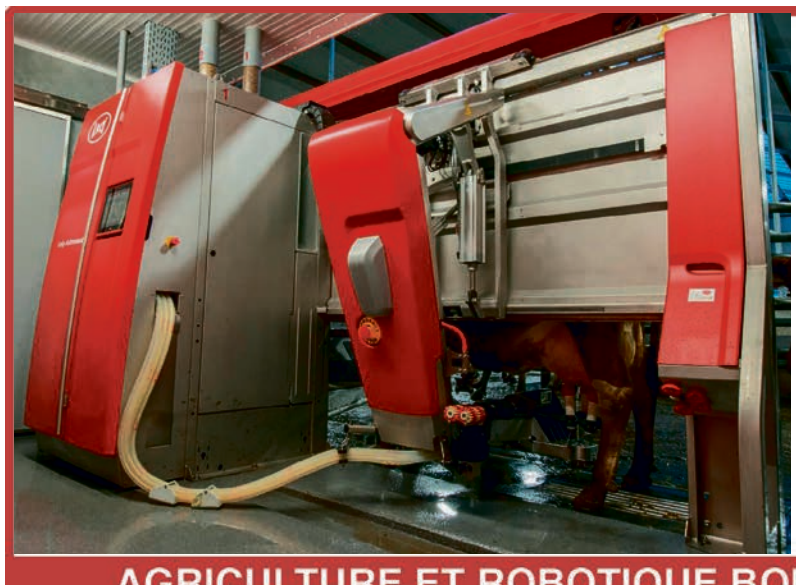


Claies, cornadis, parcs de contention remplacent avantageusement palettes, ficelles et bouts de fil de fer…

Travailler avec sa tête

Pour préserver sa santé, Jean-François Descloix recommande des équipements évitant d'avoir à passer au milieu des animaux. À proscrire aussi les barrières à enjamber, les marches, l'absence de barrières, devoir courir après les animaux pour les attraper… Le technicien suggère de *« travailler d'abord avec sa tête »*. En clair, avant de se précipiter pour soulever des charges trop lourdes ou encore utiliser la force pour manipuler des animaux, il faut imaginer la meilleure posture ; celle qui économisera la force, préservera le dos, privilégiera le calme et l'efficacité dans la durée.





Modernisation Des gains de productivité

Benoît Renon a rejoint son frère Matthieu en 2018 en remplacement de leur père retraité. Cette installation a été l'occasion de moderniser le parc bâtiments de leur exploitation diversifiée. Le Gaec a investi dans un robot distributeur de concentrés et un stockage à toiture photovoltaïque dans l'optique d'améliorer la productivité des ateliers.



Profitant de l'installation de Benoît qui a rejoint son frère Matthieu au départ en retraite de leur père, le Gaec les Yguesses a choisi de moderniser l'outil de travail de la ferme.

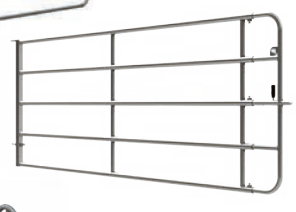
À Dompierre-les-Ormes, près de Mâcon, en Saône-et-Loire, le Gaec Les Yguesses est une exploitation diversifiée de longue date dans trois productions : bovins charolais, lait de chèvres et volailles standards. Il est composé de Matthieu et Benoît Renon qui élèvent 85 charolaises, 270 chèvres alpines et exploitent un poulailler de 9 000 poulets. Matthieu s'est installé en 2007 en Gaec avec son père. À l'époque, le choix avait été fait de développer la production de lait de chèvres avec la création d'une nouvelle chèvrerie équipée d'une salle de traite 2 x 8 postes. Le troupeau est alors passé de 80 à 200 chèvres. L'installation de Matthieu s'était aussi accompagnée de l'extension de la stabulation bovine d'une quinzaine de vaches allaitantes supplémentaire. Après huit ans passés comme salarié au sein d'un service de remplacement, Benoît a rejoint le Gaec en succédant à son père parti en retraite en 2018. Cette seconde installation a fait évoluer l'exploitation avec des investissements destinés à optimiser l'existant, sans trop agrandir la structure. « *Le but était d'essayer de faire mieux avec moins de misère* », explique Matthieu. Les frères Renon en ont profité pour moderniser l'ensemble de leur outil de travail avec l'objectif de gains de productivité et de main-d'œuvre, des économies de concentrés et des améliorations en confort tant pour les animaux que dans les conditions de travail. Le projet s'est accompagné « *d'un raisonnement global appliqué à toute l'exploitation* », confient les deux frères.

À partir de 2017, le Gaec s'est mis à travailler avec un nutritionniste pour l'alimentation de ses chèvres laitières. « *La production de nos chèvres n'était pas à la hauteur et nous consommions trop de concentrés. Nous devions diminuer notre coût alimentaire* », se souvient Matthieu. Pour cela, les éleveurs ont fait le choix de remplacer l'aliment du commerce par un mélange fermier de matières premières. Pendant onze ans, Matthieu et son père ont distribué les céréales et le complémentaire azoté à la main, à raison de trois distributions quotidiennes pour

Promodis
Pro, Proche, Promodis
LES OFFRES SPÉCIAL ÉLEVAGE
jusqu'au 30/06/2021
FORMULE DIRECTE

Rateliers

Modèle RRA
Galvanisé à chaud
Pieds réglables
Attelage 3 points
2m10 x 2m10 à partir de
750,00€ Prix HT Règlement comptant

Barrière de prés
Gamme de 6 modèles:
1-2, 2-3, 3-4 m, 4-5 m,
5-6 m, 6-7 m

BHA3-4 / 3-4 m
115,00€ Prix HT Règlement comptant
BHA5-6 / 5-6 m
148,00€ Prix HT Règlement comptant


Ratelier circulaire
Râtelier rond 12 places Ø 2,30 m
Galvanisé à chaud
Attelage 3 points renforcé
395,00€ Prix HT Règlement comptant


Bac ROTOTEC
BP1100 / 1 100 l.
119,00€ Prix HT Règlement comptant

YAgri YONNE
3, bis rue des Entrepreneurs
89300 Joigny 03 86 91 79 09
yonneagri.fr
Méthivier
Agence de Toucy 03 86 44 01 08

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
30 ans de réalisation
CHARPENTE
COUVERTURE
BARDAGE
ZINGUERIE
SERRURERIE
BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES
21140 SEMUR EN AUXOIS - Tel. 03 80 97 17 70 - contact@crai21.com

ABM Votre concessionnaire MANITOU
Des machines fabriquées 100% en France
Une concession 100% locale
Contactez Sylvain JARDIN 06.45.46.96.81
GAMME MLT New's
Agence de Nevers
13 rue Edouard Branly
58640 VAUZELLES
03.86.60.86.00
www.abmmanutention.fr
contact@abmmanutention.fr
MANITOU
CUMA
PARTENAIRE CUMA FRANCE 2021

à la clé

leurs 200 chèvres. Les premiers mélanges de matières premières ont été confectionnés à l'aide d'une petite bétonnière. *« Cela représentait 120 tonnes par an, tout avec des seaux! »*, fait remarquer le jeune éleveur. Un travail pénible à la longue.

Améliorer les conditions de travail

En 2018, Matthieu et Benoît ont profité de l'agrandissement de leur chèvrerie pour y loger un robot distributeur de concentrés. L'allongement du bâtiment a permis de loger 80 places de chèvres supplémentaires ainsi qu'une zone de stockage d'aliments et de stationnement pour le robot. À l'arrêt, il est parqué à l'extrémité de la chèvrerie. Là, il se branche pour le rechargement de ses batteries. Il est aussi réapprovisionné en matières premières par un jeu de vis reliées à des silos extérieurs. La machine dispose de six petits silos pour les matières premières de la ration sèche : pulpe de betterave, tourteau de soja, orge aplatie, maïs grain, drèche de blé et minéral. *« L'outil permet de fractionner la distribution et de donner une ration différente en fonction des lots »*, explique Matthieu. Au départ, l'éleveur effectue un paramétrage de l'appareil en tenant compte du nombre de lots à alimenter, du nombre de places de cornadis et du nombre de chèvres par lots. Cela permet de programmer les interventions du robot de sorte qu'il distribue les quantités adéquates par place de cornadis. Il intervient quatre fois par jour pour distribuer la ration et effectue trois passages supplémentaires pour repousser l'aliment. Les animaux sont répartis en trois lots différents : les chevrettes primipares, les chèvres hautes productrices et les chèvres moyennes productrices.



Les frères Renon ont profité de ces travaux pour créer une nouvelle nurserie isolée, chauffée et idéalement ventilée.

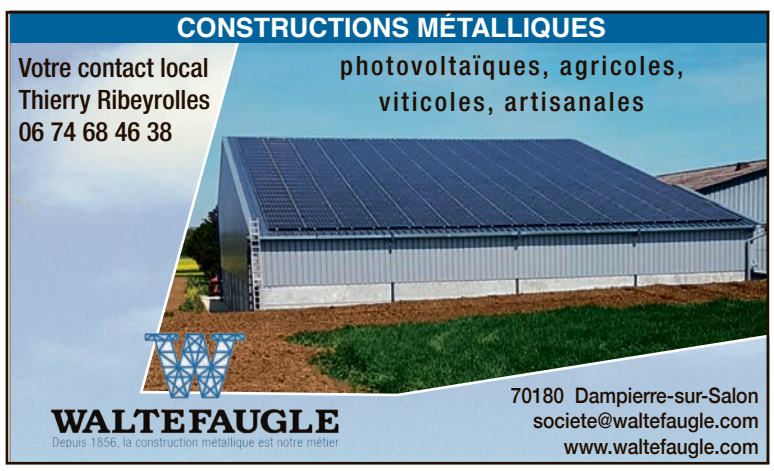
Au démarrage des lactations, les éleveurs programment une augmentation progressive de la ration pendant 4 à 5 semaines. Les frères Renon font jusqu'à six lots différents dont un lot de chèvres taries auxquelles le robot ne distribue pas de concentré. Le robot du Gaec les Yguesses est doté d'une interface de commande simple. Outre le paramétrage de l'appareil, elle donne accès à un historique des consommations du troupeau qui peut être extrait au moyen d'une clé USB. Une modalité *« Gérer les stocks »* permet d'être alerté lorsqu'une matière première vient à manquer. Le robot se dirige dans le bâtiment en suivant un fil électrique inséré dans le sol qui matérialise son circuit. Un premier circuit dessert les deux rangées de cornadis de la chèvrerie. Un second circuit dirige le robot vers les chevrettes. En cas d'obstacle ou d'anomalie, le robot avertit l'éleveur par sms. Le mélange des matières premières s'effectue à la distribution par un jeu de vis qui acheminent vers une goulotte unique les six matières premières contenues dans le robot. Le dosage se fait en fonction des tours de vis et de la densité des produits après un étalonnage en début de saison. L'installation du robot sans les vis et les silos de stockage est revenue à 32 000 €. Une somme importante mais qui équivaut au prix d'une presse à balle ronde neuve. *« C'est un investissement raisonné. Le robot nous a permis d'être beaucoup plus pointus dans la distribution des concentrés que les seaux. En recourant à des matières premières et avec une meilleure précision dans le rationnement, nous avons réduit notre consommation de concentrés et augmenté la production de lait. Nous gagnons une heure de travail par jour »*, fait valoir le jeune éleveur. Une évolution qui s'accompagne d'une meilleure exploitation des fourrages : fauches plus précoces, fourrages de qualité réservés aux chèvres…

L'appui du photovoltaïque

La construction d'un bâtiment de stockage à toiture photovoltaïque fait partie de cette stratégie. L'achat de matières premières en semi-remorques de 25 à 30 tonnes nécessitait de disposer d'un stockage à plat fonctionnel. Le photovoltaïque était une bonne opportunité pour financer ce stockage. Les frères Renon ont investi 85 000 € pour leur toiture photovoltaïque aux conditions de 2018-2019. En 2020, ils ont vendu pour 15 000 € d'électricité. Le stockage est quant à lui revenu à 120 000 €. Dans leur projet, les associés ont également construit une nouvelle nurserie dans le prolongement de la chèvrerie. D'une capacité de cent chevrettes (de 0 à 1 an), il bénéficie d'une ventilation et d'une ambiance optimale. Isolé, il est équipé d'un système de lanterneau et de volets latéraux réglables comme dans un bâtiment de volailles. Il dispose également d'un chauffage au gaz permettant de tempérer l'atmosphère à 15 degrés et de chauffer les cases de démarrage. Le coût de cette belle nurserie est revenu à environ 70 000 €. Pour le Gaec, l'installation de Benoît a été l'occasion d'investir de manière conséquente dans l'outil de production. Tous les ateliers en ont bénéficié puisque la stabulation des vaches allaitantes a été agrandie et le poulailler a été rénové pour les économies d'énergie. Le projet a été bien aidé dans le cadre du PCAE, confient les intéressés qui signalent que l'exploitation est en zone de montagne et que Benoît bénéficiait du statut JA. 110 000 € lui ont ainsi été octroyés dans le cadre du PCAE. Ils ont même construit des silos couloirs qui n'étaient pas envisagés au départ. C'est une subvention qu'ils n'avaient pas prévue sur le bâtiment de stockage qui les a finalement décidés à investir dans des silos bétonnés. Pour les frères Renon, la réussite de leur projet tient aussi beaucoup à la qualité de l'accompagnement dont ils ont pu bénéficier auprès de la Chambre d'agriculture à travers le service bâtiments.

Marc Labille







S'adapter Un changement climatique déclencheur

Confrontés aux effets du réchauffement climatique, les associés de la Chèvrerie La Trufière, en Saône-et-Loire, ont rénové leur bâtiment pour un meilleur confort des animaux en été. Ces travaux ont aussi été l'occasion de réagencer l'espace en créant une nouvelle nurserie et en automatisant la distribution des fourrages et des concentrés.



Les longs côtés de la chèvrerie ont été recouverts de panneaux. Au pied des murets latéraux, Sylvain Chopin a maçonné une marche bien utile pour le raclage de l'aire paillée, protégeant ainsi les abreuvoirs et les barrières.



Le tapis distributeur de fourrages dessert les deux rangées de cornadis.

En 2018-2019, la Chèvrerie La Trufière, située à Chissey-lès-Mâcon, a effectué une importante rénovation de son bâtiment d'élevage datant d'un peu plus de vingt ans. C'est le changement climatique qui a été le déclencheur. Sur cette exploitation où les chèvres ont pour coutume de pâturer au grand air, les étés caniculaires compromettent de plus en plus la ressource en herbe, au point de contraindre les éleveurs à parquer leur troupeau en bâtiment à la belle saison. *« En 2018, les chèvres rentrées au mois d'août n'ont jamais pu ressortir faute de repousse dans les prés »*, confie Sylvain Chopin, associé en Gaec avec Marie-Émilie Robin. *« En 1995, une chèvrerie était faite pour abriter les animaux en hiver. En 2020, elle sert aussi à les protéger de la chaleur, de la sécheresse et du manque d'herbe de l'été! »*, résume Sylvain. Un constat amer pour une exploitation qui recherche l'autonomie alimentaire et pratique un pâturage dynamique de mars à novembre. Mais quand l'herbe grille sur place, sortir les animaux n'a plus d'intérêt, d'autant que les chèvres n'aspirent plus qu'à se mettre à l'ombre. *« Sans pâturage tournant, le risque lié au parasitisme augmente tandis que la production laitière se dégrade »*, explique Sylvain. L'autre motif de cette rénovation était le besoin de réorganiser l'espace en créant une nurserie digne de ce nom tout en libérant de la place pour les chèvres. Le but était aussi de créer les conditions d'une meilleure ambiance à travers une ventilation et une luminosité adéquates.

Le bâtiment de 1995 a été allongé de 200 m² et le couloir central surélevé a été démoli. À la place, les associés ont opté pour un tapis d'alimentation automatisé qui dessert deux rangées de cases de chèvres sur aire paillée. Large de seulement 90 cm, ce système d'affouragement mécanisé libère beaucoup de surface en comparaison de l'ancien couloir de 3 m. Le fourrage est déposé à la dérouleuse à l'extrémité du tapis qui le distribue sur toute la longueur de la chèvrerie. Le Gaec en a profité pour s'équiper de cornadis (de part et d'autre du tapis), *« ce qui règle un problème de contention »*, fait valoir Sylvain. Les concentrés sont, quant à eux, distribués par un robot autonome qui circule au-dessus du tapis. Les 110 à 120 chèvres en lactation ont désormais 2 m² d'aire paillée à leur disposition contre 1,5 à l'origine, sachant que le manque de surface par chèvre nuit à leur production, fait valoir l'éleveur. Au bout de l'aire paillée des chèvres, une nurserie de 144 m² a pu être aménagée. Auparavant, l'élevage ne disposait que de 20 m² pour loger ses cabris et chevrettes, d'où le besoin d'empiéter sur les cases des chèvres. La nurserie est en partie amovible et modulable au gré des besoins liés à la croissance des animaux (classement par âge, cases de surveillance, séparation des chevreaux de boucherie, chevrettes d'élevage…). Elle est équipée d'un cornadis spécifique qui donne sur le hall d'entrée du bâtiment. La nouvelle nurserie est alimentée en eau et en lait ce qui évite aux éleveurs d'innombrables allers et venues pour les soins aux chevreaux. Cette réorganisation de l'espace a aussi permis de créer une aire d'attente pour la salle de traite. Pour optimiser l'ambiance du bâtiment, le Gaec a fait appel au GDS avec lequel a été étudié le bon dimensionnement de la ventilation. Sur les deux longs pans de la chèvrerie, des translucides perforés ont été posés pour assurer l'entrée d'air. Au faîtage, la sortie d'air se fait à travers le support de lanterneau Ubak. Inventé par Stéphane Charvet, à Trambly, dans le Mâconnais également, ce système de fixation de lanterneau est simple et rapide à mettre en œuvre. Il a la propriété d'assurer la ventilation par *« effet cheminée »* tout en servant de pare-vent contre les intempéries. Les associés ont opté pour une couverture de lanterneau translucide qui garantit une grande clarté à l'intérieur de la chèvrerie.

Ventilation et laine de bois contre la chaleur

Le toit, qui n'avait reçu aucune isolation à sa construction, a été doublé avec de la laine de bois (panneaux rigides de 10 cm d'épaisseur). Plus chère que les matériaux de synthèse, la laine de bois a été préférée par les associés, au regard du risque d'incendie. La laine de bois est aussi plus efficace que le polyuréthane ou le polystyrène pour lutter contre la chaleur. Cette couche isolante est recouverte d'un plafond de panneaux en particules de bois orientées. L'ensemble étant constitué de matériaux naturels. Au total, cette rénovation a coûté 135 000 € hors subvention. La charpente de l'allongement de la chèvrerie et l'isolation comptent pour 60 000 €. Le tapis et le robot ont coûté environ 25 000 €, auxquels il faut ajouter 11 000 € de cellules de stockage et vis. La maçonnerie et le terrassement sont revenus à 25 000 €. Une bonne partie des travaux a été réalisée par le Gaec lui-même (démolition, maçonnerie, barriérage, etc.). *« La transformation de la chèvrerie s'est déroulée de septembre 2018 à janvier 2019 et les chèvres n'ont dû quitter le bâtiment que pendant 30 jours! »*, indique l'éleveur. Grâce au PCAE, le Gaec a pu bénéficier d'une subvention de 44 000 €.

Dix degrés de gagnés

Après deux années d'utilisation, la nouvelle chèvrerie donne entièrement satisfaction aux associés. Dans une ambiance saine et lumineuse, les chèvres auraient même tendance à produire davantage de lait. La nouvelle nurserie a permis aux éleveurs de *« gagner en ergonomie, autant pour nous que pour les animaux »*, se félicite Sylvain. Grâce à l'isolation thermique, 10 degrés sont gagnés à l'intérieur de la chèvrerie en été. Le robot a permis *« un gain de temps de travail monstrueux »*, affirme l'éleveur qui l'évalue à 1 heure voire 1 h 30 par jour. Cela en ayant supprimé la manutention des seaux de concentrés, les nombreux coups de balai ou de fourche pour repousser le fourrage et les concentrés, ôter les refus, etc. *« C'est très confortable »*, assure Sylvain Chopin qui ajoute que lorsque l'élevage est en monotraite, l'astreinte liée à l'élevage ne se limite plus qu'au matin.

Marc Labille







Lutte biologique

Contre les pucerons verts du tournesol, les auxiliaires en première ligne

Le puceron vert du prunier représente le principal insecte parasite sur la culture du tournesol mais les auxiliaires jouent un rôle déterminant pour les contrôler.

S'ils sont présents suffisamment tôt sur la parcelle, les auxiliaires peuvent contrôler à eux seuls la population de pucerons.

Par contre si leur arrivée est décalée par rapport à une arrivée importante de pucerons ou bien si l'infestation en ravageurs est explosive avant l'apparition du bouton floral, une intervention insecticide est dans certains cas nécessaire.

La période de sensibilité du tournesol aux pucerons verts s'étend de la levée jusqu'à l'apparition du bouton floral.

Surveiller le feuillage

La présence des pucerons verts du prunier est révélée par un début de crispation du feuillage, qui se transforme ensuite en déformation (cloques).

L'intensité des symptômes peut évoluer très vite, en cas de multiplication rapide des insectes. Comme pour de nombreux pucerons, les auxiliaires peuvent contenir les populations en étant souvent actifs tôt sur le tournesol. Outre les prédateurs comme les coccinelles, les syrphes, les chrysopes et les punaises, les pucerons peuvent être décimés par des mycoses.

Les hyménoptères parasites sont également très actifs mais plus tardivement à l'approche de la floraison. Pour permettre l'installation des auxiliaires et profiter de leur action, il est important de tolérer la présence de pucerons jusqu'au dépassement du seuil de nuisibilité.

On observe que dans les régions les plus chaudes, les auxiliaires maîtrisent généralement les pucerons sans qu'il n'y ait à intervenir avec un insecticide. Dans les secteurs plus froids, il y a parfois un décalage entre l'arrivée et le développement précoce des pucerons et le cycle un peu plus tardif des auxiliaires notamment des coccinelles.

Le raisonnement se fait en fonction de l'état du feuillage du tournesol. On considère trois états du tournesol :

- Les plantes normales avec des feuilles terminales lisses ou légèrement frisottées sans rapport avec des pucerons ;

- Les plantes frisottées avec présence de pucerons et commençant à manifester des crispations sans déformation accentuée ;

- Les plantes crispées avec des feuilles nettement crispées, déformées et cloquées de façon nette à intense avec présence de pucerons.

Une intervention insecticide est conseillée lorsque plus de 10 % des plantes montrent des crispations sur feuilles avant le stade formation du bouton floral.

Protection à renouveler

Au vu de la période de vol des pucerons ailés et des risques de réinfestation du tournesol, des interventions insecticides trop précoces peuvent nécessiter un renouvellement de la protection, d'autant plus que la faune auxiliaire aura été décimée par la première intervention.

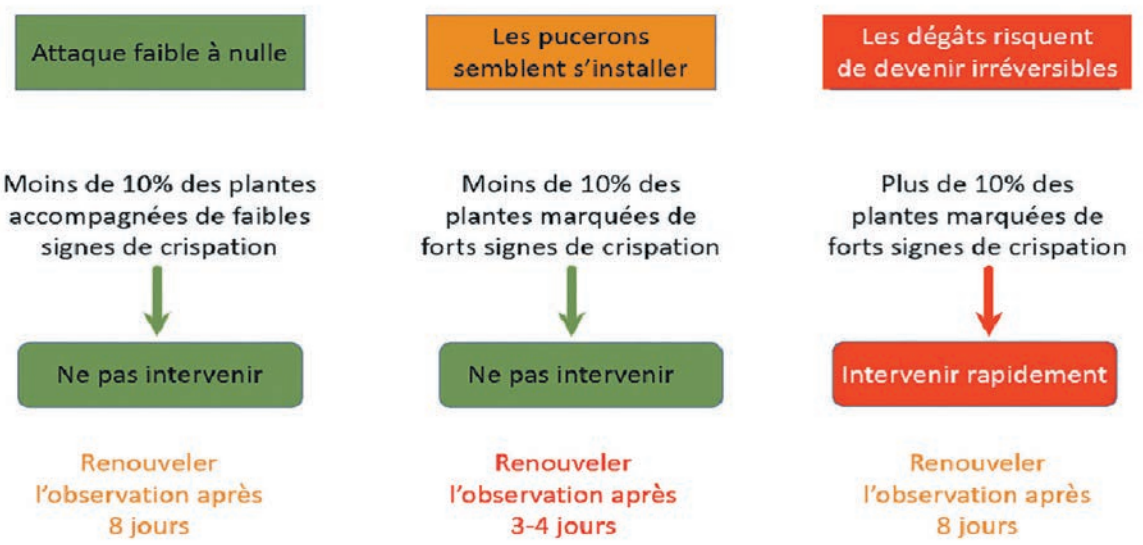
Il faut par contre être très vigilant à partir de l'apparition des premiers pucerons pour vérifier régulièrement si les symptômes demeurent dans la limite du tolérable, les infestations pouvant être parfois explosives.

La nuisibilité du puceron varie selon le stade de la plante : plus il arrive tôt et plus on considère que son impact est potentiellement important.

Dès le dégagement du bouton terminal, on considère que les pertes sont négligeables. Généralement, la nuisibilité est de l'ordre de 2 à 5 q/ha maximum.

Ces chiffres peuvent certainement être dépassés pour des attaques graves très précoces que l'on rencontre rarement dans nos régions.

Louis-Marie Allard, Terres Inovia



Ce tableau récapitule les stades auxquels il peut être nécessaire d'intervenir.



CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 Tracy-sur-Loire	03 86 24 27 06
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur facebook

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Éolien terrestre

Un nouveau cadre d'instruction et de planification des projets

Sujet explosif, l'éolien terrestre fait l'objet d'une opération de communication appuyée du ministère de Barbara Pompili, depuis la récente publication d'une instruction sommant les préfets d'établir une carte des zones propices dans les 6 mois à venir. Un nouveau cadre destiné à accélérer les projets et favoriser leur acceptabilité.

La ministre de la Transition écologique Barbara Pompili est intervenue sur la thématique de l'éolien lors d'une conférence de presse le 28 mai diffusée sur Twitter. Avec deux axes majeurs : rappeler la vision offensive du gouvernement pour tenir les objectifs fixés par la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), mais aussi préciser la nouvelle procédure de planification et d'instruction des projets éoliens. Elle a présenté l'instruction dédiée à la planification et l'instruction des projets éoliens, publiée le jour même. Par ce biais, Barbara Pompili appelle les préfets de Région à réaliser, dans les six mois suivant les élections régionales, une première cartographie des zones favorables au développement des parcs éoliens, *« en tenant compte de manière harmonisée des réalités locales »*. Objectif : *« éviter les refus non justifiés »*. Après concertation avec les régions, les communes et les intercommunalités, cette cartographie *« non contraignante »* doit permettre de *« sécuriser »* les objectifs de la PPE en matière d'énergies renouvelables – les capacités du solaire photovoltaïque et de l'éolien terrestre devant être *« multipliées respectivement par 5 et 2,5 entre 2019 et 2028 »*. Néanmoins, les zones délimitées ne seront pas opposables : un projet en dehors d'une zone favorable *« ne pourra pas être rejeté pour ce motif »*, et un projet en zone favorable *« ne sera pas automatiquement autorisé »*.

Démontrer que le projet est acceptable

Dans tous les cas, le porteur de projet devra démontrer dans son dossier que son projet est acceptable en termes d'impacts. Et l'instruction se fera toujours *« au regard des enjeux locaux tel que prévu dans le Code de l'environnement »*, rappelle la circulaire. Avec l'appui des Dreal, les préfets conduiront ce travail à partir de *« données objectives et existantes »* (distance aux habitations, contraintes radar, biodiversité, aspects paysagers, gisement de vent, etc.), et en concertation avec les élus du territoire, *« en particulier les régions, les communes et les intercommunalités »*. Les parties prenantes concernées, notamment les associations environnementales, les associations de défense du patrimoine et les représentants des développeurs, *« seront consultés sur cette cartographie »*. Une fois finalisée, elle sera publiée sur les sites des administrations concernées – et au plus tard un an après les élections régionales. La cartographie pourra aussi être prise en compte par les régions lors des prochaines mises à jour des Sraddet, ensuite déclinés dans les PCAET, Scot, PLUi et PLU. Une intégration renforcée par l'ordonnance du 17 juin 2020 issue de la loi Élan de 2018, qui permet aux Scot de valoir PCAET.

Charte nationale

Mais pour encadrer cette concertation, l'instruction renvoie à un autre document, visant à unifier les pratiques des services préfectoraux. Ainsi, une *« charte nationale »* sera *« prochainement »* mise en place avec la filière *« afin de promouvoir les bonnes pratiques, notamment en termes de concertation avec les collectivités et les citoyens »*, et de *« tenir compte des enjeux paysagers et environnementaux dans sa conception »*. Objectif final : favoriser l'acceptabilité des projets. Cette charte, rappelle l'instruction, viendra ainsi compléter l'obligation du porteur de projet – issue de la loi Asap du 7 décembre 2020 – de transmettre aux maires de la commune et des communes limitrophes, le résumé non technique de l'étude d'impact un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale. À noter que les collectivités pourront décliner cette charte nationale en chartes locales, signées pour chaque projet entre le développeur et la collectivité, *« afin de réaffirmer les principes de la charte nationale et de préciser des modalités de concertation adaptées au contexte local si cela s'avère pertinent »*. L'Association des maires de France (AMF), sollicitée par le gouvernement, ne s'est pas associée à cette charte qui entérine des objectifs très ambitieux décidés par le gouvernement en matière de déploiement de l'éolien – et ne sont nullement le fruit d'une concertation avec les maires. L'AMF n'a d'ailleurs cessé d'alerter l'État sur la nécessité d'un avis conforme des maires concernés par les projets, au contraire, et s'est opposée, dans le passé, à la suppression des ZDE (zones de développement de l'éolien), qui permettaient aux communes et EPCI de décider quelles zones pouvaient accueillir des projets. Autres annonces : un *« pôle éolien départemental ou régional »* visant à favoriser l'accompagnement des développeurs par l'État sera mis en place, en identifiant les freins et bonnes pratiques sur chaque territoire. De même que des conseillers techniques seront en poste *« dès septembre »* afin d'aider les collectivités à développer leurs projets ou s'impliquer dans un projet éolien, a précisé la ministre dans son discours. Les préfets devront également adresser chaque année un compte rendu du volume d'autorisations (en nombre et en puissance) en cours d'instruction, délivrées, rejetées et refusées – et le motif principal de ce refus. Enfin, un portail en ligne sera mis en place par le ministère *« pour un suivi national public des projets éoliens en développement et en exploitation »*. Les éoliennes seront bien au cœur de la transition énergétique du pays.

CAROLINE SAINT-ANDRÉ

Prévention

Meules : des règles à respecter

Réalisé par nombre d'agriculteurs, le stockage des meules présente parfois des risques qui amènent à respecter quelques règles simples de sécurité. Sous la forme de questions/réponses, nous revenons sur les principales précautions à prendre pour réduire la gravité d'un éventuel incendie.

L'édification des meules est-elle une pratique réglementée ?
Il existe des arrêtés préfectoraux (ex : celui de l'Oise datant du 31 décembre 1979) qui régissent ce type de stockage. C'est pourquoi en cas de doute, il est nécessaire de vous rapprocher de votre préfecture pour en prendre connaissance.

À quelle organisation particulière doit-on veiller ?
Le volume d'une meule ne doit pas dépasser 1 500 m3, un espace libre d'au moins 50 m sera maintenu entre chacune d'elles. Une portion de terrain autour de la meule sera déchaumée sur 10 mètres afin de limiter une propagation d'incendie. Aucune meule supérieure à 100 m3 ne doit être réalisée à moins de 50 mètres d'une construction, d'une route nationale ou départementale ou aux abords d'une voie ferrée.

En cas d'édification d'une meule au bord d'une route, quelles précautions doit-on prendre ?
Ce sont les services compétents, tels que la DDT ou la DIR, qui exigent une distance minimale d'éloignement de 10 mètres pour éviter toute dégradation de la chaussée en cas d'incendie.

En cas de sinistre, quelles sont les conséquences, en termes d'assurance et de responsabilités ?
Attention, votre responsabilité pénale peut être engagée en cas de non-respect des règles énoncées ci-dessus. De plus, en cas d'incendie, des dommages peuvent être occasionnés à la voirie. L'exploitant et/ou son assureur sont alors tenus d'indemniser la collectivité gestionnaire de la chaussée ; la remise en état des voies de circulation pouvant atteindre des sommes importantes. Il est nécessaire de déclarer tout stockage de paille ou foin à votre assureur. Lors de l'édification de meules avec des engins agricoles, il serait judicieux de disposer d'un moyen d'extinction à eau, à proximité du chantier. Enfin durant toute cette période, entre le stockage et le départ de la paille, il est recommandé d'effectuer des passages fréquents afin de surveiller le site de stockage.

GROUPAMA

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **08/06/2021**

Effectif global: 806 - Taux de vente: 19%

Effectif total: 266 - Taux de vente: 85%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	350-400	2,61 €	2,77 €	2,71 €	-
			400-450	2,73 €	2,83 €	2,77 €	=
		R	250-300	2,55 €	2,56 €	2,56 €	-0,13
			400-450	2,57 €	2,69 €	2,62 €	-
	F	U	250-300	2,72 €	2,90 €	2,79 €	+0,17
			300-350	2,75 €	2,80 €	2,78 €	+0,08
			350-400	2,61 €	2,68 €	2,66 €	-

Marché de saison. 88% de vendus. BROUTARDS : Bonne demande dans les lots de 380 kgs et plus pour l'Italie. Cours reconduits dans les plus légers. Placement toujours compliqué dans les lots médiocres et non vaccinés. **LAITONNES :** L'offre ne couvre pas les besoins dans les lots correspondant à la demande Italienne.

Effectif total: 323 - Taux de vente: %

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	M	U	350 - 400	2,65 €	2,65 €	2,65 €	+0,05
			400 - 450	2,62 €	2,77 €	2,67 €	+0,02
			450 - 500	2,47 €	2,67 €	2,61 €	+0,05
	F	R	350 - 400	2,44 €	2,51 €	2,49 €	-0,11
		U	350 - 400	2,62 €	2,74 €	2,68 €	+0,12
			450 et +	2,34 €	2,34 €	2,34 €	-

TAURILLONS : Les bons lots de 400 kgs et plus se négocient très rapidement. Attention, les lots vieux et non vaccinés peinent à trouver un nouveau propriétaire. **GENISSES :** L'offre ne couvre pas les besoins dans les lots correspondant à la demande Italienne.

Effectif total: 217 - Taux de vente: 99%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,76 €	1,91 €	1,83 €	-0,03
		R	+ 500 kg	1,62 €	1,72 €	1,69 €	-
		E	- 5 ans	2,72 €	3,59 €	3,02 €	-
VACHES CHAROLAISES	F	U	- 5 ans	2,04 €	2,53 €	2,18 €	+0,01
			5 à 10 ans	2,01 €	2,45 €	2,16 €	+0,01
			+ 10 ans	1,88 €	2,04 €	1,96€	+0,02
		R	- 5 ans	1,82 €	2,03 €	1,97 €	+0,06
			5 à 10 ans	1,72 €	1,98 €	1,89 €	+0,01
			+ 10 ans	1,71 €	1,89 €	1,82 €	+0,08
		E	24 à 36 mois	2,93 €	2,99 €	2,96 €	+0,13
		U	24 à 36 mois	2,29 €	2,64 €	2,49 €	+0,12
		R	24 à 36 mois	1,84 €	2,10 €	2,00 €	-0,09

TAUREAUX : Bel effectif, néanmoins la qualité est très hétérogène. Les cours sont plus ou moins reconduits.

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS: Marché correct pour la saison. Beaucoup d'acheteurs sont présents. La qualité de la marchandise présenté est correcte avec quelques bons sujets bien herbés. Les transactions sont fluides à des cours fermes. On note une légère augmentation dans les animaux bien préparés et des cours reconduits dans les autres.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : Les apports sont modérés compte tenu des travaux aux champs, ce qui a pour conséquence de réactiver un peu le commerce en sujets bien conformés et valablement vaccinés. On note une bonne demande en sujets de +350 kg pour l'Italie ainsi que pour l'engraissement en France ; inversement le placement reste plus sélectif en limousin. Les cours sont globalement stables voire en hausse quelques centimes. En femelles, l'offre demeure insuffisante pour combler la demande italienne.
Gros bovins maigres : Le commerce est stable. Beaucoup d'acheteurs sont présents avec des besoins importants, face à une présentation globalement de bonne qualité, ce qui permet de tenir fermement les cours. Le placement est fluide et quasi-total.
Boucherie : L'activité reste soutenue cette semaine. La demande est bonne en vaches d'entrée de gamme et races laitières, face à une offre réduite, autorisant ainsi de légères plus-values. En allaitantes supérieures, les achats sont également dynamiques avec ferme reconduction des cours.
Veaux : Les volumes demeurent limités cette semaine face à une demande dynamique en type laitier, permettant globalement une hausse tarifaire sur cette catégorie. En allaitant, les cours sont reconduits. En veaux gras, l'activité est stable.
Ovins : En agneaux, la demande est moins soutenue cette semaine et les cours s'en ressentent malgré une présentation toujours modérée. Les cours marquent un repli quasi généralisé. En agnelets, le constat est identique et les cours retrouvent un niveau plus habituel. En brebis, le commerce est fluide à des tarifs reconduits.

Ovins

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 31/05/2021 au 06/06/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,62	7,53	6,69	-	-	-	-
	Var.		-0,16	-0,18	-0,27				
	R	7,16	7,32	7,32	-	7,69	7,59	7,39	-
	Var.	-0,21	-0,14	-0,09		-0,03	-0,05		
	O	6,05	6,49	-	-	6,93	6,84	-	-
	Var.		-0,42						
3 (couverts)	U	-	7,60	7,59	6,68	-	7,94	7,74	7,01
	Var.		-0,10	-0,11	-0,02			0,05	
	R	-	7,37	7,39	6,64	7,72	7,62	7,29	6,83
	Var.		-0,16	-0,09	-0,08	0,01	0,01	=	0,04
	O	7,00	7,05	7,08	6,56	7,39	7,09	6,87	6,29
	Var.	-0,04	-0,05	0,01	-0,06	-0,05	=	-0,05	
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	7,13	6,77	-
	Var.						0,03	0,10	
	O						-	-	
	Var.								

Zone nord : Baisse saisonnière dans un marché indécis. **Zone sud :** Application du réseau.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 07/06/2021

Bovins : 205

Taurillons d'herbe :	(390 - 425 kg)	970 - 1070	2,36 - 2,52
Taurillons d'herbe :	(455 - 495 kg)	1190 - 1200	2,42 - 2,65
Génisses 18-24 mois :	(340 - 400 kg)	900 - 1000	2,49 - 2,62
Taureaux :	(975 - 1175 kg)	1810 - 2240	1,82 - 1,98
Vaches légères :		1000 - 1290	
Vaches entre deux :		1310 - 1520	
Vaches lourdes :		1530 - 1980	

Apports de bonne qualité en taurillons mais le placement est plus sélectif avec des tarifs en repli.
Bonne demande en femelles, cours fermes.
En vache maigres la présentation est plus étoffée et de très bonne qualité permettant une vente rapide et globale à des cours en progression.
Cours fermes en femelles valablement vaccinées.
Bovins gras : 8. Pas d'invendu !
Ovins : 125.

Agneaux	140 - 180	(3,41 - 4,07)
Brebis	75 - 105	(1,01 - 1,17)
Béliers	100 – 125	

Vente rapide et quasi-totale en bonne marchandise à des tarifs fermes.
Prochains marchés :Bovins le lundi 14 juin et ovins le lundi 21 juin 2021 aux horaires habituels.

07 JUIN 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Les semaines passent et la demande reste toujours dynamique sur la plupart des catégories. A quand la remontée des prix ?

Bovins maigres : Les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Le Conseil Spécialisé Ruminants de FranceAgriMer a présenté un bilan de l'aide 'Plan Protéines' du plan de relance. La première vague de cette aide, clôturée au bout de 24 h en janvier, a vu des aides engagées sur des : presses, faucheuses, andaineurs, ensileuses, faneuses... essentiellement du matériel à destination des éleveurs.. Le montant global de l'enveloppe n'a pas été elle à la hauteur des demandes, et la FNB déplore que la deuxième vague n'est plus rattrapée les premières demandes des éleveurs, car dédiées uniquement aux oléoprotéagineux.

ENVIRONNEMENT

L'étude d'évaluation de la HVE (certification environnementale des exploitations niveau 3) qui sera lancée au printemps devrait aboutir en début d'année prochaine. Le référentiel de certification environnementale devrait ainsi être rénové pour 2023 et la mise en place des éco-régimes. Dans ce cadre, la FNB avait notamment, lors de deux contributions, envoyé une liste de demandes pour que le référentiel HVE soit plus adapté aux filières bovines allaitantes.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Dans le cadre du plan-filière, la mise en avant du Label Rouge a un objectif de déploiement de 40%. Cet objectif ne concerne pas que les GMS et les bouchers. C'est dans ce contexte, qu'INTERBEV a mis en œuvre, un webinaire "Les viandes de bœuf Label Rouge en Restauration Collective ». Ce webinaire s'est fait en appui avec les Comités Régionaux Ouest INTERBEV, en mettant en avant leur expertise au service des acteurs de restauration collective pour les accompagner dans leur approvisionnement en viandes de Bœuf Label Rouge. Les départements intéressés par la mise en œuvre du Label Rouge en restauration collective sont invités à contacter leur CRI.

FOCUS

Dans le cadre de la PPL Besson-Moreau,, la FNB est porteuse de propositions fortes et concrètes pour ramener le sujet du coût de production, actuellement absent! La FNB propose alors, dans le secteur de la viande bovine, de rendre obligatoire la mention d'un « tunnel de prix », couplé à une logique de transparence forte de l'éleveur jusqu'au consommateur. Les propositions sont mis à la disposition des départements, afin de porter le sujet auprès des parlementaires locaux.

EN REGION

L'association EuroMontana (association européenne des zones de montagne) lance une vaste enquête européenne sur les jeunes de montagne. L'enquête a pour objectif de mieux comprendre les aspirations et difficultés des jeunes vivant dans les zones de montagne, et de constater les changements.
N'hésitez pas à y répondre, et à faire suivre le lien autour de vous : accès au questionnaire

FAIT DE LA SEMAINE

Avec la deuxième étape du déconfinement, le secteur de la RHD ouvre plus largement (intérieur+ terrasse). C'est dans ce contexte qu'INTERBEV lance le 10 juin prochain, la communication dédiée à la mise en avant du VBF dans ce secteur.
La FNB appelle aussi à la vigilance dans ce contexte de réouverture, qui ne doit pas être prétexte à une diminution des cotations et des prix producteurs! La consommation et la demande en VBF est là et reste dynamique!

CHIFFRE DE LA SEMAINE

4800

Le nombre de kit de communication déployé dans l'ensemble des GMS pour accompagner la communication INTERBEV mise en place entre mi-mai et mi-juillet sur la viande de veau. Ce dispositif est aussi en œuvre chez les bouchers (1906 kits déployés dans ce secteur) et par l'accompagnement des CRI, avec 460 journées d'animation prévues dans les régions.

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

01 - Vds cause retraite tracteur Valtra N134 Hitech 1780 H 2016 ; round-baller New Holland 7060 ball. command. filet 9000 bottes 2009 ; desileuse Gyrax 1,7 m3 2013.
✆ **06 19 73 37 80**

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, - presses, chariots élévateurs, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2303)
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Vends arbres de roues MB New Holland série 1500 TBE.
✆ **06 67 27 85 30**

26 - Vend remorque plateau Satem FX 240 TBE, plateau noyer-cerisier-tilleul-sa le-peuplier.
✆ **06 80 07 38 98**

71 - Agriculteur recherche tracteur Ford 4610, 2 roues motrices, bon état, maxi 6.000 h.
✆ **06 07 57 55 40**

Travail du sol

51 - 51 Vends amendement organique 100 % lisier de porc, sec, composte, belle qualité, homogène, dose 11 19 07 NPK KG T produit brut 26 Ð/T (1908)
✆ **06 88 39 18 02**

84 - 84 - Vends 3 griffons, 2 charrues, 1 niveleuse, 1 porte palette + accessoires, 1 poêle à bois GODIN + tuyaux et 1 serre plastique 6m de largeur.
✆ **04 90 63 37 69**

Récolte

42 - Vend Conditionneuse Kuhn 3500 Ð desileuse Leconte 500Ð Semoir engrais et mais Girobroyeur 1500 Ð et charrue 2 socs
✆ **04 77 97 54 01**

71 - VENDS round baller Ferraboli Sprinter 120/35, 2003, Pickup large, liage filet et ficelle, TBE, 5 900 euros, - round baller JD 540, BE, 2 900 euros (2301)
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Vds cause cessation faucheuse Kuhn GMD 600G2, TBE.
✆ **06 88 59 16 46**

71 - Vds faneuse Kuhn GF7601H, 8 toupies, année 2003, BE, et voiture 306 Open/PR, année 1997, 194.732 km.
✆ **06 84 70 98 13**

Forestiers

39 - Vends remorques à bois, essieu 10 t, tronçonneuse Stihl MS 461, essieu remorque 500 kg
✆ **06 61 66 05 53**

Divers

01 - Vds presse BR Vicon année 2013 filets ficelles Isobus RV 4216, 11000 bottes ; machines allaitement veaux lait en poudre ; lot barrières inox ; broyeur mélangeur céréales ; cellules ; 2 roues avec jantes 420/85R24.
✆ **06 10 79 57 77**

01 - Vds Claas Arion 610, 500 H Relev. avant ; SDT Westfalia 2x5 complète décro 2016 PRT cause reprise exploitation tbé.
✆ **06 09 43 62 30**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

01 - Vds cause décès 1 char à foin 4m50 plancher en bois refait à neuf 4 pneus tbé prix 600 euros ; char ridelles en bois plancher 4 m, 4 pneus, à refaire prix 300 euros ; tonneau à sulfater 400 L prix 300 euros.
✆ **04 74 21 58 22 ou 06 81 74 47 90**

01 - Vds pulvé 15m ; charrue 4 corps; herse rotative 2m50 ; desileuse 2m3 ; monte bottes Samas ; citerne 8000L.
✆ **06 70 46 92 06**

01 - Vds pirouette Khun 8 toupies 7601MH bon état - pendrais bêtes en pension pour hiver 2021-22 ou loue stabulation avec paille équipée.
✆ **0685179695**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (2304)
✆ **06 71 10 93 35**

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37



Les Culturales 2021
15 -16 -17 juin
Terralab, Betheny (51)
Retrouvez-nous sur le stand 112/114 allée C
VENEZ DÉCOUVRIR
PMG fiber control



Une seule opération pour compter et peser 1 000 graines de céréales…
Rapide : moins de 5 minutes
Précis : 0,3% sur le nombre - 0,2% sur le poids
À DECOUVRIR ÉGALEMENT
La nouvelle minibatt+ brushless
La nouvelle pompe à graisse G3P brushless
SERVICE - ASSISTANCE & SUIVI GARANTIS
GODE 03 23 66 20 05 www.gode.fr

remorques Lambert Votre partenaire transport
Remorque Lambert
58-16
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
19 900 € - Livrée
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com



21 - Vends presse MD JD 224, - faucheuse Kuhn 4 disques, - moulin à farine, - 30 abreuvoirs vaches, - faneuse Kuhn 2 toupies (2307)
✆ **06 18 20 40 71**

38 - Pompe d'irrigation, CAPRARI, type D240. Griffe à foin KIWA, A démonter avec télécommande
✆ **06 07 08 16 79**

38 - Vends 1 remorques benne camion 12T pneus neuf 9.00x20 roues jumelées très bon état.
✆ **06 37 77 89 90**

38 - Vends chaudière à bois franco-belge en pièces détachées cause double usage.
✆ **06 82 79 50 87**

69 - Vds charrue trisoc Bonnel réversible 3+1 roue terrace, pièces 20 % usure. Élévateur Renaud 9 m, trémie large 380 w, 2 roues E20, 8 trous Doyeux. Andaineur Remi 6 soleils. Épandeur 5T basculant 2 hérissons, ridelles rabattables. Le tout à l'abri.
✆ **06 06 57 83 27**

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

38 - Vends 2 rouleaux plats, 1 cultivateur 9 dents, 1 ventilateur pour séchage tabac ou noix.
✆ **07 87 07 87 05**

38 - Vds 12T LeBoulch essieux suiveur 550/60/225 rehaussé Ensilage + Faucheuse conditionneuse 447 NH.
✆ **06 81 87 41 50**

38 - Vds pirouette 2 toupies ; 1 compresseur 400l ; 2 portes garage 3mx1.70 ; 2 ventaux ; 1 portail 3mx150 + pilier très bon état.
✆ **07 80 56 62 57**

38 - Vends déchaumeur série lourde Gard 7 disques 560c ; enrouleur Irrifrance diamètre 70 220m ; Canon Nelson diamètre 20.
✆ **06 75 95 36 59**

71 - Vds cse ret., presse Feraboli sprinter 165, an. 2004, faneuse Stoll Z765 Pro, an. 2012, faucheuse Kuhn GMD 702, an. 2003, benne 3 points Desvoys.
✆ **06 82 43 38 47**

71 - Vds andaineur Fella 426, état neuf, charrue Naud 35C05, non stop, fers neuf.
✆ **06 41 59 10 33**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds Renault bétaillère chassis long. caisse alu 215000 km, px 15000 euros HT.
✆ **04 74 55 13 83**

74 - A vendre Hylux extra cab 144 CV légende, 80000 km 2011, pas TVA, contrôle ok, bon état.
✆ **06 17 01 54 89**

89 - Cause retraite vend camion benne Ivéco 35C12, 180 000 kms, 11 000 euros, TBE, CT OK (2205)
✆ **06 68 80 51 67**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds piquets acacia à partir de 1m80, possibilité de livraison.
✆ **06 03 12 27 73**

25 - Prestation de Pressage en Balles cubiques 90x120 Disponible et réactif Prestation soignée Prix de 6.7Ð à 8.1Ð/balle selon volume Contact : Guillaume OtR service
✆ **06 05 42 10 99**

38 - Éleveur recherche paille en andain.
✆ **06 32 64 91 84 / 06 72 85 93 19**

58 - Eleveur achète paille en andain, herbe, enlèvement rapide, paiement comptant (2102)
✆ **06 82 12 71 34**

Plants, pépinière

21 - Vends 650 piquets accacia, longueur 2 m. appointés (2305)
✆ **06 75 46 46 80**

Fourrage

39 - Achat vente paille et foin livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

Achète foin et luzerne enrubannés bottes carrées et rondes
CORSTEN FOURAGE BV
petervandenbrand@corsten.nl
Tél : 0031622240680

Propriété

58 - Vends 35 ha de champs, - stabulation 400 m2, - maison d'habitation avec corps de ferme, région Morvan, libre au 31/12/2021 (2302)
✆ **03 86 78 29 32**

Terrain

71 - ACHETE terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (1308)
✆ **07 50 21 22 85**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40



Saveurs
papier • internet
saveurs.agribourgogne.fr





Location

Autres

21 - Proche Beaune gîte spacieux, 11 personnes, tout confort, www.gite-gouttedor.fr
✆ **03 80 26 09 85**

Emploi

Offre

21 - Recherche chauffeur SPL Bourgogne et régions alentours, 35 heures, 22 k annuels (2202)
✆ **03 80 40 76 30**

21 - Exploitation en grandes cultures à Quétigny recherche un saisonnier pour réaliser les travaux liés aux moissons (conduite des bennes, travail du sol), pour le mois de juillet 2021 (le contrat peut démarrer plus tôt et/ou finir plus tard selon la météo). Rémunération : 1 500 euros net. Formation agricole ou 1ère expérience sur poste similaire souhaité. Repas fourni par l'employeur le midi (2306)
✆ **06 08 25 63 65**

42 - Exploitation laitière (robot, mélangeuse..) recherche salarié poste à responsabilités, motivé, pour conduite élevage, Montbrisonnais.
✆ **06 77 99 23 77**

69 - Ch. fils d'agriculteur en CDD pour saison paille 2021, nourri logé, permis VL indispensable.
✆ **06 68 93 44 60**

71 - EA polyculture élevage charolais recherche associé ou salarié, possibilité reprise, ouest 71.
✆ **06 33 91 96 34**

73 - Urgent. Service remplacement Mt Bisanne secteur Beaufortain Val Arly Albertville recherche agent remplacement CDD ou CDI.
✆ **04 79 38 70 88**

74 - Earl La Ferme du Foux Manigod cherche salarié(e) transfo/traite mi-juillet.
✆ **07 81 99 41 67**

Mariage

69 - Femme africaine 45 ans, douce, gentille, cherche homme 45 à 60 ans, pas sérieux s'abstenir (2204)
✆ **06 68 53 96 53**

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 1 taureau adulte en fin de monte et propose 15 taureaux 15 à 16 mois. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (2206)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand**

42 - Vds taureaux Charolais 2 ans et 16/17 mois - HBC - élevage et viande - GAEC CUISSET GACON - St Germain Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12**
OU 06 71 45 80 59

42 - Vds 5 génisses Normandes pleines + 10 génisses Normandes 2 ans - livraison assurée.
✆ **06 86 57 38 41**

58 - Elevage limousin Thoulé David vend taureau adulte HBC + 1 veau 15 mois de mère qualifiée (2006)
✆ **06 10 09 65 69**

71 - Vds taureaux repro. charolais HBC 2 et 3 ans, hivernés au pré, TGS, indem IBR, T. bonne qualité, Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - 71 vds cause surnombre 25 Vh Charollaises suitées de vx de 4 à 7 mois présumées vêlées 02 2022.
✆ **06 28 28 75 47**

89 - Elevage HBC vend 50 mâles reproducteurs 2020 dont vêlage facile, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

42 - Vds 100 chèvres SAANEN écornées en lait 4.4 L mb Mars - cse cessation - hab. prairie - liv. assurée.
✆ **06 86 57 38 41**

Ovin

42 - Achète brebis chèvres reforme agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

71 - Vends pour la reproduction Antenais, Agneaux et Agnelles pur Charollais(es), génotypés, toutes garanties sanitaires.
✆ **06 80 32 10 83**

71 - Vends pour la reproduction antenais, agneaux et agnelles pur Charollais(es), génotypés, toutes garanties sanitaires
✆ **06 80 32 10 83**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

01 - Vds porcelets large white pour reproduction ou engraissement. Poids 25 kg. Prix 110Ð / pce
✆ **07 77 37 47 45**

Chien

71 - Vds chiots beaucerons, non lof, nés 11/04/21, portée de 9, mère 250269802149757, siren 393 541 487, père lof.
✆ **03 85 59 61 16**

Equin

42 - Achète chevaux de selle à valoriser, dressés ou non et chevaux de réforme, faire proposition.
✆ **06 81 21 25 20**

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur facebook

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine
YouTube

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC**
❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

OFFICE NOTAIRES
DIJON PREFECTURE
43 Rue de la Préfecture
21000 DIJON

SUCCESSION

PV DEPOT TEST OLO SIMONOT Michel 25 05 2021

Suivant testament olographe en date du 19 décembre 2011, Monsieur Michel Alain SIMONOT, né à GUERIGNY (58), le 13 septembre 1935, demeurant 7 Rue Pierre Loti 21000 DIJON, veuf de Madame Monique Marie Louise BOUILLOT, décédé à DIJON (21) le 29 mars 2021, a institué un légataire universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Didier LEVRAY , 43 Rue de la Préfecture 21000 DIJON, le 25 mai 2021, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 1 juin 2021. Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Didier LEVRAY. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL212330722

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 1er Octobre 2010, Madame Yvonne, Marie ORCEL, Retraitée, demeurant à DIJON, 2, rue Théodore de Bèze,

Née à METZ, le 2 janvier 1925.

Divorcé en 1ère noces de Mr Jacques Yves Henri Paul BLANCHARD et veuve en 2èmes noces de Mr Alphonse, Marie, Pascal PRADAL, non remariée.

De nationalité française.

Décédée à FONTAINE-LES-DIJON, le 11 décembre 2020.

A institué des légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me François MARTIN, Notaire à DIJON, 14 Rue Pasteur suivant procès-verbal en date du 26/05/2021

Une copie authentique du procès-verbal et une copie figurée du testament ont été adressées au greffe du Tribunal de Grande Instance de DIJON, lequel en a accusé réception le 28/05/2021par la réception d'un acte de dépôt n° RG/00906, le tout avant l'expiration d'un délai d'un mois.

Les oppositions sont à former auprès de Me MARTIN, Notaire à DIJON, 14 Rue Pasteur chargé du règlement de la succession

Pour Insertion

Me François MARTIN

AL212330748

Me Eric BONHOMME
Notaire
20 rue Jean Jaurès
03600 COMMENTRY

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 16 novembre 2012, Mme Christiane MONJOTIN, demeurant à MAREY SUR TILLE (21120), 1 rue de l'Argillier, décédée à MAREY SUR TILLE, le 22 janvier 2021, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me BONHOMME, suivant acte du 14 mai 2021, suivi d'un acte constatant l'ensaisinement reçu par ledit notaire, le 2 juin 2021. Les oppositions pourront être formées auprès dudit notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception des copies authentiques des actes notariés susvisés par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL212330754

NOMINATION

LA MAISON DE LA BOURGOGNE

Société Anonyme au capital de 40 000 euros Siège social : 6 rue Vergnette de la Motte - 21200 BEAUNE 517 020 178 R.C.S. DIJON Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 28 mai 2021 : - il a été pris acte que M. Thierry LACOUR, demeurant à DIJON (21000) – 16 rue Charles Suisse, exercera les fonctions de représentant permanent de la société MAISON ALBERT BICHOT, ayant son siège social à BEAUNE (21200) – 6bis boulevard Jacques Copeau, administrateur, en remplacement de M. Michel CRESTANELLO ; - M. Patrick GRANDAY, demeurant 9 Chemin des Rates - 21200 BEAUNE, a été nommé en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. Charles-Emmanuel BONNASSE, démissionnaire pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir. - M. Michel CRESTANELLO, demeurant 18 rue de Montby - 21200 BLIGNY LES BEAUNE, a été nommé en qualité de nouvel administrateur de la Société, pour une période de 6 exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration du 28 mai 2021: - M. Patrick GRANDAY, demeurant 9 Chemin des Rates - 21200 BEAUNE, a été nommé en qualité de Président du Conseil d'Administrateur et Directeur Général, en remplacement de M. Charles-Emmanuel BONNASSE, démissionnaire ; - M. Michel CRESTANELLO, demeurant 18 rue de Montby - 21200 BLIGNY LES BEAUNE, a été nommé en qualité de Directeur Général délégué. Pour avis Le Conseil d'Administration

AL212330699

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL PRESSING DE L'AVENIR

au capital de 7 500 euros
Siège social : ZAE de l'Avenir
52200 SAINTS GEOSMES
491 260 592 RCS CHAUMONT

Par décision du 27/02/2021, l'associée unique a transféré le siège social au 20 Place Bossuet - 21000 DIJON à compter du 01/03/2021, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de CHAUMONT sous le numéro 491 260 592 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON.

Gérance : Madame Virginie CHENE, demeurant 31 Rue Gambetta - 52200 LANGRES.

Pour avis. La Gérance

AL212330729

NV2M SARL

3 rue Pierrette Bourgogne
21190 MEURSAULT
au capital de 5 000 €,
immatriculée au RCS DIJON n°831 410 477

Le 03/05/2021, l'associé unique, Vivien MARCHAL, demeurant 11 Impasse Bellevue 71000 MACON, a décidé de transférer le siège au 545 route de Fay 01660 MEZERIAT à compter de ladite date et de modifier l'article 4 des statuts. La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BOURG EN BRESSE.

La Gérance.

AL212330730

SCI STESY

Société civile immobilière
au capital de 25 154,09 €
Siège social
Centre Dauphine 21000 DIJON
413 217 043 RCS DIJON

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

L'AGE du 31.05.2021 a décidé de transférer le siège social du Centre Dauphine 21000 DIJON au 5 C rue André Malraux 21000 DIJON à compter du 31.05.2021 et modifier art. 4 des statuts. Modification faite au RCS DIJON.

Pour avis La Gérance

AL212330732

VIP IMMOBILIER

SARL au capital de 8 000 €
Siège social :
15 place de la Libération
21000 DIJON
RCS DIJON 401 645 866

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

L'AGE du 01.04.2021 a décidé de transférer le siège social du 15 place de la Libération 21000 DIJON au 12 rue du Chapeau Rouge 21000 DIJON à compter du 01.04.2021 et a modifié l'article 5 des statuts.

Pour avis - La Gérance

AL212330734

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par AGE du 01/03/21, le siège de Runxun International (SARL de 1000000euros, sise 3 rue Colonel Moll Paris 17, RCS Paris 792905473) est transféré au 9 Rue de Remilly, château de Flammerans - 21130 FLAMMERANS à compter de ce même jour. L'article 4 des statuts est mis à jour.Gérant : WANG Qi, Room 1130, Eastern Provenc, n°88, Ding Si Rd, Bei Qi Jia, Chang Ping Dist, 102209 Beijing, Chine.RCS Dijon

AL212330746

LAUNA

SCI au capital de 1500 €
Siège social : 17 Rue Du Murot
21110 LONGECOURT EN PLAINE
792646770 RCS de DIJON

Par AGE du 21/04/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 2 Rue Du Neuf Clos 25130 VILLERS LE LAC, à compter du 01/06/2021.
Mention au RCS de DIJON

AL212330751

MODIFICATION DE CAPITAL

C L A C

Société par actions simplifiée au capital de 37 500 euros Siège social : 7 rue des Abreuvoirs - 21640 GILLY LES CITEAUX 492 074 745 RCS DIJON L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2021, il résulte que le capital social a été augmenté de 500 euros par prélèvement sur le compte « report à nouveau ». En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à trente-sept mille (37 000) euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents (37 500) euros. Pour avis.

AL212330700

SCP Gilles SERAPHIN
et Edouard LAMOUR
18 Place Carnot - 21200 BEAUNE

GFA LES GRANDES TERRES

Suivant acte reçu par Maître Edouard LAMOUR , Notaire Associé le 21 mai 2021, Le Groupement Foncier Viticole « LES GRANDES TERRES », au capital de 1.000,00 EUR, 2 rue de l'église – 21380 BLIGNY LES BEAUNE . SIREN 884.628.272-RCS DIJON a décidé d'augmenter son capital à 21.000,00 EUR.
Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. Le notaire.

AL212330715

ESPACE AUTOMOBILE POLLIEN

Suivant AGE du 24/03/2021 et PV de la gérance du 31/05/2021, les associés de la société ESPACE AUTOMOBILE POLLIEN, SARL au capital de 100 000 euros, Siège social : 21320 CREANCEY, RCS DIJON 418 545 869, ont réduit le capital social d'une somme de 50 000 euros, pour être ramené de 100 000 euros à 50 000 euros par rachat et annulation de 2750 parts sociales. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Par AGO du 31/05/2021, ils ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Luc OMONT de ses fonctions de gérant à compter du 31/05/2021 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis - La Gérance

AL212330749

GFA DU POROLLEY

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU POROLLEY. Groupement Foncier Agricole au capital de 217 685 Euros. Siège social : Hameau de Melin – 21190 AUXEY-DURESSES. 397 929 035 R.C.S. DIJON. L'Assemblée Générale Mixte réunie le 21 mai 2021 a décidé de réduire le capital d'une somme de 15 070,50 euros, par réduction de la valeur nominale des parts sociales, ce qui porte le capital de 232 755,50 euros à 217 685 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL212330752

VALINOX NUCLEAIRE

SAS au capital de 5 854 995 €
5 avenue du Maréchal Leclerc
21500 Montbard
RCS DIJON 388 353 765

Aux termes d'une décision du Président du 28/05/2021, il a été constaté la réalisation de l'augmentation du capital social, décidée lors le 28/05/2021 par l'associé unique et conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés.

Le capital est ainsi augmenté en numéraire d'une somme de 14 988 787,20 € par augmentation de la valeur nominale des actions de 15 € chacune à 53,40 € chacune.

Le capital social est désormais de 20 843 782,20 € divisé en 390 333 actions de 53,40€ chacune.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

AL212330757

ADDITIF

SCP David Belou - Véronique Varlet
Guillaume Lorisson
Charles-Alban Prieur
Clémence Bailly
Notaires
1 place de l'Europe - Simone Veil
21000 Dijon
Bureau annexe
25 avenue de Sprenelingen
21110 Genlis

GFA DE PRENET

ADDITIF à l'annonce parue le 21 mai 2021 dans TERRES DE BOURGOGNE
Ré-immatriculation du GFA DE PRENET suite à sa dissolution par survenance du terme
Il faut ajouter à l'annonce parue le 21 mai 2021 les mentions suivantes :
Concernant les apports immobiliers, il faut lire : capital de 45.734,71€ composé exclusivement d'apport en nature de biens et droits immobiliers situés sur les Communes de SELONGEY (21260), VESVRES-SOUS-CHALANCEY (52190) et RIVIERE-LES-FOSSES (52190)- Durée : 99 ans .
Pour avis. Me Caroline BATISSE

AL212330717

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 07/06/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

TOUILLON: Parcelles en nature de landes boisées et bois - Carte communale, les parcelles L 84 et L 90 sont classées en zone non constructible.

1 ha 25 a 85 ca

- En combe tanson: L-84-90

COUCHEY : Terre à vigne AOP Marsannay rosé

Urbanisme : zone Ap du PLU

7 a 01 ca

- En leautier: AL-72

MARSANNAY-LA-COTE: terre à vigne AOP Marsannay, située en zone Apv du PLUi-HD de Dijon Métropole.

20 a 21 ca

- Des grands crus: BA-20-23

MAGNY-LES-VILLERS: Terre - Zone AS et AVS du PLU;

87 a 60 ca

- Les chaillots: ZB-97-209[98](J)-209[98](K)

TALANT: Terre à vigne AOP «Bourgogne».

Zone Apv du PLUi-HD de Dijon Métropole.

3 ha 30 a 03 ca

- Les epoutieres: AB-148- 152- 153- 154- 155- 156- 158- 159- 160- 161- 162- 163- 164- 165

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

TALANT : Terre à Vigne en AOP Bourgogne, cépage pinot noir.

Zone Apv du PLUi-HD de Dijon Métropole.

96 a 53 ca

- 'Les epoutieres': AB- 166- 167- 168- 169- 170

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28/06/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212330753

CONVOCATION

Société Coopérative Agricole
CAPDEA
Société Coopérative Agricole
à capital variable
Siège social : Route de Bouy-Luxembourg
10220 ASSENCIERES
Agrément n°11.503
RCS TROYES 302 760 210

AVIS DE CONVOCATION AUX ASSEMBLEES DE SECTION

Les associés de la coopérative sont convoqués en assemblées de section : Adhérents de la section OUEST : le vendredi 18 juin 2021 à 8 heures 45, à TROYES (Aube), Espace Champagne, Centre de Congrès de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde Adhérents de la section EST : le vendredi 18 juin 2021 à 14 heures 15, à TROYES (Aube), Espace Champagne, Centre de Congrès de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Information des associés sur la marche de la coopérative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 et discussion sur les questions portées à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle plénière : Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 mars 2021. Examen et, s'il y a lieu, approbation des comptes. Quitus aux administrateurs. Affectation du résultat. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration. Nomination de nouveaux administrateurs. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions mentionnées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, approbation de ces conventions. Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs. Budget formation des administrateurs. Constatation de la variation du capital social souscrit. Pouvoirs.

2. Election des délégués de section à l'assemblée générale ordinaire annuelle plénière.

Les associés ont la possibilité, conformément à l'article R 524-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime, de prendre connaissance, soit au siège social de la coopérative, soit à l'usine CAPDEA de MARIGNY LE CHÂTEL (Aube) pour la section OUEST, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée de section, des documents suivants : Les comptes annuels, Le rapport du Conseil d'Administration aux associés, Les rapports du commissaire aux comptes, Le texte des résolutions proposées par le Conseil d'Administration au vote des associés.

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PLENIERE

Les délégués de sections, élus par les assemblées de sections visées précédemment, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle ordinaire annuelle plénière : le vendredi 18 juin 2021 à 17 heures à TROYES (Aube), Espace Champagne, Centre de Congrès de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde pour délibérer sur les points présentés en assemblées de sections (voir paragraphe 1 ci-dessus). Le Conseil d'Administration.

AL212330755

MODIFICATION DE STATUTS

MISTRAL

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 5 000 euros
Siège social : 21 rue Eugène Spuller
21200 BEAUNE
531 474 807 RCS DIJON

Aux termes de délibérations en date du 31 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer, à compter de ce jour, la dénomination sociale MISTRAL par DOMAINE GAGEY - MISTRAL et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL212330708

LUPRODUCTION

SASU au capital de 1 000 euros, siège social 9 Passage de la Sorcière 21200 Beaune, 837 960 244 RCS DIJON Aux termes d'une Décision de l'Associé Unique du 01/04/2021, il résulte qu'à compter du 01/04/2021 - le siège social a été transféré au 6 rue du Pied des Alouettes 21200 Beaune - l'objet social a été étendu aux activités suivantes : Apporteur d'affaires dans le domaine de la production cinématographique ; Conseil technique dans le domaine de l'audiovisuel ; Location de matériel audiovisuel ; Technicien informatique, conseil et dépannage informatique ; Vente de produits network marketing pour le compte de tiers à titre de commissionnaire ; Restauration traditionnelle sur place et à emporter avec vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées - le capital a été augmenté de 44 000 euros pour être porté à 45 000 euros par incorporation de réserves. Modification des statuts en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL212330354

KDV CONSULTING

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
12 rue de la Madeleine, 10000 TROYES
823 799 424 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 12 rue de la Madeleine 10000 TROYES au 70 rue Mercey 21200 CHEVIGNY EN VALIERE à compter du 01/01/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TROYES sous le numéro 823799424 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Président : Monsieur Benjamin CARRE, demeurant 70 rue Mercey 21200 CHEVIGNY EN VALIERE.
Lors de la même décision, l'associé unique a nommé, à compter du 01/01/2021 un Directeur général : Madame Floriane CARRE, demeurant 70 rue Mercey 21200 CHEVIGNY EN VALIERE.
L'associé unique décide, à compter de la même date, de modifier le nom de la société pour : « L'Aristophane » et de modifier l'activité principale de la société qui devient :
« Location de gîtes et espaces de réception, bureaux-fourniture de services administratifs, secrétariat, conciergerie, nettoyage - vente de produits du terroir - conseils, formation, accompagnement, stratégie en communication marketing et transformation digitale »
L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS DIJON,
POUR AVIS.

AL212330574

BOURGOGNE PROMOTION

Société Anonyme au capital de 85 440 euros Siège social : chez A2B Centre d'Affaires - ZAC Porte de Beaune - 18 rue Buffon 21200 BEAUNE 517 020 137 RCS DIJON Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 28 mai 2021 il a été pris acte que M. Patrick GRANDAY, demeurant 9 Chemin des Rates – 21200 BEAUNE, exercera les fonctions de représentant permanent de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE D'OR, ayant son siège social à DIJON (21000) – 2 avenue de Marbotte, administrateur, en remplacement de M. Charles-Emmanuel BONNASSE Pour avis Le Conseil d'Administration

AL212330701

DISTRI'MATIC

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 90 000 euros
Siège social : 8 Rue Gustave Eiffel
21160 MARSANNAY LA COTE
341 213 338 RCS DIJON.

NON RENOUVELLEMENT CAC

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 29 mars 2021, il résulte que les mandats de la société ROGER LHUILLIER ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Didier CUCHE, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

POUR AVIS. Le Président

AL212330718

SARL AUBERGE DU CROT MARC

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : RN6 21530 ROUVRAY
480050756 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 3 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société devient : AUBERGE DU CROT MARC

Son objet, son enseigne, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 50 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

Monsieur Olivier LARGY, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Monsieur BERTHELON CHRISTOPHE demeurant 14 RUE DE L'EGLISE 21460 VIEUX CHATEAU

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Monsieur LARGY OLIVIER demeurant RN6 21560 ROUVRAIX

Pour avis. Le Président.

AL212330728

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

AVANTAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 23 360 euros
Siège social
38 Rue du Faubourg Bretonnière
21200 BEAUNE
RCS DIJON 410 107 486

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 07 mai 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La nouvelle dénomination sociale de la société sera « AVANTAGE ».
L'objet de la société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 23.360 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
CESSION DES ACTIONS-AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Monsieur Fabrice DERATS, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIETE :
Monsieur Fabrice DERATS, demeurant 419 Avenue de la Corniche à SANARY SUR MER (83110)
Pour avis

AL212330735

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SCCV VP
SCCV au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 20 rue Jacques de Molay
21200 BEAUNE
SIREN 888 318 045 R.C.S. DIJON

Le 10/05/2021, l'Assemblée Générale a décidé d'étendre l'objet social a :

- «L 'acquisition de tous immeubles déjà construits dans le cadre de réaliser des opérations de transformation, d'aménagement, de remise en état ou de restauration;

- La vente de l'immeuble ou des immeubles rénovés à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions «.

Le reste sans changement.

Pour avis.

AL212330738

CESSION

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 mai 2021 à Vitry-sur-Seine, la société LEADER PRICE EXPLOITATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 169.141.592,20 euros, dont le siège social est situé 123, quai Jules Guesde, 94400 Vitry-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 419 695 341,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Semur-en-Auxois (21140) – Rue du Commandant l'Herminier, pour lequel la société LEADER PRICE EXPLOITATION est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 419 695 341 01552.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 31 mai 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis.

AL212330750

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GENLIS AUTO

Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social :
87 avenue Général de Gaulle
21110 GENLIS
794 727 818 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er Avril 2021 a pris acte de la démission de Mme Fanny CHAPONNEAU de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant demeurant Mr Gary ROYER à DOLE (39100) 33, route nationale, pour une durée illimitée à compter du 1er avril 2021.

AL212330711

MARSA

Société en Nom Collectif
au capital de 8.000 €uros
Siège social :
708 Bis Rue de la Pièce Cornue
21160 MARSANNAY LA COTE
479 484 818 RCS DIJON

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 5 mai 2021 :
Madame Astride HAMEAU MOISSENET
Demeurant à SAULON LA CHAPELLE (21910), 12 avenue de la gare
Madame Léa TOSI
Demeurant à CHENOVE (21300), 32 rue Ernest Renan
Madame Amelie LEGAIN
Demeurant à CHENOVE (21300), 2 avenue des droits de l'homme et du citoyen
Madame Maeva BAZIN-FERNANDES
Demeurant à SOIRANS (21110), 25 rue du point du jour
Madame Eloise BAUMONT
Demeurant à CHENOVE (21300), 4 rue Raymond Bougeot
Madame Marina PERROT
Demeurant à DIJON (21000), 37 quai François Galliot
Ont été nommées cogérantes de la société, avec effet au 1er mai 2021.
Pour avis,

AL212330714

SUERTE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social
Chaussée de l'Europe
21400 CHATILLON-SUR-SEINE
RCS DIJON 489 699 637

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2021 a décidé de mettre fin aux fonctions de gérant de Monsieur Bruno MILLIERE demeurant 7 bis Avenue Maréchal Joffre à CHATILLON SUR SEINE (21400) à compter du même jour.

Pour avis

AL212330727

NON DISSOLUTION

CHATEAU DE VILLARS-FONTAINE

DOMAINE DE MONTMAIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 543 000 euros
Siège social 10 Chemin des Beveys
21700 VILLARS-FONTAINE
329 894 133 RCS DIJON

Avis de non dissolution

Aux termes d'une délibération en date du 21 avril 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

AL212330736

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCCV 59

Cours du Parc en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation:
5 Rue d'Alise - 21000 DIJON
532 449 220 RCS DIJON

L'A.G.O. du 31/05/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la Société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, représentée par M. Eudes-Guilhem MARINO, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/05/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL212330703

SCCV LA CLOSERIE 2

en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social et de liquidation
5 Rue d'Alise - 21000 DIJON
807 872 684 RCS DIJON

L'A.G.O. du 31/05//2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la Société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/05/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL212330704

SCCV 19 RUE VICE AMIRAL VIOLETTE

en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social et de liquidation
5 Rue d'Alise 21000 DIJON
821 086 741 RCS DIJON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'A.G.O. du 31/05//2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la Société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/05/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL212330705

SCCV 37 RUE CHARLES LE TEMERAIRE

en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social et de liquidation
5 Rue d'Alise - 21000 DIJON
799 309 596 RCS DIJON

L'A.G.O. du 31/05/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la Société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/05/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis; Le Liquidateur.

AL212330706

SCCV 8 RUE CONSTANT PIERROT

en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social et de liquidation
5 Rue d'Alise - 21000 DIJON
807 873 047 RCS DIJON

L'A.G.O. du 31/05/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la Société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/05/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL212330707

SARL CHRISTIAN SIRVIN

Par décision du 31 mars 2021, les associés de la société CHRISTIAN SIRVIN, SARL en liquidation au capital de 5 000 euros, Siège social : 17 Impasse de la Fontaine 21370 VELARS-SUR-OUCHE RCS DIJON 497 770 032, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur Monsieur Christian SIRVIN, demeurant 17 impasse de la Fontaine, 21370 VELARS SUR OUCHE et déchargé ce dernier de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis

AL212330709

SCCV LOT 9 - HEUDELET 26

en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social et de liquidation
5 Rue d'Alise - 21000 DIJON
493 212 385 RCS DIJON

L'A.G.O. du 31/05/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la Société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, représentée par M. Cyrille de CREPY, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/05/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL212330710

KATLINE

LIQUIDATION

KATLINE Société à responsabilité limitée à associé unique en cours de liquidation Au capital de 8 000,00 euros Siège social : 11 avenue Jean Jaurès - 21150 VENAREY-LES-LAUMES Siège de liquidation : 5 Hameau les Celliers - 21150 ALISE-SAINTE-REINE 528 610 397 RCS DIJON Liquidateur : Monsieur Patrick DAMIEN demeurant 5 Hameau les Celliers - 21150 ALISE-SAINTE-REINE Aux termes d'une décision en date du 28 février 2021, l'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Le liquidateur.

AL212330713

L'ATELIER DU PRO

Par AGE du 31 mars 2021, les associés de la société L'ATELIER DU PRO, SARL en liquidation au capital de 2 000 euros, Siège social : 44 Rue des Forges 21000 DIJON, RCS DIJON 820 017 150, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2021 et sa mise en liquidation. Madame Camille DESCHAMPS, demeurant 36 rue en Coublanc 21850 SAINT-APOLLINAIRE, a été nommée comme Liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 44 Rue des Forges 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON CEDEX. Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis,

AL212330720

L'ATELIER DU PRO

Par décision du 31 mars 2021, les associés de la société L'ATELIER DU PRO, SARL en liquidation au capital de 2 000 euros, Siège social : 44 Rue des Forges 21000 DIJON, RCS DIJON 820 017 150, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur Madame Camille DESCHAMPS, demeurant 36 rue en Coublanc 21850 SAINT-APOLLINAIRE et déchargé cette dernière de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis

AL212330721

SARL CHRISTOPHE SIRVIN

Par décision du 31 mars 2021, les associés de la société CHRISTIAN SIRVIN, SARL en liquidation au capital de 5 000 euros, Siège social : 17 Impasse de la Fontaine 21370 VELARS-SUR-OUCHE, RCS DIJON 497 770 032, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2021 et sa mise en liquidation. Monsieur Christian SIRVIN, demeurant 17 impasse de la Fontaine, 21370 VELARS SUR OUCHE, a été nommé comme Liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 17 Impasse de la Fontaine 21370 VELARS-SUR-OUCHE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis,

AL212330723

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OUGES du 26/05/2021, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : INNOVATION EN DISTRIBUTION ALIMENTAIRE CONCEPT en abrégé IDA CONCEPT Siège : Aéroport Dijon-Bourgogne Bâtiment PC4 1705 Rue de l'Aviation, 21600 OUGES Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétésCapital : 5 000 euros Objet : acquisition, création et exploitation de tous fonds de commerce ou points de vente de restauration rapide mobiles ou non, commercialisation et fourniture de tous produits transformés ou non, de toutes marchandises alimentaires ou non, tous matériels ou équipements, liés à la restauration rapide, acquisition, vente ou la location de containers mobiles équipés pour permettre l'exploitation de points de vente en restauration rapide, exploitation de concepts et solutions en lien avec la restauration, exploitation de droits de propriété intellectuelle, développement et animation d'un réseau de franchise d'établissement de restauration rapide;Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Cyrille André GORT demeurant 18B Rue du Général Nansouty 21000 DIJON Directeur général : Sofia EL KAMEL demeurant 40, Rue Parmentier 21000 DIJON La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

AL212330702

Kappa Consultants

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 11/05/2021, il a été constitué une Société Civile de Construction Vente dénommée :

SCCV BEAUNE 4

Objet social : L'acquisition d'un terrain à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ; L'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles ; La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives

Siège social : 20 rue Jacques de Molay 21200 BEAUNE

Capital : 1000 euros

Gérance : M Philippe PECULIER demeurant Rue de Brully - Gigny 21200 BEAUNE

Agrément des cessions de parts: agrément des associés

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL212330687

Etude de Maître Luc MOUROT
Notaire à SEMUR-EN-AUXOIS
(Côte d'Or), 1, Avenue Jean Mermoz

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Luc MOUROT, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SEMUR-EN-AUXOIS (Côte d'Or), 1, avenue Jean Mermoz, le 7 mai 2021 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :

1°) Monsieur Christophe Gabriel JANNIER, Agriculteur, né à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) le 6 août 1967, époux de Madame Stéphanie Aline Renée GOMEZ, demeurant à MILLERY (21140) 8 rue Fleurie Hameau de Collonges.

2°) Madame Stéphanie Aline Renée GOMEZ, Comptable, née à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) le 18 août 1970, épouse de Monsieur Christophe Gabriel JANNIER, demeurant à MILLERY (21140) 8 rue Fleurie Hameau de Collonges.

3°) Monsieur Corentin JANNIER, Gendarme, né à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) le 3 juillet 1995, demeurant à MILLERY (21140) 8 rue Fleurie.

4°) Monsieur Lilian Jean-Pierre Bernard JANNIER, Etudiant, né à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) le 26 juillet 2000, demeurant à MILLERY (21140) 8 rue Fleurie.

Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

Dénomination : Groupement Foncier Agricole de «GFA DU PETIT COLLONGES».

Siège : MILLERY (21140), 8 rue Fleurie Hameau de Collonges.

Durée : 99 années.

- Apport(s) en numéraire : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Le montant total des apports s'élève à MILLE EUROS (1 000,00 EUR), somme égale au montant du capital social.

Cession des parts : toute cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés. L'exercice social commence le PREMIER OCTOBRE et finit le TRENTE SEPTEMBRE de chaque année.

Le gérant est Monsieur Christophe JANNIER demeurant à MILLERY (21140) 8 rue Fleurie - Hameau de Collonges.

La durée de ses fonctions est : 5 ans.

Le gérant est Monsieur Christophe JANNIER demeurant à MILLERY (21140) 8 rue Fleurie - Hameau de Collonges.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis. Le notaire.

AL212330716

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : SP WEB CONSEIL. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 8A rue de Cessey, 21560 Remilly sur Tille. Objet : Création et vente de sites internet; Conseil en stratégies en communication et en marketing Conseil et formation. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2000 euros Cession d'actions et agrément : cession libre entre associés et soumise à agrément envers les tiers. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : Président : Monsieur Sébastien PENAUD 8A rue de Cessey 21560 Remilly sur Tille. La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL212330719

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à ETORMAY du 1er juin 2021,
Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : EARL MOYOT ;
- Siège : ETORMAY (21450), 10 rue de la cure ;
- Durée : 99 ans ;
- Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
- Capital : 10 000,00 euros en numéraire ;
- Gérance : M. Guillaume MOYOT, exploitant agricole, demeurant 10 rue Aux Clercs 21450 LA VILLENEUVE LES CONVERS, en sa qualité d'associé unique sans limitation de durée ;
- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Pour avis, La gérance

AL212330724

AVIS DE CONSTITUTION

Selon un acte sous signature privée en date à NOIRON SOUS GEVREY du 20/05/2021, il a été constitué la société suivante :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : Pizz & Co

Siège social : 4 Rue de la Sans Fond, 21910 NOIRON SOUS GEVREY

Objet social : La préparation et la fabrication de pizzas (ou autres produits de restauration

rapide tels que des sandwichs, tacos, burgers,…) en atelier ou restaurant, et vente de ces produits via des machines automatiques et des distributeurs

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Madame Gaëlle TAFURI et Monsieur Gennaro TAFURI, demeurant 4 Rue de la Sans Fond 21910 NOIRON SOUS GEVREY

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON

AL212330725

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

CITOYEN ET COMPAGNIE

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée du 1er juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : CITOYEN ET COMPAGNIE. Siège : 14 rue Jean de Cirey, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 5 000 euros. Objet : Prestations de conseil, accompagnement et formations auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en oeuvre...Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Didier LIVIO, demeurant 19 rue Aloysius Bertrand, 21000 DIJON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS Le Président.

AL212330726

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DOMPIERRE EN MORVAN du 03.06.2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : S.C.I AMI

Forme sociale : Société civile Immobilière

Siège social : 7 GRANDE RUE – 21390 DOMPIERRE EN MORVAN

Objet social :

- l'acquisition, la construction, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, location

ou autrement de tous biens immobiliers,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus

inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés

nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux,

Durée de la Société : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS

Capital social : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance :

- Monsieur Alain MASCLET demeurant 7 Grande Rue – 21390 DOMPIERRE EN

MORVAN,- Madame Françoise MASCLET demeurant 7 Grande Rue – 21390 DOMPIERRE

EN MORVAN,- Monsieur Dominik KULISIC demeurant 10 ruelle Flairon – 89240 STE MAGNANCE

Clauses relatives aux cessions de parts :

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés ou à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés, représentant plus de la moitié des parts sociales.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

AL212330737

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/05/2021, il a été constitué une société Dénomination: HUGO MARX Forme : SAS Siège social : 14, chemin de Maré 58240 MARS SUR ALLIERObjet : Prise de participation dans toutes sociétés, prestation de conseils. Durée : 99 ans Capital : 100.00 eurosPrésident : Hugo MARX, demeurant 53, av. Louis Fouchère 58640 VARENNES VAUZELLES. Immatriculation : au RCS de NEVERS. Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

AL212330739

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BOUILLAND du 02/06/2021, il a été constitué une société par actions simplifiées présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : RADE Siège : 29 rue de Beaune, 21420 BOUILLAND Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 2 000 euros Objet : La restauration et l'activité de traiteur à domicile, prestation de services de restauration à domicile, organisation de banquets ou d'évènements pour les particuliers et les professionnels. La création, acquisition, la vente, la prise à bail, l'exploitation sous toutes ses formes de tous fonds de commerce de restauration traditionnelle, restauration rapide, Food truck, bar, brasserie, vente plats cuisinés sur place ou à emporter. L'achat et la vente de boissons alcoolisées ou non à consommer sur place ou à emporter. L'achat et la vente en gros ou au détail de vins, alcools, spiritueux et produits alimentaires se rapportant aux arts de la table.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Présidente: Madame Ioulia GOURIEVA, demeurant 29 rue de Beaune à BOUILLAND (21420). Directeur général : Monsieur Romain TISCHENKO, demeurant 29 rue de Beaune à BOUILLAND (21420). La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS, La Présidente.

AL212330740

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Capital social : 1000 Euros divisé en 1000 parts de 1 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Dénomination sociale : NULIX

Siège social : 14 B rue de Moissey – 21130 AUXONNE

Objet social : La Société a pour objet :

- l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers acquis ou édifiés par la société,

- la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat,

- la signature de tous actes en vue de l'acquisition des terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains,

- éventuellement et accessoirement, la revente des ensembles immobiliers acquis ou édifiés par elle,

- la conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Est nommé en qualité de premier gérant pour une durée illimitée :

Monsieur Geoffrey DROMARD, demeurant 14 bis rue de Moissey à AUXONNE (21130)

Clauses relatives aux cessions de parts :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacsés, ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, partenaires pacsés, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. La Gérance

AL212330743

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société MAMMA MIA, SARL unipersonnelle, Durée : 99 ans, au capital de 1 000 euros, Siège social : 12 rue Jean Dampt 21000 DIJON, Objet social : Commerce alimentaire et de produits régionaux. La gérante est Madame Anne-Sophie CARRÉ demeurant 12 rue Jean Dampt 21000 DIJON.

Pour avis- La Gérante

AL212330744

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Dijon du 25/05/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SOLU PROPRE SERVICES

Siège : 14 rue Hugues III à DIJON (21000)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Capital : 1 500 euros

Objet :. Le nettoyage de tous locaux, curage, dératisation, désinfection, désinsectisation, entretien des espaces verts, marquage au sol, nettoyage de véhicules, vente de décoration florale, traitements des déchets, travaux sur corde, et travaux multiservices, tout service à la personne, ainsi que tout ce qui se rapporte de près ou de loin à l'une de ses activités.

Président : Monsieur MANGINOT Mathieu demeurant à DIJON (21000), 14 rue Hugues III, pour une durée illimitée. POUR AVIS, Le Président

AL212330745

NIÈVRE

DÉMISSION

ALPHA EXPERTS
NEVERS - BOURGES

A2M'PRINT

Directeur général

Dénomination : A2M'PRINT. Forme : SAS. Capital social : 3000 euros. Siège social : 3 Quai de la Jonction, 58000 NEVERS. 891445207 RCS de Nevers. L'AGO du 20/05/2021 a pris acte de la démission des fonctions de directeur général de Mme BAJI Marie, à compter du même jour. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL582330696

SUCCESSION

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois (Nièvre)
3, rue Saint Goar
Bureaux annexes
à La Machine-Saint Saulge et Moulins-Engilbert

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 06/09/2014, Mme Collette Marguerite GALLAND, Retraitée, veuve de M. Ernest Emile DUCHESNE, demeurant à BONA (58330) Lichy, née à CHALINDREY (52600) le 31/08/1930 et décédée à NEVERS (58000) le 13/01/2021, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Denis BLOIN, Notaire Associé à

CHATILLON-EN-BAZOIS le 26/05/2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Denis BLOIN, notaire à CHATILLON EN BAZOIS référence CRPCEN : 58026, dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ de NEVERS de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL582330689

NOMINATION

Cabinet d'avocats
HOUDAN LEGRAND RÉTIF
4 Boulevard Georges Pompidou
14000 CAEN

DL INTERNATIONAL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200.000 Euros
Siège Social : VARZY (58210)
ZA de l'Etang
R.C.S NEVERS 852 030 253

Suivant Procès-verbal en date du 26 mai 2021, il a été décidé, suite à la démission de la société JAMES EBENISTES de ses fonctions de Président de la société, de nommer en qualité de nouveau Président, à compter du 26 mai 2021 :

- La société ARISTOTE, ayant son siège social sis à RENNES (35000) - 239 boulevard Jacques Cartier.

Pour avis

AL582330702

CHALEUR DE COSNE COURS SUR LOIRE - C3L

SAS au capital de 100 000 €
Rue du Colonel Rabier
Route Départementale 138
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
RCS Nevers 824 094 163

Aux termes du PV en date du 26/05/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président Monsieur Pierre BAUX demeurant 229 rue de Tolbiac 75013 Paris en remplacement de Monsieur François CLAIROUIN. Pour avis.

AL582330715

TRANSFERT DE SIÈGE

KAM

SCI au capital de 1000 €.
Siège social : 2 rue Eugène Perreau
58200 Cosne sur Loire
SIREN 888 557 352

Par décision de l'AGE en date du 28/01/2021 il a été décidé de transférer le

siège social à 133 Frères Gambon 58200 Cosne sur Loire, – Statuts modifiés en conséquence Mention au RCS de NEVERS

AL582330523

PRODEMOL

SASU au capital de 10000 €
Siège social
1 LOTISSEMENT DE LA RIOLLE
58000 Challuy
887 724 185 RCS de Nevers

L'AGE du 11/05/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 13 C RUE FRANCIS GARNIER, 58000 Nevers, à compter du 11/05/2021.Mention au RCS de Nevers

AL582330697

MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL

SCI MANET Société Civile Immobilière Au capital de 100 €uros Siège social : 657 Rue Pierre Brossolette 58600 GARCHIZY R.C.S. : NEVERS 534.768.825.000.18 Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/06/2021, les associés prennent acte du transfert du siège social, à compter du 01/06/2021 : Ancienne mention : Siège social : 657 Rue Pierre Brossolette, 58600 GARCHIZY Nouvelle mention : Siège social : 55 et 53 Route de Lyon, 58000 CHALLUY Pour avis

AL582330705

DRESSME

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : Moulin de Savault
58230 Ouroux en Morvan
815 409 552 RCS Nevers

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale en date du 31 mars 2021, il a été décidé de transférer le siège social de Moulin de Savault, 58230 Ouroux en Morvan, au 8, rue de l'Allier, 42120 Commelle-Vernay, à compter du 31 mars 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société sera radiée au RCS de Nevers et immatriculée au RCS de Roanne.

AL582330708

PROJUNIL

SC au capital de 2 685 160 €
Siège social : 6 rue Agathe,
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
879 920 999 RCS Nevers

L'AGE du 26/04/2021 a décidé de transférer le siège social au 259 rue Saint Honoré, 75001 Paris, à compter du 26/04/2021. Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Paris.

AL582330711

MODIFICATION DE CAPITAL

T. N. P.

Société par Actions Simplifiée
au capital de 108.000 Euros
Siège social
Boussegré – 58140 LORMES
316 742 527 R.C.S. NEVERS

Par décisions de l'AGE du 1er/04/2021 et du Président du 07/05/2021, le capital social a été (i) réduit de 10.800 €, par voie de rachat en vue de les annuler de 180 actions de 60 € chacune, puis (ii) augmenté de 10.800 € par incorporation de réserves et élévation du montant nominal des actions. Nouveau capital : 108.000 € divisé en 1.620 actions d'égale valeur nominale. Les art. 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence.

AL582330688

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Aurélie Pouviaud
Notaire à Fours (Nièvre)
13 Route de Decize

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Aurélie POUVIAUD, notaire à FOURS, le 20 mai 2021, Monsieur Jacques Georges PETIT et Madame Chantal EMILE-PAUCHARD, demeurant ensemble à PREMERY (58700), 18, rue de la Forêt, mariés à la mairie de CHATILLON (92320), le 22 juin 2002, sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me DELECROIX, notaire à CHATILLON (92320), le 11 avril 2002,

Ont modifié leur régime matrimonial et adopté le régime de LA COMMUNAUTÉ DE BIENS RÉDUITE AUX ACQUÊTS.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Aurélie POUVIAUD, notaire à FOURS (58250), 13 route de Decize.

Pour avis et mention.

Me POUVIAUD, notaire.

AL582330699

MODIFICATION DE STATUTS

A LA CROZET DES CHEMINS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : 2, rue Denis Papin
Zone Industrielle
58640 VARENNES VAUZELLES
797 868 213 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 17/05/2021, les associés ont décidé à compter du même jour d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Commerce ambulant et toutes activités commerciales non sédentaires - Vente de boissons alcoolisées à emporter - Exploitation d'une boutique de vente en ligne - Création, développement et animation d'un réseau de franchise dans le domaine de la restauration traditionnelle et/ou rapide - Vente de produits de quelque nature et origine que ce soit, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL582330713

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCP D'INFIRMIERES GAMBETTA

Société Civile Professionnelle
au capital de 150.000 euros
Siège social: 36 rue Gambetta
58600 FOURCHAMBAULT
403 694 342 NEVERS

Il résulte des décisions de l'assemblée générale du 21 mai 2021 les modifications suivantes à publier concernant la gérance de la société.

Ancienne mention

- Mme Géraldine BEDIN dt 65 rue de la Côte Blanche – 58600 GARCHIZY

Nouvelles mentions

- Mme Elodie ESTIENNE dt 28 B route du Val de Loire – 18320 COURS LES BARRES
- Mme Emilie MANORI dt 5 rue Roger Tiphaine – 58640 VARENNES-VAUZELLES
- Mme Sandrine WAUTERS dt 3 rue Louis Aragon – 58660 COULANGES LES NEVERS

Pour avis, la gérance

AL582330691

V.A.R.V.

Société en Nom Collectif
au capital de 8.000 €uros
Siège social
33 Boulevard Camille Dagonneau
58640 Varennes-Vauzelles
414 871 772 RCS NEVERS

Nomination

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 12 mai 2021, Monsieur Christopher DEVILLIERS demeurant à POUGUES LES EAUX (58320), 30 avenue de Paris, a été nommé cogérant de la société, à effet au 1er mai 2021.

Pour avis,

AL582330692

Maître Aurélie Pouviaud,
Notaire à Fours (Nièvre),
13 Route de Decize

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Par suite du décès de Monsieur Christophe NAY, survenu à CHAMPVERT (58300), 22 novembre 2019, lequel était associé gérant de la société dénommé SCI ALLIANCE COP, société civile immobilière dont le siège est à CERCY LA TOUR (58340), 4 rue de la Guette, immatriculé au RCS de NEVERS sous le numéro 502210412, Monsieur Sébastien COLLIN, associé gérant, se trouve seul et unique gérant de ladite société.

Pour avis et mention.

Me POUVIAUD

AL582330703

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

POLE SANTE DES AMOGNES

Société Civile de Moyens
au capital de 800 euros
Siège social : 1, rue des Brosses
58270 SAINT BENIN D'AZY
838 472 462 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale mixte du 20 mai 2021 les modifications ci-après à publier concernant la gérance de la société.

Anciennes mentions :

- M. Thierry BROSSET dt 2 rue Gilbert Clair – 58270 SAINT BENIN D'AZY
- Mme Nadine GRISARD dt 8 chemin de Montigny – 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES

Nouvelles mentions :

- M. Thierry BROSSET dt 2 rue Gilbert Clair – 58270 SAINT BENIN D'AZY
- Mme Muriel DE MEYER dt 3 rue Martin des Amognes – 58270 SAINT BENIN D'AZY

Pour avis, la gérance

AL582330706

JENNIFER BONFILS

SARL au capital de 500 €
Siège social : 2 Rue Jean Jacques Rousseau
58300 DECIZE
881 263 206 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'A.G.E. en date du 03/05/2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de nouveau gérant M. David DOS SANTOS demeurant 2 Rue Jean Jacques Rousseau à DECIZE (58300) pour une durée illimitée à compter de ce jour. Pour avis- La Gérance

AL582330714

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

DISSOLUTION LIQUIDATION

PUBLIC

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
en liquidation au capital de 7 500 EUROS
Siège social
CHEMIN DE LA FONTAINE
DOMAINE DES FORGES
58400 RAVEAU (NIÈVRE)
423 699 669 RCS NEVERS

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31/05/2021 la dissolution de la société pour capitaux propres devenus inferieurs à la moitié du capital social de la société à compter du 31/05/2021 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.- A été nommée comme liquidatrice : Mme Claudine MULLER, demeurant à RAVEAU (Nièvre) 531 Chemin Fontaine de la Vache, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.- Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : 531 chemin Fontaine de la Vache - 58400 - RAVEAU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

AL582330687

NEVERS DECAPAGE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 AVRIL 2021 de La Société à responsabilité limitée Nevers Décapage au capital de 1 000€ dont le siège social est sis BOULEVARD BEAUREGARD ZONE DES CHAMPS HARDIS, 58660 COULANGES LES NEVERS, immatriculé au RCS Nevers sous le N° 750 508 095 000155, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Mr MACHAVOINE Michel demeurant 107 rte nationale 58300 St Léger des Vignes et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 Décembre 2020.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Mention sera faite au RCS de Nevers

AL582330558

AVIS DISSOLUTION ANTICIPÉE

Société : Au Ruban Rose
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 3000 euros
Siège social : 12, rue Ferdinand Gambon
58000 NEVERS
RCS :813 950 532 R.C.S. Nevers

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 26 mai 2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2021 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à NEVERS (58000) 12, rue Ferdinand Gambon, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Madame MUSCAT-BLOT Emmanuelle en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

AL582330675

MORVAN VIGNES PAYSAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros Siège social : Las - 58170 CHIDDES 880 047 188 RCS NEVERS Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Lucas GUIST, demeurant à Las - 58170 CHIDDES, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à Las - 58170 CHIDDES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateu

AL582330710

CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI LES SABLES
Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 150 euros
Siège de liquidation : Les Lamberts
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
440 898 021 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2021 a approuvé le compte rendu de clôture de liquidation de la société, donné quitus au liquidateur de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, M. MILAN

AL582330712

AVIS DE CONSTITUTION

CMBI-LOC

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles GUILARD, notaire à DIJON, le 31/05/2021, a été constituée la société civile immobilière dénommée «CMBI-LOC»

SIEGE SOCIAL : LUZY (58170), 15 rue de pont

CAPITAL : 1.001 € apports en numéraire

OBJET SOCIAL : L'acquisition et la gestion de biens immobiliers et l'acquisition en vue de location de biens immobiliers.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.NEVERS

GERANT : Bruno TRIBOULIN, chef d'équipe maintenance, demeurant à SAINT-MARCEL (71380), 15 rue Ambroise Paré.

Pour avis : Me Guilard

AL582330693

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI RAVEL NEVERS au capital de 1.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens et droits immobiliers. Son siège social est situé 37 rue Claude Parent – 58000 NEVERS. Les gérants sont M. Jean-Luc DECHAUFFOUR et Mme Christine KRONENBERG dt 37 rue Claude Parent – 58000 NEVERS. Les cessions de parts sociales autres qu'entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis,

AL582330694

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET, Notaire à CLAMECY (Nièvre), le VINGT NEUF MAI DEUX MILLE VINGT ET UN, a été constitué la société dont les caractéristiques

principales sont les suivantes :

Dénomination : Le St Jean

Forme : SOCIETE EN NOM COLLECTIF

Capital Social : DIX MILLE EUROS (10 000,00 euros)

Siège Social : CORBIGNY (Nièvre), 6 avenue Saint Jean

Objet Social :

L'exploitation d'un fonds de commerce de café, brasserie, bazar, presse, connu sous le nom de «Le Saint Jean» situé et exploité à CORBIGNY (Nièvre), 6 avenue Saint Jean, auquel est associé la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local.

La société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités.

L'ensemble des activités commerciales et l'activité de vente au détail de tabac manufacturés doivent être gérés sous la même forme juridique.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Gérance : Mademoiselle Laureline ROBIN, demeurant à FLEZ CUZY (Nièvre), 8 Route de Clamecy

Associé : Monsieur Stéphane Georges LANDRY, demeurant à CERVON (Nièvre), Lieudit «Moulin de Certaine»

Pour Avis, Maître Guillaume DINET.

AL582330695

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MONTIGNY-EN-MORVAN du 28/05/21, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par actions simplifiée
- Dénomination : COST
- Siège : Charnoy – 58120 MONTIGNY-EN-MORVAN
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
- Capital : 1 000 Euros
- Objet : Toutes activités en lien avec le photovoltaïque.
- Admission aux associés et droit de vote : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- Agrément : Toutes cessions d'actions à un tiers, un associé, un conjoint, ascendant ou descendant d'un associé ou du cédant, sera soumise à l'agrément préalable de la société, si la société ne comporte qu'un associé unique, toutes les cessions et transmissions d'actions s'opèrent librement.

Président : Madame Marie-France TRINQUET, épouse DUSSAULE demeurant à Charnoy – 58120 MONTIGNY-EN-MORVAN.

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

Le Président

AL582330698

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 2 Juin 2021, il a été constitué une EURL dénommée: TCE

Objet social : Courtier en assurance

Siège social : 7 rue Maréchal Leclerc 58200 Cosne Cours sur Loire

Capital : 2 000 euros

Gérance : M Christopher TEXIER demeurant 80 rue des Bougiers 58200 SAINT PERE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL582330700

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 02 juin 2021 constitution de la SAS : ILH ENERGIE

Capital social : 5 000 euros

Siège social : 16, route de Tracy - Forges - 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS

Objet : Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'électricité

bâtiment, industrielle, chauffage électrique, détection incendie, ventilation mécanique

contrôlée, automatisme, éclairage public, électroménager et à tous articles électriques

et plus généralement de tous produits et installations électriques.

Président : M. Hervé IGLESIAS demeurant 16, route de Tracy - Forges - 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582330701

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/06/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

BEREVOLK

Objet social : L'achat, la vente et la distribution en gros et/ou au détail, en ligne ou en boutique, l'importation, l'exportation de tous produits et articles naturels et de toutes sortes de produits

Siège social :44 avenue du 85ème de ligne, 58200

Cosne-Cours-sur-Loire.

Capital : 10000 euros

Durée : 99 ans

Président : Mme GAUTIER Diana, demeurant 6 rue Agathe, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire

Immatriculation au RCS de Nevers

AL582330707

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 07 juin 2021, il a été constitué une Société Civile dénommée :

BALM

Objet social : propriété, acquisition, vente, jouissance, administration et gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers et de participations dans toutes sociétés.

Siège social : 4 Domaine de la Grace 58470 GIMOUILLE

Capital : 2 000 euros

Gérance : Mme Maureen MORILLO demeurant 4 Domaine de la Grace 58470 GIMOUILLE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582330709

YONNE

SUCCESSION

Notaire

SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
22 rue du Puits des Dames
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant article 1007 du Code Civil, par testament olographe en date du 20 décembre 2010, M. Marcel GUENOT, demeurant à AUXERRE (89000) 10-12 avenue du Général Rollet, né à RUAGES (58190) le 21 mars 1921, décédé à AUXERRE LE 17 mars 2021.

A institué un légataire universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt de testament, reçu par Me Laure BERTHELIN, notaire à AUXERRE le 6 mai 2021. Le certificat de réception dudit PV de testament a été reçu par le tribunal de Grande Instance d'AUXERRE en date du 26 mai 2021.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formé par tout intéressé auprès du notaire sus-nommé, chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois.

AL892330731

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 septembre 2017,

Monsieur Jean Pierre René SILVESTRE, en son vivant retraité, demeurant à CHATEL-CENSOIR (89660) 23 rue Cotteau.

Né à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), le 20 novembre 1935.

Célibataire.

Ayant conclu avec Madame Claude Michèle FRIGOT un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 31 mars 2015, enregistré de AUXERRE le 31 mars 2015.

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à CHATEL-CENSOIR (89660) (FRANCE), le 21 février 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise , le 1er juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, notaire à VERMENTON (89270) Place de l'Eglise, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892330746

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 5 mars 2002,

Madame Marie-Thérèse ROLLAND, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Jacques GASNIER, , demeurant à SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE (89520) EHPAD LES GANDRILLES 18 Route de Ouanne.

Née à ANTONY (92160), le 13 décembre 1930.

Décédée à SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE (89520) (FRANCE), le 22 mars 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vincent VILLECOURT , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , le 30 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent VILLECOURT, notaire à AUXERRE, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892330778

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 juillet 2012, Madame Ginette Armance **GAILLARD**, en son vivant retraitée, demeurant à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) 87 rue Carnot.

Née à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500), le 17 février 1928.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) (FRANCE), le 2 novembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procèsverbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 29 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain LENDAIS, notaire à VILLENEUVE SUR YONNE 8 quai du commerce, référence CRPCEN : 89095, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892330783

AVIS

Préfet de l'Yonne

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE D'ANNAY-SUR-SEREIN - MOLAY

Avis de déclaration d'utilité publique

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0116 du 1er juin 2021 sont déclarées d'utilité publique au bénéfice du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) d'Annay-sur-Serein - Môlay, la révision des périmètres de protection, l'autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par un réseau public concernant la source Saint-Blaise située sur le territoire de la commune de Môlay. Le SIAEP d'Annay-sur-Serein - Môlay est autorisé dans les conditions fixées par le présent arrêté à prélever à utiliser et à distribuer l'eau de la source Saint-Blaise pour la consommation humaine. Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants, ainsi que les travaux et aménagements décrits doivent satisfaire aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de deux ans, sauf mention particulière précisée aux articles concernés. Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage participe à l'approvisionnement en eau des communes d'Annay-sur-Serein et Môlay et dans les conditions fixées par celles-ci. Cet arrêté est consultable dans les locaux du SIAEP d'Annay-sur-Serein - Môlay ainsi que dans les mairies d'Annay-sur-Serein, Môlay, Sainte-Vertu et Yrouerre, pendant une durée d'un mois.

Les documents sont consultables à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat de l'Yonne (www.yonne.gouv.fr rubrique : politiques publiques - environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques).

AL892330734

Préfet de l'Yonne

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LES COMMUNES

d'Etaule, Domecy-sur-Cure, Chamoux, Island, Vézelay, Sainte-Colombe, Thory, Provency

Le public est averti qu'en exécution :

* du code de l'environnement,

* de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0118 du 1er juin 2021,

UNE CONSULTATION DU PUBLIC SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSÉE SUIVANTE :

Nature de l'installation : Installation d'une unité de méthanisation avec plan d'épandage

Rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour

la Protection de l'Environnement :

- n° 2781-1 : Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, la quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/jour et inférieure à 100 t/jour,

- n° 2781-2 : Méthanisation d'autres déchets non dangereux, la quantité de matières traitées étant inférieure à 100 t/jour.

Demandeur : SAS Avallon Bio Energie

Emplacement de l'installation : Champ à Ravier à ETAULE

Durée de la consultation : quatre semaines, du lundi 28 juin 2021 au lundi 26 juillet 2021 inclus

Le dossier est déposé à la mairie d'Etaule (commune d'implantation) et dans les mairies de Domecy-sur-Cure, Chamoux, Island, Vézelay, Sainte-Colombe, Thory, Provency (communes du plan d'épandage) où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux.

Plan d'épandage sur les communes de : . Domecy-sur-Cure, Chamoux, Island, Vézelay, Sainte-Colombe, Thory, Provency, Etaule.

Communes concernées par le périmètre d'affichage : Annéot, Avallon.

Les observations pourront également être adressées durant la même période par courrier au Préfet de l'Yonne (Bureau de l'Environnement - Place de la Préfecture 89016 AUXERRE

cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr

A l'issue de la procédure le Préfet de l'Yonne prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 512-7 du code de l'environnement ou bien un arrêté préfectoral de refus.

AL892330741

NOMINATION

DECORUM

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 8 rue des Maraichers, 89100 SENS 803 961 820 RCS SENS Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 20/05/2021 il résulte que Monsieur Vincent BARA, né à HESDIN le 12/12/1983, de nationalité française, demeurant 34 Allée des Renardeaux 95150 TAVERNY a été nommé en qualité de Directeur Général. POUR AVIS Le Président

AL892330786

TRANSFERT DE SIÈGE

VIT1CHAUFFEUR

SASU au Capital de 200.00€
4 rue de Belfort
89000 AUXERRE
RCS N° 811 996 461 Auxerre

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/04/2021 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 4 rue des Senons, 89000 AUXERRE à compter du 01/05/2021.

AL892330747

PARC DE VISION DE L'YONNE

Société par actions simplifiée
au capital de 500 €
Siège social : Parc de boutissaint
89520 TREIGNY
882 779 853 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 1er mars 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : Domaine des Madoires 89350 VILLENEUVE LES GENETS.
En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié.
Mention sera faite au RCS de Auxerre.
Le représentant légal.

AL892330767

CARROSSERIE CAMPOS

Aux termes des décisions du 19/04/2021, l'associé unique de la société CARROSSERIE CAMPOS, SARL au capital de 7 622,45€, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°415061324, a décidé de transférer le siège social du 3 rue de l'Est 89600 SAINT FLORENTIN à l'Avenue de Genève 89600 SAINT FLORENTIN à compter du 19/04/2021.

AL892330768

MODIFICATION DE CAPITAL

EARL RIBIERE

EARL au capital de 473 000 €
Siège social
50 route de la Croix Saint Nicolas
89110 LES ORMES
512 167 743 RCS SENS

Aux termes d'un acte reçu le 30 avril 2021 par Me FERRON, notaire à MONTHOLON (Yonne), le capital social a été augmenté de 200 € pour être porté à 473 200 €.

Pour avis, la gérance.

AL892330733

C.L.M.

SAS au capital de 1 200 €
Siège social : 1, Les Grands Lucas
89330 PIFFONDS
818 973 919 RCS SENS

La réduction du capital social de 1 200 € à 400 € ayant fait l'objet d'une première insertion en date du 26/02/2021 de ce journal est définitivement réalisée avec effet du 19/02/2021. La condition suspensive étant levée, l'augmentation de capital social de 800 € par incorporation de réserves et élévation du montant nominal de chaque action est réalisée. Le capital social se trouve ainsi fixé à 1 200 €, divisé en 40 actions de 30 € chacune.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Mention en sera faite au GTC de SENS.

AL892330309

SASU GROUPE EMPIRE ELASS

Capital social : 1.000 euros
Siège social
18, rue Jules Ferry-89000 AUXERRE
892 717 687 RCS AUXERRE

AUGMENTATION DU CAPITAL

Par DEAU du 01/06/21, il a été approuvé l'augmentation de capital de 303 000 €

passant le capital de 1000 € à 304 000 € et ce en rémunération d'un apport de titres ainsi qu'une adjonction d'activités à l'objet social, à savoir : La définition de la politique technique ou commerciale et l'animation des services communs des sociétés dont elle obtient des titres et qu'elle contrôle ou sur lesquelles elle exerce une influence notable ou participant à la définition de leurs objectifs économiques et commerciaux. L'assistance

administrative, financière et commerciale et le soutien dans ces domaines à toutes les sociétés du groupe par les moyens techniques qu'elle détient ou qu'elle peut mettre en place.Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation.

AL892330738

CHARIOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000,00 €
Siège social : 2 rue du Maréchal Leclerc
89140 SERBONNES
488 730 185 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 1er mai 2021 prenant effet le même jour, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 35 000 € pour le porter à 40 000 € par création de 3 500 parts sociales d'une valeur de 10,00 € chacune. Il a constaté la souscription, la libération des parts et en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par l'opération. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis, le gérant.

AL892330740

SOFA SARL

Capital social
Dénomination : SOFA SARL.
Forme : SARL.
Siège social : 28 Place PUBLIQUE, 89660 ASNIERES-SOUS-BOIS.
423548536 RCS d'Auxerre
Aux termes de l'assemblée générale mixte en date du 25 mai 2021, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 7622 euros à 200000 euros.
Les associés ont également décidé à compter du 25 mai 2021 d'étendre l'objet social aux activités de : Société de consulting, et accessoirement activités de négoce liées à l'activité principale, Activité de coaching et de bien-être..
Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL892330755

ABEDIX

Société à responsabilité limitée
au capital social de 202.100€
Siège social
6 grande Rue 89150 Dollot
RCS SENS 478.113.723

Augmentation du capital
Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2020, l'assemblée générale Extraordinaire a décidé de réduire le capital social d'une somme de 202.100€ par voie de réduction du nombre de parts sociales pour le ramener à zéro puis a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 175.900€ pour le porter de 0 à 175.900€ par création de 175.900€ parts nouvelles d'une valeur nominale de 1€.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention
Le capital social est fixé à 202.100 euros .Il est divisé en 20.210 parts de 10€ nominal chacune, intégralement souscrites par les associés et libérées.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à cent soixante quinze mille neuf cents euros (175.900). Il est divisé en 175.900 parts d'un (1) euro nominal chacune, intégralement souscrites par les associés et libérées.
Pour avis,

AL892330766

APPORTS

AVIS D'APPORT D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE EN SOCIÉTÉ

Aux termes des statuts constitutifs en date du 1er juin 2021, Guillaume BILHOT, demeurant 24 B rue du Colonel Maitrat 89140 VINNEUF, a fait apport à la société G.M.B. sous le régime fiscal de l'article 151 octies du CGI, société en nom collectif au capital de 125 000 euros, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SENS, ayant son siège social 24 B rue du Colonel Maitrat 89140 VINNEUF, De l'entreprise de travaux agricoles, exploité 24 B rue du Colonel Maitrat 89140 VINNEUF, pour lequel Monsieur Guillaume BILHOT est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS (YONNE) sous le numéro 835 114 695, Pour un montant de 79 900,00 € représentant l'actif net apporté. En contrepartie, il a été attribué à M. Guillaume BILHOT 799 parts sociales de 100 € chacune. La date de jouissance de l'apport est fixée au jour de l'acte. Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour unique insertion. Monsieur Guillaume BILHOT.

AL892330764

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

COMMUNES D'ASQUINS ET DE VÉZELAY

Avis d'enquête publique

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0119 du3 juin 2021, une enquête publique préalable à la déclarationd'utilité publique relative à la mise en place des périmètres de protection du captage de la Source de Choslin à Asquins, à la demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la santé publique et à l'autorisation de prélèvement d'eau au titre du Code de l'environnement à la demande de la commune de Vézelay, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 28 juin 2021 à 9 h 30 au mercredi 28 juillet 2021 à 18 h 30.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :
- dans les mairies d'Asquins et de Vézelay, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne (www.yonne.gouv.fr), à la rubrique environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30, sur rendez-vous en
téléphonant au 03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.
Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :
- sur les registres ouverts en mairie d'Asquins et de Vézelay,
- par écrit à Madame le commissaire-enquêteur à la mairie de Vézelay (siège de l'enquête), Mairie de Vézelay (89450), Rue Saint Pierre,
- par voie électronique à l'adresse suivante :pref-captage-asquins@yonne.gouv.fravant le
mercredi 28 juillet 2021 à 18 h 30 heures.
Madame Catherine SEMBLAT a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Dijon. Elle se tiendra à la disposition du public :
- en mairie de Vézelay, le lundi 28 juin 2021 de 9 h 30 à 12 h 30,
- en mairie d'Asquins, le mardi 6 juillet 2021 de 15 h 00 à 18 h 00 et le mercredi 28 juillet 2021 de 15 h 30 à 18 h 30.
Les mesures sanitaires en vigueur à ces dates s'appliqueront lors de ces permanences.
Est désigné en qualité de responsable du projet : Monsieur le Maire de Vézelay - Rue Saint Pierre 89450 VÉZELAY - Tél. : 03 86 33 24 62 - courriel : vezelay.mairie@wanadoo.fr.
Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête,
Madame le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de
l'environnement - place de la Préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées, le dossier d'enquête ainsi que les registres Elle transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Dijon.
Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.
Le rapport et les conclusions motivées de Madame le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairies d'Asquins et de Vézelay, à la préfecture de l'Yonne- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Yonne.

AL892330752

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Etude de Me Jean-Marie ODIN
Notaire à VERMENTON (Yonne)

CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), CRPCEN 89027, le 3 juin 2021, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout, à titre d'avantage entre époux, d'une clause de préciput ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :
ENTRE :
M. Nicolas MASSON, infirmier libéral, et M. Vivien URBANIAK, médecin généraliste, demeurant à CUSSY-LES-FORGES (89420) 6 rue du Château d'Eau Presles.
M. MASSON est né à AVALLON (89200) le 7 octobre 1988,
M. URBANIAK est né à AUXERRE (89000) le 18 mai 1988.
Mariés à la mairie de VOUTENAY-SUR-CURE (89270) le 15 juillet 2016 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion. Le notaire.

AL892330756

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notarial à APPOIGNY (Yonne), le 2 juin 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Zakaria KERROUCHE, commercial, et Madame Djihene Sourour AGUIS, étudiante, demeurant ensemble à MONETEAU (89470) 5 impasse du Gué de l'Epine.
Mariés à la mairie de REIMS (51100) le 6 juin 2020 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.
Pour avis et mention.
Le notaire.

AL892330765

MODIFICATION DE STATUTS

EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES

Société Anonyme
au capital de 1 487 675 euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 ST GEORGES SUR BAULCHES
017 151 200 RCS AUXERRE

Changement de dirigeant
Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 FEVRIER 2021 et d'un Conseil d'administration du même jour, il a été apporté les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées : Anciennes mentions Président Directeur Général : Monsieur Frédéric VAUTRIN Administrateur et Directeur Général Délégué : Monsieur Stéphane DELZAIVE Administrateur et Directeur Général Délégué : Monsieur Claude BOULIC Administrateur et Directeur Général Délégué : Madame Audrey LECOUET Administrateur : Madame Séverine DE ARO Administrateur : Monsieur Lionel LEBLANC Administrateur : Madame Sandra FAORO Nouvelles mentions Président Directeur Général : Monsieur Frédéric VAUTRIN Demeurant 14 Rue du Hêtre à CHARBUY (Yonne) Administrateur et Directeur Général Délégué : Monsieur Claude BOULIC Demeurant 1 Rue de l'Intérieur à CHARBUY (Yonne) Administrateur et Directeur Général Délégué : Monsieur Lionel LEBLANC Demeurant 2 Rue des Pierreries à MARSANGY (Yonne) Administrateur et Directeur Général Délégué : Monsieur Emmanuel LEJEUNE Demeurant 2 Bis Rue Henri Poincaré à MONTBARD (Côte d'Or) Administrateur : Madame Sandra FAORO Demeurant 41 Bis Rue des Marmuzots à DIJON (Côte d'Or) Administrateur : Madame Christelle NICOLAS Demeurant 3 Rue de l'Eglise à DAROIS (Côte d'Or) Administrateur : Madame Séverine DE ARO Demeurant 19 Sauzay à CORVOL L'ORGUEUILLEUX (Nièvre) Administrateur : Madame Audrey LECOUET Demeurant 11 Impasse des Marguerites à ST PIERRE LES NEMOURS (Seine et Marne)

AL892330735

UNION DE COOPERATIVES AGRICOLES « FERMES BIO.COOP »

Union de Coopératives Agricoles
à Capital Variable
Sentier de la Fontaine
Route de Noyers- 89310 Nitry
804 071 553 R.C.S. Auxerre

Aux termes du **Conseil d'Administration en date du 14 juin 2018**, il a été pris acte du retrait de l'union de l'administrateur CORAB CENTRATLANTIQUE.

Aux termes du **Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2019**, il a été pris acte de la nomination de M. MICHEL Walter, né le 03 mars 1972 à Nancy, résidant Ferme d'Ormes, 54 740 Ormes Et Ville, en qualité de nouveau Trésorier, à compter du 24 janvier 2019.

Conformément **à l'extrait Kbis de l'administrateur PROBIOLOR à jour au 20 mai 2019**, il a été pris acte du transfert d'établissement de Chez Alain Ferrey 88260 Esley à 2 bis avenue Jacques Leclerc 54330 Vézelise.

Aux termes du **Conseil d'Administration en date du 23 janvier 2020**, il a été pris acte de la nomination de M. MICHEL François, né le 19 octobre 1971 à Pont-à-Mousson, résidant 7 rue des Lilas, 54 610 Eply, en qualité de nouveau Président, à compter du 23 janvier 2020.

Aux termes du **Conseil d'Administration en date du 23 janvier 2020**, il a été pris acte de la nomination de M. REBOUL Olivier, né le 13 septembre 1966 à Alfortville, résidant 32 rue de Sainte Anne, 27 190 Le Fidelaire, en qualité de nouveau Vice-Président, à compter du 23 janvier 2020.

Aux termes du **Conseil d'Administration en date du 23 janvier 2020**, il a été pris acte de la nomination de M. CONSEIL Guillaume, né le 10 mai 1982 à Béthune, résidant 22 rue du Pilori 89 300 Paroy sur Tholon, en qualité de nouveau Secrétaire, à compter du 23 janvier 2020.

Aux termes de l'**Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre 2020**, il a été pris acte de l'adoption des dispositions relatives aux unions de services.

Il a été pris acte du départ de l'entreprise de M. BUET Jean au 31 décembre 2020.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

AL892330743

PROLIGHT VISION

Objet social
Dénomination : PROLIGHT VISION. Forme : SARL au capital de 1000 euros. Siège social : 39 Rue PASTEUR PROLONGEE, 89140 PONT-SUR-YONNE. 819305954 RCS de Sens. Aux termes d'une décision en date du 25 mai 2021, l'associé unique a décidé à compter du 25 mai 2021 d'étendre l'objet social aux activités de : Tous travaux relatifs aux énergies renouvelables : étude, vente, pose, entretien, réparation de climatisations, d'aérothermie, et de géothermie, Tous travaux accessoires en plomberie, en maçonnerie et en isolation,. Mention sera portée au RCS de Sens.

AL892330751

CESSION

Etude de Maitre
Benoît LAVOILLOTTE
Notaire
3 Grande rue
89160 Ancy Le Franc

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Benoît LAVOILLOTTE, notaire à ANCY LE FRANC, le 31 mai 2021, enregistré au SFP d'AUXERRE , le 1 juin 2021 dossier 2021, 00018775, référence 8904P01 N° 00522 ,

A été cédé par Monsieur Francis DAGUINOT commerçant demeurant à LEZINNES (Yonne), 25 avenue de la Gare

A

Madame Chloé Macha TRINQUART, née à PARIS 75014 le 16 mai 1971, demeurant à ASNIERES EN MONTAGNE (Côte d'Or), Petite Rue.

Un fonds de commerce de LIBRAIRIE, BIMBLOTERIE, MAROQUINERIE, ARTICLES

DE FUMEURS, PHOTOGRAPHIE, CONFISERIE, DEBIT DE TABAC situé et exploité à RAVIERES (89390) 3 Rue Normier Simon ,pour lequel Monsieur Francis DAGUINOT est immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le numéro SIRET 41797325200022.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance est fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 128.000 euros s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT VINGT MILLE EUROS (120.000,00 €)

- aux éléments corporels pour HUIT MILLE EUROS (8.000,00 €) Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le Notaire.

AL892330742

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL CHRISTOPHE MOUSSU

EARL au capital de 100 738,31 euros
Siège social
2 rue d'En Bas - 89560 MOUFFY
410 570 774 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2021 a nommé M. Gaël MOUSSU, demeurant à MOUFFY (89560), 2 rue d'En Bas, aux fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL892330739

LOCATION-GERANCE

Suivant acte SSP en date du 21/05/2021, la société France BKR anciennement dénommée France QUICK, S.A.S. au capital de 92 225 000 € dont le siège social est sis à CLICHY (92110) 34 rue Mozart, immatriculée sous le n° 950 026 914 RCS NANTERRE, a donné à titre de location-gérance à la société BK2A, SARL, au capital de 100 000€ dont le siège social est sis 10 rue Girard 89000 AUXERRE immatriculée sous le n° 891 008 369 RCS de AUXERRE, un fonds de commerce de « restauration rapide » sous l'enseigne BURGER KING®, sis et exploité 13 rue des Fourneaux 89000 AUXERRE. Le contrat entre en vigueur pour une durée de neuf (9) années consécutives à compter du 21/05/2021. Il ne pourra être reconduit tacitement.

AL892330744

LOCATION GERANCE

Le contrat de location-gérance consenti par France BKR anciennement France QUICK, au capital de 92 225 000 € SAS, dont le siège social est à Clichy (92110), 34 rue Mozart, immatriculée sous le n° 950 026 914 RCS NANTERRE, à compter du 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022, au profit de la société BK2A, SARL au capital de 100 000 € dont le siège social est sis 10 rue Girard 89000 AUXERRE, immatriculée sous le n° 891 008 369 RCS AUXERRE, et portant sur le fonds de commerce de restauration rapide sis 13 rue des Fourneaux 89000 AUXERRE, a pris fin, d'un commun accord entre les parties, à compter du 20/05/2021 à 23h59.

AL892330745

GROUPEMENT FORESTIER DE LA FORÊT DE SAINT-FARGEAU

Société civile
au capital de 8.200.006 €
Siège social
La Maison Forestière des Ganges
89170 LAVAU
524 051 927 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 22 mars 2021, l'assemblée générale mixte a nommé en qualité de gérant : Mme Sophie d'Ormesson, demeurant 12 Rue Léo Delibes 75016 Paris en remplacement de M. Henri d'Ormesson.

La gérance.

AL892330754

NOUVEAU GÉRANT

SCI CERIGNAT
Société Civile Immobilière au capital de 70.000,00 €
Siège Social : 3 Rue du Pâtis Jeannin
89420 SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE
RCS AUXERRE : 802 267 831

Aux termes d'un PV d'AGE du 3 juin 2021, il a été constaté le décès du gérant et la fin de ses fonctions, savoir :

M. Laurent CERIGNAT, dmt à ST ANDRE EN TERRE PLAINE (89420),

Nouvelle mention : Est nommé en qualité de nouveau gérant de la Société,

M. Maxime CERIGNAT, dmt à STE MAGNANCE (89) 10 Au-delà du Ru.

Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'AUXERRE.

Pour avis; Le gérant

AL892330769

AVIS

ALD
AUXERRE LOGISTIQUE DISTRIBUTION
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 €uros
Siège social : 34-36, avenue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
444 411 078 R.C.S. AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 février 2021 :

Madame Angélique HAMELIN,

demeurant à AUXERRE (89000) 6 rue Ferdinand de Lesseps

Monsieur Damien HUP,

demeurant à CHAMPLOST (89210) 29 route de Paris

ont été nommés cogérants de la société, à compter du 1er mars 2021.

Pour avis,

AL892330772

SARL INSIG +

Par AGE en date à Auxerre du 03/06/2021, la collectivité des associés de la SARL INSIG + au capital de 25000 Euros, sis 40 AV DU BOIS D'AMOUR 93700 DRANCY, immatriculée au RCS de Bobigny sous le N° 850863952 a décidé de nommer en qualité de gérant

Monsieur CHUNG Hugo Bullbear, Né le 13/02/1996 à NEUILLY SUR SEINE

Demeurant au : 14 AVENUE INGRES 89000 AUXERRE DE LA NATIONALITE : Française

Au lieu et place de Mr TCHICAYA Julien, démissionnaire

Changement d'adresse qui devient 14 AVENUE INGRES 89000 AUXERRE

Et changement de l'objet social devient : Achat- Vente des voitures d'occasions et Location des véhicules sans chauffeur

Le dépôt légal sera effectué auprès du TC de Auxerre

AL892330773

SCI ACN

Société civile immobilière Au capital de 1 000,00 euros Siège social : 1 Bis route de Neuilly, 89300 CHAMPLAY 838 661 858 RCS SENS Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2021, il a été pris acte du décès de M. Manuel FERREIRA, cogérant, survenu le 29 octobre 2018. Mme Chantal FERREIRA reste gérante. Pour avis, la gérance.

AL892330775

SCI MARANTHONY

Société civile immobilière Au capital de 158 000,00 € Siège social : 1 B Route de Neuilly – 89300 CHAMPLAY 488 795 592 RCS SENS Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2021, il a été pris acte du décès de M. Manuel FERREIRA, cogérant, survenu le 29 octobre 2018. Mme Chantal FERREIRA reste gérante. Pour avis, la gérance.

AL892330777

DISSOLUTION LIQUIDATION

PSB BOURGOGNE

La Société à responsabilité limitée PSB BOURGOGNE au capital de 500,00 dont le Siège social est situé : LES GRANDS CALONS à MEZILLES(89130) immatriculée au RCS de Auxerre sous le N° 809 717 606

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020, il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01 janvier 2021 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Mr DANEY Bernard demeurant LES GRANDS CALONS à MEZILLES(89130), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé LES GRANDS CALONS à MEZILLES (89130), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Auxerre

Mention sera faite au RCS : Auxerre.

AL892329509

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
89000

ANIMATION CREATIVE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social et siège de liquidation
57 rue de la Liberté - Orgy
89240 CHEVANNES
RCS AUXERRE 849 127 626

Aux termes d'une décision en date du 28 avril 2021, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Amandine FREITAS, demeurant 57 rue de la Liberté - Orgy 89240 CHEVANNES, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège social est également siège de liquidation. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur

AL892330732

CHAUDRONNERIE ET SERVICES INDUSTRIELS ASSOCIES

C.S.I.A.
SAS au capital de 60 000 €
Siège social : Zone Industrielle
Lieudit La Ruelle aux Chats- 89100 GRON
505 054 569 RCS SENS

Le 31/05/2021, les associés ont : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Marc TACCETTI, demeurant au 1 Chemin de la Fosse Rouge 89500 TALOUAN, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL892330703

EARL PIERRE ERIC MOIRON

EARL au capital de 181 000 €
Siège social
Villebrat – 89100 VILLEROY
495 332 926 RCS SENS

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2021, l'associé unique de l'EARL PIERRE ERIC MOIRON a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 janvier 2021, et sa mise en liquidation amiable. M. Pierre-Eric MOIRON demeurant à VILLEROY (Yonne), Ferme de Villebrat, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : Villebrat – 89100 VILLEROY. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL892330750

SCM SAINTE MARGUERITE

Clôture de liquidation

Dénomination : SCM SAINTE MARGUERITE. Forme : SCM société en liquidation. Capital social : 304 euros. Siège social : 6 Rue CLAUDE AILLOT, 89700 TONNERRE. 326766912 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 mai 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Laurent EROUKMANOFF demeurant 18 Rue du tour de l'Eglise, 89700 Dannemoine et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Auxerre.

Le liquidateur.

AL892330759

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CLÔTURE

GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS DU ROI Groupement forestier en liquidation au capital de 30 642,25 euros Siège social : Route de la Mothe 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE Siège de liquidation : 26 Rue de la Fontaine 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE 321 131 815 RCS SENS L'Assemblée Générale réunie le 19 mai 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 mars 2021, déchargé Madame Colette JOBERT, demeurant 26 Chemin du Buisson des Cailles – 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL892330771

JCG CONSEIL

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 3 000 euros
Siège social : 8 rue de la Mothe,
89110 AILLANT SUR THOLON
Siège de liquidation :
8 rue de la Mothe
89110 AILLANT SUR THOLON
483 158 226 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30 Avril 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Avril 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Florence GUINOT, demeurant 8 rue de la Mothe 89110 AILLANT SUR THOLON, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 8 rue de la Mothe 89110 AILLANT SUR THOLON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

AL892330776

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

ARCANES CONSEILS 2.0, Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 4 000 euros, Siège social : 5 Les Valériens - CHEVILLON, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, 793 653 866 RCS SENS. Aux termes d'une décision en date du 25 mai 2021, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Chantal MANTEZ, demeurant 5 Les Valériens - CHEVILLON, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de SENS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL892330785

AVIS DE CONSTITUTION

S.J.B. Société d'Avocats

HOLDING F/S SAS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEU (Yonne) du 31 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : HOLDING F/S SAS. Siège : 31, rue du Puits Noblot, 89600 CHEU . Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 90 euros. Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; Prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales ; L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Président : Monsieur Clément MILLON, demeurant Rue du Verger Caille 89600 CHEU. Directeur général : Madame Fanny MILLON, demeurant 61, rue Glacée La tuilerie 89360 JAULGES. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL892330736

SCP Stéphane DROUET, Notaire
dont le siège est à MIGENNES
(89400)
75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès, le 28 mai 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : LEZOTHYS.

Le siège social est fixé à : CHAMVRES (89300), 6 rue du Château.

La société est constituée pour une durée de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant est Madame Karine DESPRES, épouse LOPEZ, demeurant CHAMVRES (89300), 6 rue du Château.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis

Le notaire.

AL892330737

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 26/05/2021, il a été constitué une EURL dénommée : MULTI-SERVICE BASSOU

Siège social : 90Bis Grande rue 89400 BASSOU Capital : 10 000 €Objet social : cafés et restauration légère, prestations de services de proximité couvrant des activités à destination des citoyens et contribuant à la revitalisation des petites communes par la restauration d'espaces de convivialité multi services tels que le commerce de détail alimentaire dont dépôt de pain, offre d'épicerie et de produits frais locaux, relais de poste, permanence de services publics, point presse, espace co-working, exploitation de tous gîtes, prestations de services hôteliers et para hôteliers Gérance : Mme Aurélie LELEU demeurant 3 rue de la Place 89400 BASSOU Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS.

AL892330748

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée AUXERREBOX, au capital de 1.000 €, ayant pour objet l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est situé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Les gérants sont : M. Franck CHAGNOU dt 109 route de Nevers - 58600 FOURCHAMBAULT et M. Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE.

AL892330749

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 juin 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : Les Livraisons de la Campagne

Capital social : 1.000 €

Siège Social : Les Madoires 89350 VILLENEUVE-LES-GENETS

Objet : Restauration et livraison à domicile.

Durée : 99 années

Président : ASSOCIATION D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, Les Madoires, 89350 Villeneuves les Genets, 895 278 653 R.C.S. , représentée par Mme GUIBERT Marion

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux AG.Une action vaut un vote.

Transmission des actions : Soumise à agrément.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.

Le représentant légal.

AL892330757

SC SJB

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 mai 2021, il a été constitué une Société civile. Dénomination sociale : SC SJB. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 4 000 €. Siège social : 8 boulevard du Docteur Tacussel – 89800 CHABLIS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apport en numéraire de 4 000 €. Gérant : M. Samuel BILLAUD, demeurant 16 rue du Blanchot – Fyé – 89800 CHABLIS. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL892330758

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 juin 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : La petite pizza

Capital social : 1.000 €

Siège Social : Les Madoires 89350 VILLENEUVE-LES-GENETS

Objet : Restauration.

Durée : 99 années

Président : ASSOCIATION D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, Les Madoires, 89350 Villeneuve les Genets, 895 278 653 R.C.S. , représentée par Mme GUIBERT Marion

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Tout associé peut assister aux AG.Une action vaut un vote.

Transmission des actions : Soumise à agrément.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.

Le représentant légal.

AL892330760

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 juin 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : 63K+3

Capital social : 1.000 €

Siège Social : Les Madoires 89350 VILLENEUVE-LES-GENETS

Objet : Holding financier.

Durée : 99 années

Président : ASSOCIATION D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, Les Madoires, 89350 Villeneuve les Genets, 895 278 653 R.C.S. , représentée par Mme GUIBERT Marion Les Madoires, 89350 Villeneuve les Genets.

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Tout associé peut assister aux AG.Une action vaut un vote.

Transmission des actions : Soumise à agrément.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.

Le représentant légal.

AL892330761

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2021 à VINNEUF, il a été constitué une société en nom collectif. Dénomination sociale : G.M.B. Forme : Société en nom collectif. Objet : La réalisation de prestations de travaux agricoles et à titre secondaire la location de matériel. Capital social : 125 000,00 €. Siège social : 24 B rue du Colonel Maitrat, 89140 VINNEUF. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Gérants associés tenus indéfiniment et solidairement responsables : Monsieur Guillaume BILHOT demeurant 24 B rue du Colonel Maitrat, 89140 VINNEUF. Monsieur Mathieu BILHOT demeurant 5 les Usages, 89340 CHAUMONT. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis et mention, la gérance.

AL892330762

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 1er juin 2021, il a été constitué une Société civile. Dénomination sociale : SC LA VARONNE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 €. Siège social : 11 Sentier du Goulot, 89310 POILLY SUR SEREIN. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : 3 000 € en numéraire. Gérant : M. Thibault MALAQUIN, demeurant 11 Sentier du Goulot, 89310 POILLY SUR SEREIN. Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL892330763

CABINET COLLET & ASSOCIÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 27 mai 2021, à EVRY. Dénomination : ATELIER DES SENS 89. Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 3 Rue des Ramoneds, 89140 Evry. Objet : l'activité de chambre d'hôtes, la table d'hôtes, l'achat et la vente de vins, de produits régionaux et artisanaux, la conception, la création et l'organisation d'évènements privés dont à titre non exhaustif : les mariages, les unions laïques, les enterrements de vie de jeune fille et de garçon, les baby-shower, les anniversaires pour enfants et adultes, les réceptions familiales, etc .. et la conception, la création et l'organisation d'évènements professionnels et/ou publics pour des entreprises, associations, collectivités ou club dont à titre non exhaustif : les arbres de noël, les sponsorings, les manifestations grand public, etc Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Toutes les cessions d'actions non frappées d'une clause d'inaliénabilité, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires, statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions extraordinaires.. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : Président : Monsieur Denis Marcel Jean DEMAZET 3 Rue Des Ramoneds 89140 EVRY. Directeur général : Madame Esther Sylvette Eva DEMAZET—LEFLOCH 3 Rue des Ramoneds 89140 EVRY. La société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL892330779

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 07/06/2021, il a été constitué une SCI

Dénomination :
HARMONIE

Siège social : 10 Route De Montard 89100 SOUCY

Capital : 200 €

Activités principales : acquisition et gestions de biens et droits immobiliers. et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

Durée : 99 ans

Gérant : M. MUSSARD Cédric 10 Route De Montard 89100 SOUCY

Cession de parts sociales : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Immatriculation au RCS de SENS

AL892330780



Innovation

La médecine mobile au secours des déserts médicaux

L'apparition de déserts médicaux révèle de profondes fractures territoriales en matière d'accès aux soins dans notre pays. Face à l'incapacité des pouvoirs publics à résoudre le problème, plusieurs associations se mobilisent et amènent la médecine directement auprès des habitants.

Rien ne remplacera l'action de l'État mais les acteurs locaux sont là pour montrer la voie. C'est cette philosophie qui a animé les bénévoles de la Croix-Rouge de l'Ain lorsqu'ils ont lancé en 2014 leur antenne mobile info santé. *«Notre projet de départ s'inscrivait dans cette logique de lutte contre les déserts médicaux. Aujourd'hui, notre action s'est élargie aux personnes en situation de précarité, les sans domicile fixe ou les retraités notamment»*, explique Émilie Bretonnière, directrice de la Croix-Rouge de l'Ain. Le principe de cette unité mobile est très simple : un poids lourd, transformé en cabinet médical mobile, sillonne le département à la rencontre des patients. Depuis plusieurs mois, il s'est installé à Bourg-en-Bresse, préfecture du département de 60 000 habitants mais confrontée à un manque criant de médecins qui lui préfèrent souvent Lyon ou Genève. *«Le camion est entièrement équipé avec du matériel qui permet de réaliser des soins de premier recours et une salle d'attente pour accueillir les patients dans les meilleures conditions. Quatre médecins bénévoles à la retraite et deux infirmières travaillent sur ce projet, les consultations sont entièrement gratuites»*, détaille Émilie Bretonnière. En 2019, la Croix-Rouge de l'Ain a lancé un deuxième projet : une unité mobile dentaire, qui fonctionne grâce à des bénévoles et à des praticiens rémunérés à la consultation. *«L'accès à la médecine générale est déjà compliqué mais pour certaines spécialités comme les soins dentaires, c'est encore pire !»*, alerte la directrice de la Croix-Rouge de l'Ain.



Photo : Dok'Ici
Le camion de la société Dok'Ici s'installera bientôt à Givors dans le Rhône.

Dok'Ici pose ses valises à Givors

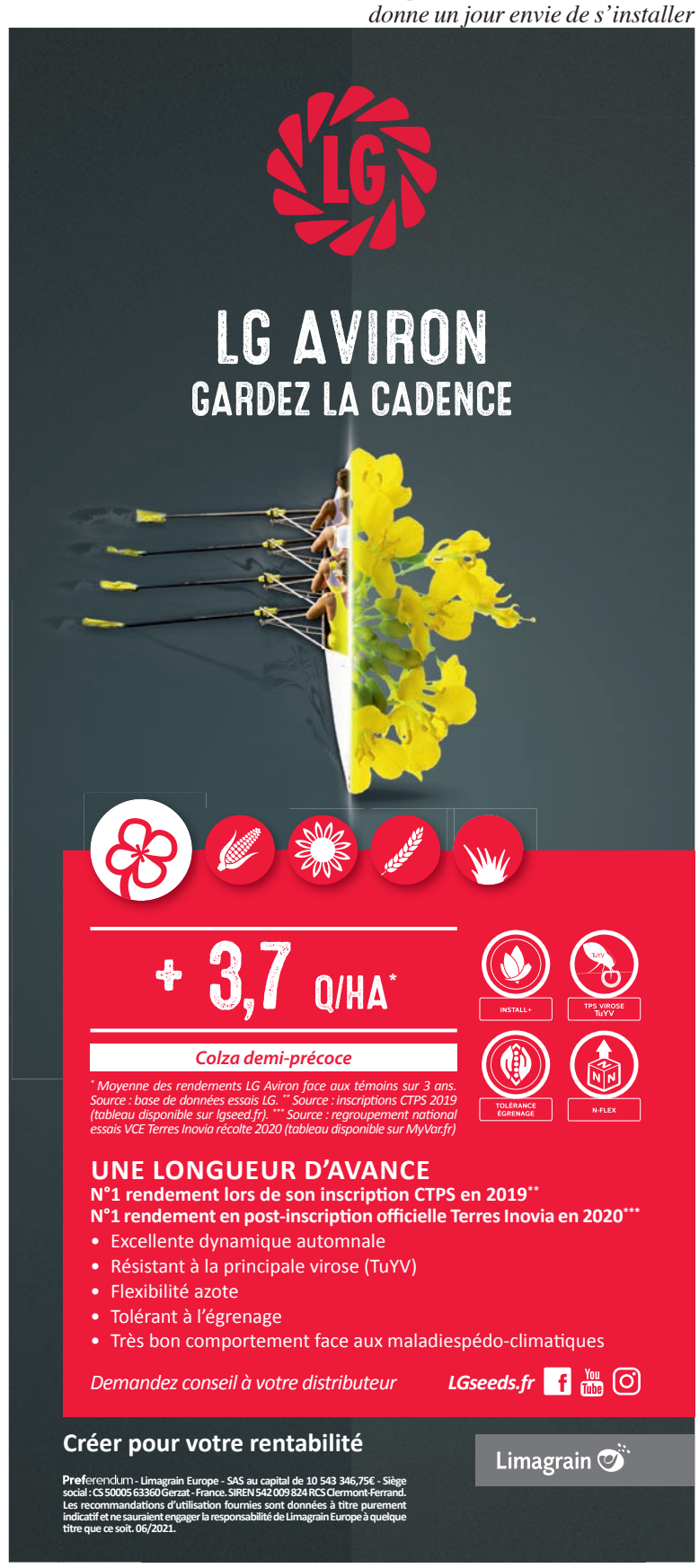
Repoussé en raison de la crise sanitaire, un projet similaire à celui de la Croix-Rouge aindinoise verra le jour dans le Rhône dans les prochains mois. Dok'Ici, une société créée en 2018 pour répondre aux inégalités territoriales dans l'accès aux soins, a choisi Givors pour implanter son deuxième projet après la Normandie. *«Givors est un désert médical avec peu de praticiens et un niveau de précarité important, cet emplacement est rapidement apparu comme le plus pertinent. Le camion sera rattaché à un centre de santé ouvert à Givors en 2019, l'idée est de pouvoir nous déplacer aussi dans les villes alentour, dans un périmètre de maximum une demi-heure à partir de Givors. À terme, cinq médecins salariés travailleront sur ce projet»*, explique Marion Demontet, directrice de Dok'Ici. À l'image des camions de la Croix-Rouge de l'Ain, le camion givordin de Dok'Ici sera équipé du matériel médical le plus complet pour apporter une offre de soin adaptée aux patients. *«Le matériel dont disposeront les médecins sera suffisamment poussé pour leur permettre de réaliser des échographies ou encore des électrocardiogrammes. Ils resteront en lien permanent avec le cabinet de santé. Il s'agira surtout de médecine générale de premier recours mais nous aurons aussi des médecins capables par exemple d'effectuer un suivi gynécologique. La consultation reviendra à vingt-cinq euros, l'objectif est que chacun puisse y accéder»*, ajoute la directrice de Dok'Ici.

La médecine mobile doit encore trouver sa place

Si des projets comme celui de la Croix-Rouge ou de Dok'Ici voient le jour un peu partout en France, il faudra du temps pour rattraper le retard qui a été pris en matière de médecine mobile. *«La médecine mobile traîne derrière elle de nombreux a priori. Pendant longtemps, ce que l'on nommait la médecine foraine était même interdite car elle était souvent pratiquée par des charlatans. Depuis quelques années, nous sommes plus favorables aux expérimentations et les lois ont été assouplies»*, explique Marion Dumontet. D'après elle, ces types de projets peuvent non seulement apporter une partie de la solution aux déserts médicaux et aux attentes des nouvelles générations de médecins. Elle appelle aujourd'hui à des schémas directeurs qui pourraient permettre d'aller encore plus loin à l'échelle nationale. *«Nous proposons du salariat avec des horaires cadrés, c'est quelque chose qui attire les jeunes médecins. L'intérêt à plus long terme, c'est que la patientèle constituée sur place au fil des années leur donne un jour envie de s'installer*



Photo : La Croix Rouge
L'unité mobile dentaire de la Croix-Rouge de l'Ain, en service depuis 2019.



Découverte

La Chèvre'rit d'Amandine ouvre ses portes aux enfants

À l'occasion des rencontres Made in Viande, les enfants de maternelles, CP et CE1 de Teigny ont pu découvrir l'exploitation La Chèvre'rit d'Amandine dans la Nièvre.



Pintade, la chèvre, fût la star de la rencontre organisée à La Chèvre'rit d'Amandine.

«Même si les élèves sont issus du milieu rural, c'est important de leur faire découvrir leur territoire et ce qui s'y passe» précise Séverine Doublot, enseignante pour les CP et les CE1 de l'école élémentaire de Teigny dont les élèves sont venus visiter la Chèvre'rit d'Amandine située à Garchy. Cette journée avait lieu dans le cadre des rencontres Made in Viande (voir n° 1631), organisée partout en France et financée par Interbev. Séverine Simonet, enseignante pour les maternelles et directrice de l'école de Teigny, développe *«Grâce à cette organisation, nous pouvons offrir aux enfants une journée particulière car tout est pris en charge. Pour une école de petite taille comme la nôtre, ne pas avoir à financer le transport est un point crucial. C'est également une journée enrichissante pour les enfants qui leur plaira à coup sûr»*.

Un moment clef

Séverine Doublot ajoute que *«c'est un moment d'échanges avec le producteur, ce qui est primordial pour appréhender d'autres productions que celles que les enfants connaissent»*. Pour Stéphane Lafranchise, accueillant la rencontre avec son épouse Amandine, *«c'est un moment agréable, singulier et pédagogique qui permet de remettre les choses au clair en tordant le cou aux contre-vérités dont l'agriculture peut faire l'objet »*. Il poursuit : *« par cette visite, on sensibilise la jeune génération sur nos pratiques»*.

Un succès

Si la matinée était réservée à des activités sportives (orientation dans une parcelle, parcours gymnique, courses, sauts, etc.), l'après-midi fut entièrement dédiée à la chèvrerie. Là, Stéphane leur a présenté la nourriture utilisée, le fonctionnement de la salle de traite ainsi que le laboratoire de transformation. Mais, ce sont les chèvres qui ont eu la vedette comme l'explique très clairement Mathéis, 4 ans : *«On adore les chèvres»*. Les raisons de cet engouement sont multiples. Pour Laurine, 5 ans, c'est la douceur de leur pelage qui fait tout, alors que pour Nolan, 5 ans, le simple fait qu'elles soient chèvres est un argument suffisant. Si pour la plupart, ces animaux ne leur sont pas inconnus, ils n'avaient pas tous eu l'opportunité de visiter une chèvrerie auparavant, ce qui est *«très intéressant, car on voit comment on tire le lait»* raconte Célia 6 ans. À l'issue de la journée, et de la dégustation de fromages, les enfants étaient unanimes : c'était super.

CHLOÉ MONGET

La Chèvre'rit d'Amandine en chiffres

75 Alpines
2 minutes de traite par chèvre
2 traites : à 5 h 30 et à 16 h 30
3,8 l en moyenne de lait tiré par jour par chèvre
2 à 3 kg de foin par jour pour une chèvre
152 chevreaux nés en 2021
15 chèvres qui ont eu des triplets cette année
3 ha de terrain (comprenant la chèvrerie, le laboratoire et le stockage du foin)
3 jours pour faire un fromage frais



Pompon, un baudet du Poitou fut également présenté, puis caressé allègrement par les enfants.



Stéphane Lafranchise a expliqué les besoins en nourriture des chèvres aux élèves de Teigny.



Les enfants ont eu droit à une dégustation de produits à la fin de la journée.